

Ministère De L'enseignement Supérieure Et De La Recherche Scientifique

Ecole Supérieure de Commerce

ESC

Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financière et comptabilité.

Option : Monnaie, Banque et finance.

Thème :

**Gestion et surveillance du risque
crédit/contrepartie au niveau d'une banque**

Cas de : le crédit populaire d'Algérie

Présenté par :

DERGUIL Merouane

Encadré par :

Mme : OULD MOHAND Souad

Année universitaire : 2019/2020

REMERCIEMENTS

À la fin de ce mémoire, je voudrais exprimer mes sincères remerciements à l'enseignante **OULD MOHAND SOUAD**, qui m'a apporté un soutien formidable pour mener à bien ce travail.

Je voudrais également remercier **Mr. MERATI RABAH** pour son soutien et pour m'avoir consacré son temps pour partager ses expériences et ses idées avec moi.

Je dis un grand merci du fond du cœur à tous.

Les enseignants de L'ESC et l'équipes de la bibliothèque.

Que les membres du jury trouveront ici l'expression de mes sincères remerciements et les convaincront de la qualité de mon travail, pour leur honneur d'accepter le jugement sur cet humble travail.

MERCI BEAUCOUP....

DÉDICACES

Je dédie ce modeste travail....

À MA MÈRE, À MON PÈRE ;

***Aujourd'hui je suis très fier de pouvoir enfin vous offrir
le fruit de plusieurs années de travail. J'ai la
jouissance de vous dédier ce travail, veuillez y trouvez
le témoignage de mon grand amour et de ma profonde
reconnaissance.***

***Je vous souhaite la bonne santé, la joie de vivre et que
Dieu vous garde.***

À MES CHERS FRÈRES ;

À TOUTE MA FAMILLE ;

À TOUS MES AMIS (ES) ;

Résumé :

Les banques sont sensibles en raison de leur emplacement et de leur importance dans l'économie. Ses relations avec les entreprises en général et les PME en particulier leur exposent à un certain nombre de risques, dont le risque de Crédit/Contrepartie.

Pour limiter ces derniers, il est nécessaire de mener une bonne gestion et une bonne évaluation de chaque demande de crédit, en utilisant les techniques d'analyse classique et statistique dont la plus importante est l'analyse discriminante. Il s'agit d'une méthode utilisée spécialement par les banques pour mieux connaître la santé financière de l'entreprise (saine ou défaillante) et de prendre ainsi les meilleures décisions en matière de crédit.

Mots clés : Banque, risques, risque de Crédit/Contrepartie, PME, gestion, surveillance, analyse discriminante, saine, défaillante.

Summary:

Banks are sensitive because of their location and importance in the economy. Its relations with companies in general and SMEs in particular give it a certain number of risks, including Credit / Counterparty risk.

To limit these, it is necessary to carry out a good management and a good evaluation of each loan application, using classical and statistical analysis techniques, the most important of which is discriminant analysis. This is a method used especially by banks to gain insight into the financial health of the business (healthy or in default) and thus make the best credit decisions.

Keywords: Bank, risks, Credit / Counterparty risk, small and medium business, management, surveillance, discriminant analysis, healthy, failing.

Sommaire

Introduction	A-C
Chapitre 01 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.	
Introduction	05
Section 01 : notions sur la banque et les crédits bancaires.....	06
Section 02 : les risques inhérents à l'activité bancaire.....	21
Section 03 : Le contrôle interne de la Banque.....	25
Conclusion	30
Chapitre 02 : gestion et surveillance du risque crédit/contrepartie au sein de la banque.	
Introduction	32
Section 01 : base théorique sur le risque de crédit.....	33
Section 02 : la maîtrise et les outils de la gestion du risque de crédit	37
Section 03 : les techniques d'analyses et d'évaluation du risque de crédit.....	50
Conclusion	67
Chapitre 03 : étude empirique au sein de CPA.	
Introduction	69
Section 01 : présentation de l'organisme d'accueil.....	70
Section 02 : Dispositif de Gestion et de surveillance du risque Crédit/Contrepartie au sein du CPA	77
Section 03 : Proposition d'un modèle d'aide à la prise de décision basé sur la méthode d'analyse discriminante	84
Conclusion	103
Conclusion générale	105
REFERENCE BIBLIOGRAPHIQUES	
ANNEXES	
LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES	
TABLES DES MATIERES	

Liste des abréviations

abréviation	signification
ADL	Analyse discriminante linière
ANSEJ	Agence Nationale de Soutien à l'emploi des jeunes
ANGEM	Agence Nationale de gestion du Microcrédit
ALM	Asset Liability Management
BC	Banque centrale
BO	Billet à Ordre
BDC	Bons De Caisse
BCBS	Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire
BFR	Besoins en Fonds de Roulement
BTPH	Bâtiment de travaux publique et hydraulique
CR	Capacité de Remboursement
CA	Chiffre D'affaires
CAF	Capacité D'Autofinancement
CLT	Crédit à Long Terme
CMT	Crédit à moyen terme
CPT	Compte de Placement à Terme
CPA	Crédit Populaire D'Algérie.
CMC	Conseil de la Monnaie et de Crédit.
CC	Compte Courant.
DCT	Dettes à court terme.
DAT	Dépôt A Terme.
EURL	Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée
EAD	Exposition A Défaut.
ECD	Exposition en Cas de Défaut.
FR	Fonds de Roulement.
ME	Moyenne Entreprise
PME	Petites et Moyennes Entreprises
PMI	Petites et moyennes industries
SARL	Société à Responsabilité Limitée

SIG	Soldes Intermédiaires de Gestion
SPA	Société Par Actions
SPSS	Statistique Programme Social Séance
TN	Trésorerie Nette
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
UE	Union Européenne
VA	Valeur Ajoutée
VAR	La Value At-Risk
VSP	Vente Sur Plan
VT	Valeur Tabulaire

Introduction générale

INTRODUCTION GENERALE

Les banques jouent un rôle essentiel dans le bon fonctionnement de notre économie et les établissements de crédit assurent la croissance économique en soutenant les entreprises et les particuliers. En effet, les banques jouent le rôle d'intermédiaire entre les agents économiques dans le cas de la capacité de financement et ceux qui expriment le besoin de financement. Ils collectent et gèrent les dépôts des agents économiques et participent au développement de l'économie grâce aux prêts qu'elles accordent.

Le cœur même de l'activité des banques est porteur de nombreux risques, tel que celui de liquidité, de crédit, de la défaillance d'une contrepartie ou celui de la variation défavorable des taux de change ou des taux intérêts. Dans ce cadre, les Banques sont tenues à la fois d'identifier ces risques, de les quantifier et de les gérer. Ainsi, ces dernières sont plus en plus menacées par une diversité de risque nuisant à leurs activités et à leur position sur le marché financier.

L'origine des risques est liée notamment à la variation des taux, des cours de change ou d'actions ou des autres produits bancaires et financiers, à l'inadaptation ou la défaillance des procédures mises en place, du personnel ou systèmes internes. Le risque de crédit/contrepartie tient à la qualité de l'emprunteur et de son environnement alors que celui de la liquidité reposera ultimement sur la confiance, celle des contreparties et des déposants envers l'institution.

Compte tenu de la multiplicité des risques bancaires et de leurs diversités, les banques se trouvent dans l'obligation de se protéger contre ces risques en les identifiant, mais en assurant aussi, une gestion régulière et rigoureuse.

A ce titre, des normes nationales et internationales s'imposent aux différentes institutions financières en matière de gestion des risques. Ces normes émanent d'autorités internationales, de différents comités (comité de Bâle) et des autorités réglementaires domestiques.

Le risque objet de notre étude est celui de crédit, également appelé risque de contrepartie. Il constitue le premier risque qu'une banque soit supporter. Il désigne le risque de défaillance d'une contrepartie sur laquelle est détenue une créance ou un engagement de hors bilan assimilable. C'est donc le risque de subir une perte au cas où la contrepartie serait incapable de faire face à ses engagements ou dégradation des probabilités de remboursement.

HEEM définit le risque de contrepartie pour le banquier comme :

« Le risque de voir son client ne pas respecter son engagement financier, à savoir, dans la plupart des cas, un non remboursement de prêt. »¹

La mesure et surveillance des risques est le facteur déterminant de toute prise de décision, Pour ce faire, les banquiers ont une grande responsabilité qui consiste à prendre des décisions, d'analyser et gérer le risque de défaillance et de déterminer s'ils ont ou non intérêt à prêter, pour améliorer la performance de la banque. Cette décision nécessite une analyse parfaite du risque, afin de distinguer les entreprises saines des entreprises défaillantes.

¹ Gregory HEEM, le contrôle interne du risque de crédit bancaire, thèse de doctorat en science de gestion, université de Nice, 2000, p18.

INTRODUCTION GENERALE

Il existe actuellement des outils d'analyse statistiques pour traiter les risques. Cette dernière ce fait par plusieurs méthodes y compris la méthode du scoring « cette méthode correspond à une d'analyse financière qui tente à synthétiser un ensemble de ratios pour parvenir à un indicateur unique permettant de distinguer d'avance les entreprises saines des entreprises défaillantes »², Et l'analyse discriminatoire est l'une des méthodes de scoring.

A travers ce présent travail de recherche, nous allons essayer d'apporter des éléments de réponse à la problématique principale suivante :

« Comment élaborer un modèle de prévision au niveau d'une banque permettant de détecter la détresse financière des entreprises sollicitant un crédit et ce, afin de mieux apprécier et surveiller le risque Crédit/Contrepartie ? »

À cet effet, la problématique principale qui fera l'objet de notre travail est de comprendre et analyser les différentes méthodes qui permettent d'apprécier, d'évaluer, de mieux gérer et surveiller ces risques et ensuite mettre l'accent sur la méthode d'analyse discriminante.

Cette problématique est accompagnée d'un certain nombre de questions pour mieux appréhender le sujet à savoir :

- ✓ Quelle sont les spécificités de l'activité bancaire et ses risques ?
- ✓ Qu'est-ce que le risque de crédit ? et quels sont les procédures et outils mis en place au niveau de la Banque pour le gérer, le surveiller et le maîtriser ?
- ✓ La méthode d'analyse discriminatoire peut-elle aider les responsables de la Banque habilités dans la prise de décision en matière d'octroi de crédit et leur appréciation pour le risque Crédit/Contrepartie ?

Afin d'atteindre nos objectifs, nous formulons les trois (03) hypothèses suivantes :

Hypothèse 01 : le risque de crédit/contrepartie est lié à des aspects internes de la banque et d'autres à aspects externes.

Hypothèse 02 : la banque, dans son dispositif de gestion et surveillance des risques, ne procède pas correctement à l'appréciation du risque décrédis/contrepartie.

Hypothèse 03 : l'analyse discriminante est une méthode fiable qui donne une fonction score efficace pour faire un modèle de classification afin d'identifier les entreprises saines de celles qui sont défaillantes et aider ainsi les responsables habilités à prendre les meilleures décisions en matière de crédit.

² EDIGHOFFER J-R, « Crédit management : prévention et gestion des risques d'impayés dans l'entreprise », Edition Nathan, Paris 1993, P22.

INTRODUCTION GENERALE

La méthodologie utilisée :

Pour apporter des éléments de réponse, nous avons opté la méthodologie suivante :

- ❖ Dans la partie théorique, nous avons adopté la méthode descriptive en se basant sur une recherche documentaire.
- ❖ Dans la partie pratique, nous avons adopté la méthode analytique en effectuant un stage pratique au sein d'une banque algérienne publique, à savoir le « Crédit Populaire d'Algérie ». Cette méthode basée sur une analyse empirique par l'application d'un modèle de score en utilise le logiciel SPSS version 21.

Structure de travail :

Notre travail est divisé en trois principaux chapitres comme suit :

- **Le premier chapitre** « généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques », il est subdivisé en trois sections, la première porte sur quelques notions de base sur la banque et les crédits bancaires, la deuxième sur les risques inhérents à l'activité bancaire, et la dernière pour le contrôle interne de la banque.
- **Le deuxième chapitre** « gestion et surveillance du risque crédit/contrepartie au sein de la banque », Il est subdivisé en trois sections, la première porte sur une base théorique sur le risque de crédit, la deuxième sur la maîtrise et les outils de la gestion du risque de crédit, et enfin la troisième sur les techniques d'analyse et d'évaluation du risque de crédit.
- **Le troisième chapitre** « étude empirique au sein de CPA », il englobe trois sections, la première consacré pour la présentation de l'établissement d'accueil où nous effectués notre stage, et la deuxième porte sur les dispositifs de Gestion et de surveillance du risque Crédit/Contrepartie au sein du CPA et la dernière sur l'élaboration de modèle de prévision basé sur l'approche d'analyse discriminante au sein de CPA.

CHAPITRE 01

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

Introduction

Les établissements de crédits assument un rôle très important dans le développement de l'économie du pays en venant en soutenant les entreprises pour le financement de leurs cycles d'exploitation et pour la réalisation de leurs projets d'investissement, en les aident à financer tout ou partie de leurs investissements.

Le développement de l'environnement économique et industriel a intensifié les risques pouvant menacer l'existence des banques. Les conséquences de survenance des risques peuvent être catastrophiques et peuvent mener à la disparition de plusieurs entreprises économiques. A cet effet, une couverture contre ces risques s'impose afin de préserver la pérennité des entreprises et assurer la continuité de leurs activités.

Le secteur bancaire ne cesse de se développer pour assurer une couverture aux particuliers et aux entreprises désirant se prémunir contre les risques menaçant leur patrimoine, rentabilité et survie. Les banques offrent un panorama de produits dont des garanties sont exigées aux clients afin de se prémunir contre les risques.

Dans ce cadre, le présent chapitre présente une généralité sur l'activité bancaires et ses différents risques. Il permet de comprendre l'activité des banques distinguer les risques qui en découlent et d'apprécier les spécificités et les mécanismes de cette activité.

L'objet de ce premier chapitre est de présenter quelques concepts fondamentaux relatifs à la banque et de ses activités et services essentiels, aux risques bancaires et aux systèmes de leur gestion et surveillance.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

Section 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires :

Cette section est consacrée à certaines définitions et concepts de base sur la banque et les différents crédits bancaire octroyés et le rôle de la banque dans l'économie.

1. la banque et son rôle économique :

La banque est une entreprise spécifique, elle joue un rôle d'intermédiaire financier entre demandeurs et offreurs de fonds et aussi un rôle de producteurs de services aux emprunteurs et déposants.

1.1. Définition d'une banque :

La banque peut être définie par plusieurs définitions :

Juridiquement parlant, selon l'article 66 à 70 de l'ordonnance n° 03-11 sur la monnaie et le crédit : « les banques sont des personnes morales qui effectuent a titre de profession habituelle et principalement les opérations de banque, c'est-à-dire la réception de fonds du public, les opérations de crédit et la mise a disposition de la clientèle les moyens de paiement et la gestion de ceux-ci. »³

Economiquement : « la banque est un intermédiaire financier spécifique, dans la mesure où sa fonction traditionnelle est d'octroyer de crédit, et de collecter de dépôts, elle prête à court, moyen et long terme, et emprunte à court terme ; mais sa spécificité tient à ses pouvoirs de création monétaire »⁴

Selon **A. VEYRENC**, « la banque apparait comme le trait d'union entre le travail en quête de capitaux pour produire, et le capital en quête de travail pour fructifier. »⁵

Selon **LE GOLVAN** : « sont considérées comme banques les établissements qui font profession habituelle de recevoir du public, sous forme de dépôts ou autrement des fonds qu'ils emploient pour leur propre compte en opérations d'escompte, de crédit ou m opérations financière »⁶

Est considérée comme banque, toute personne morale qui exerce, à titre de profession habituelle, les opérations bancaires.

1.2. le rôle économique de la banque :

En plus de ces définitions ci-dessus, il convient de donner une autre définition précisant le rôle exacte de la banque :

³ Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit.

⁴ S.Laurance ; « Economie bancaire, édition la découverte », paris, 2004, p 10.

⁵ A.VEYRENC, Banque, bourse et assurances, G. DURASSIE & Commerce, Paris, 1998, P.80.

⁶ LE GOLVAN. Y, «Banque Assurance » », éd DUNOD, Bordas, Paris, 1988, P19.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

La banque est le financier de l'économie par ses deux (02) modes d'intervention :⁷

- Elle se place comme intermédiaire entre offreurs et demandeurs de capitaux, c'est l'intermédiation bancaire.
- Les offreurs et les demandeurs de capitaux entrent directement en relation en se présentant sur un marché de capitaux (marché monétaire, marché financier,...etc.) c'est la désintermédiation.

En générale, le rôle de la banque consiste à collecter les capitaux disponibles pour son propre compte et les utiliser sous sa responsabilité à des opérations de crédits.

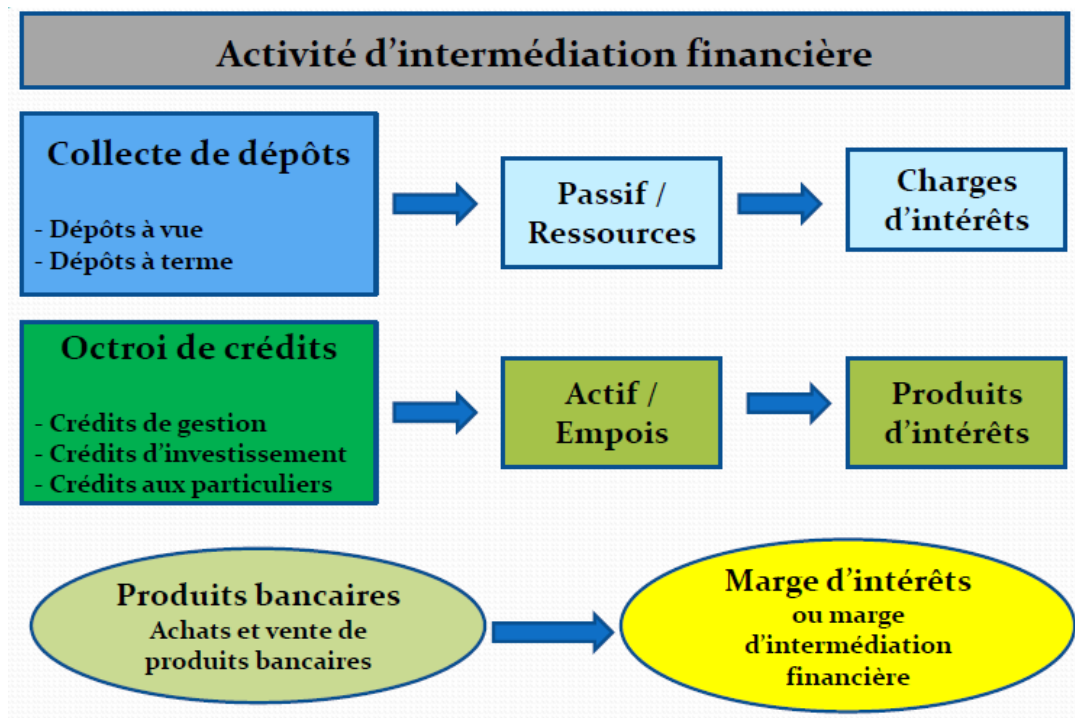
2. les différentes activités du secteur bancaire :

Les activités de la banque sont multiples, allant de la collecte de dépôts (épargne des clients) au financement de l'économie (octroi de crédits), ou à la commercialisation de produits d'assurance en passant par les activités de marchés.

2.1. Activité d'intermédiation financière :

L'activité d'intermédiation financière consiste en la collecte de ressources auprès de la clientèle et l'octroi de différents crédits à la clientèle.

Figure N° 1 : Activité d'intermédiation financière.



S. DERBAL, « le contrôle interne dans les banques », support de cours Tunis ; 2018, p7.

Nous constatons que le client est au centre de l'activité commerciale de la Banque.

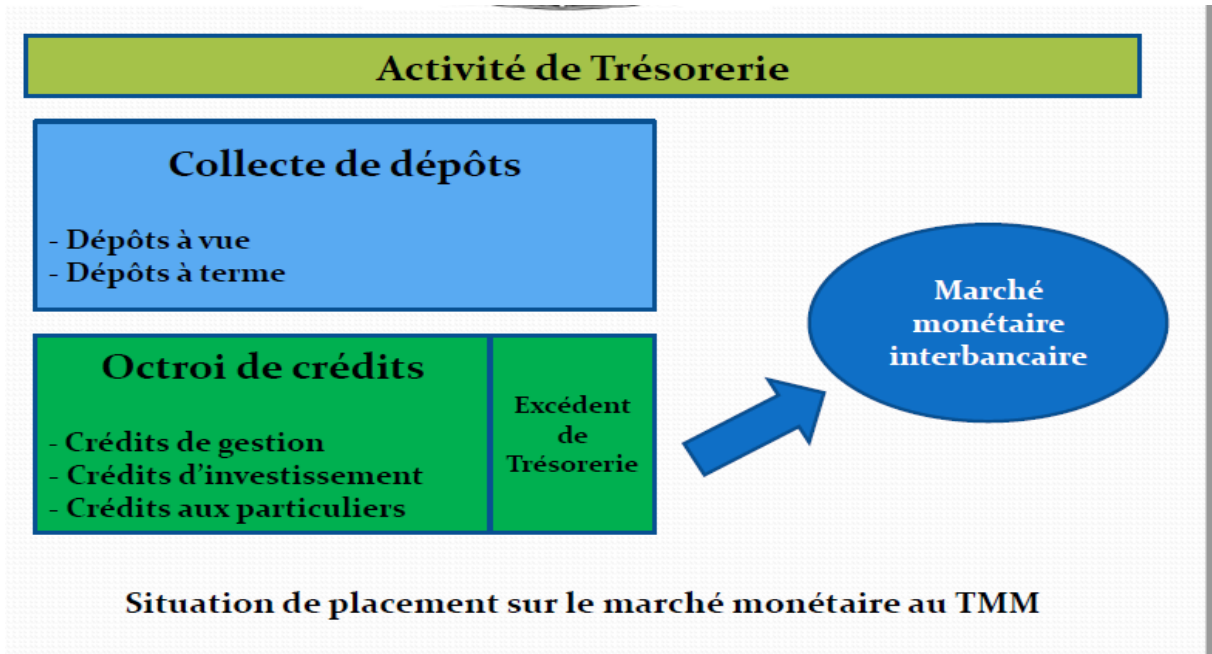
⁷ LE GOLVAN. Y ; Op.cit, P21.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

2.2. Activité de Trésorerie :

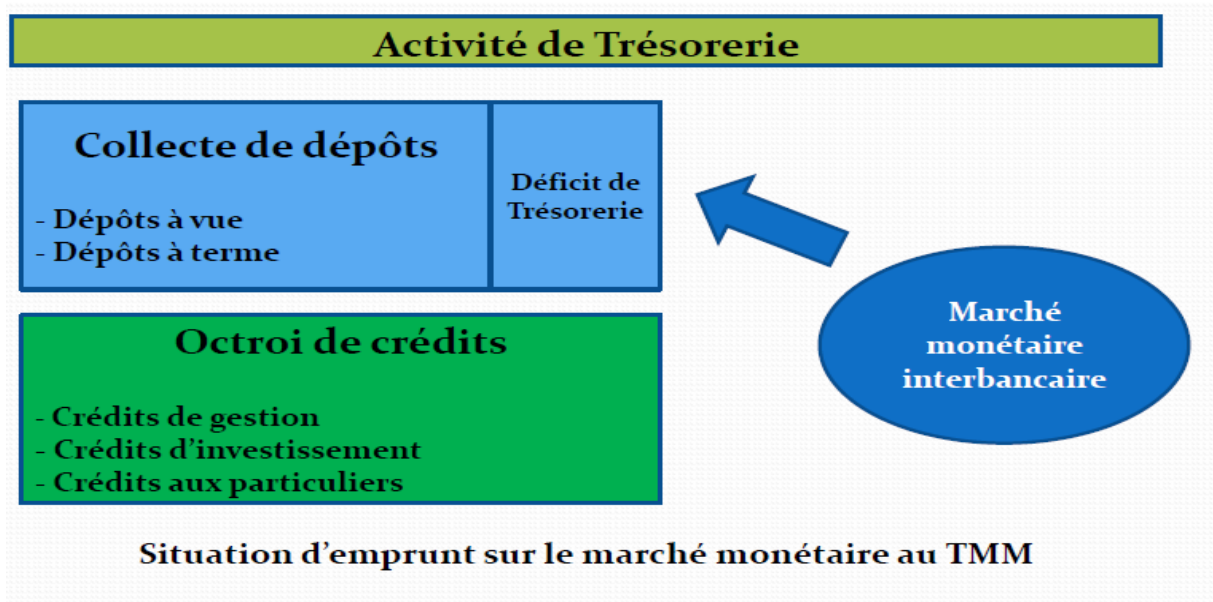
Concernant les activités de trésorerie. Nous relevons deux (02) situations, ci-après :

Figure N° 2 : Situation d'excédent de Trésorerie de la banque.



S. DERBAL, « le contrôle interne dans les banques », support de cours Tunis ; 2018, p9

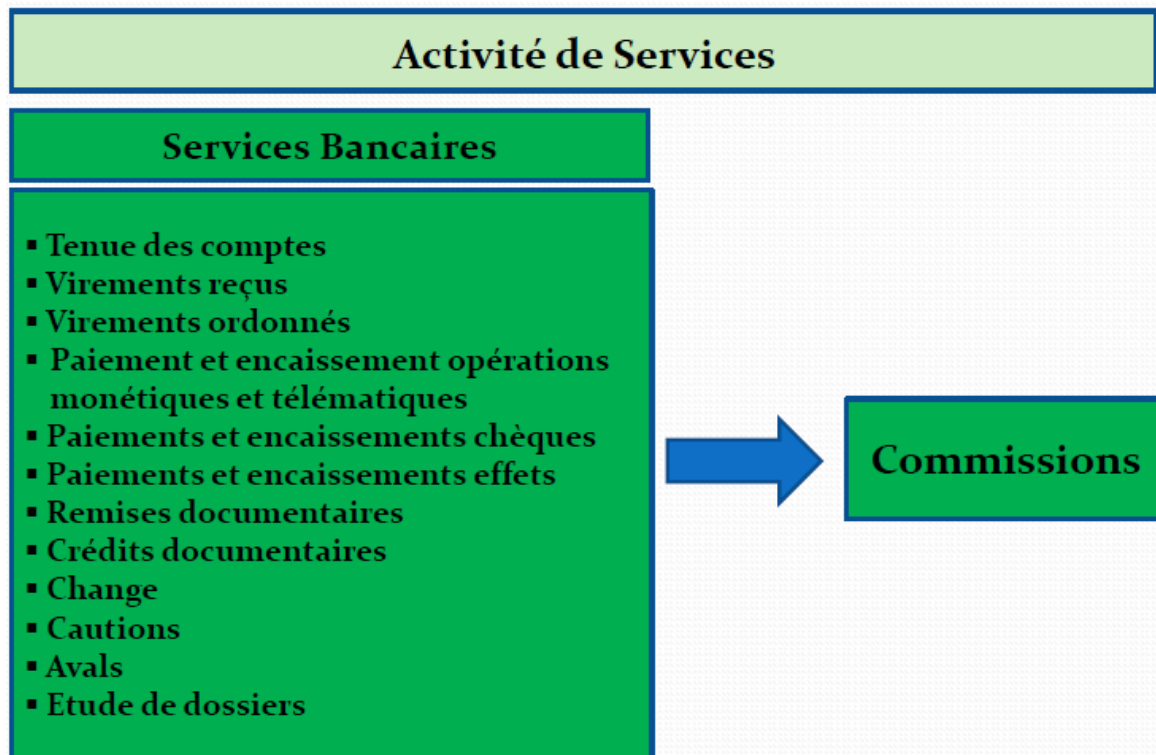
Figure N° 3 : Situation de déficit de Trésorerie de la banque.



S. DERBAL, « le contrôle interne dans les banques », support de cours Tunis ; 2018, p10

2.3. Activité de services :

Figure N° 4 : activité de service de la banque.



S. DERBAL, « le contrôle interne dans les banques », support de cours Tunis ; 2018, p11.

2.4. Activités juridiques :⁸

- ✓ Rédaction des actes de crédits, de garanties ;
- ✓ Inscription des garanties ;
- ✓ Gestion des dossiers de succession (héritage,...) ;
- ✓ Délivrance de mainlevée.

2.5. L'activité traditionnelle :⁹

La banque s'adresse aux particuliers, professionnels, PME, collectivités locales,..., Elle est en charge de la gestion des dépôts, de l'octroi de crédits et de la gestion des moyens de paiement. Les banques ont spécialement pour objet d'assembler les dépôts auprès de clients particuliers ou professionnels, ensuite de redistribuer ces dépôts sous forme de prêts aux différents acteurs du système économique et financier. La banque transforme ainsi des disponibilités à court terme, en prêts à moyen et long terme.

Les deux activités traditionnelles, sont donc la collecte de dépôts et l'octroi de crédits. À ces deux principaux services, viennent de poser des services adhérents :

⁸ S. DERBAL, « le contrôle interne dans les banques », support de cours tunis ; 2018, p20.

⁹ D. Chelly & S. Sébéloué, « les métiers du risque et de contrôle dans la banque », observation des Métiers, rapport du mars 2014 ; p12

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

- la mise à disposition de moyens de paiement : chèques, carte bancaires,
- la tenue de comptes : la banque offre à ses clients ceux ayant placé leurs dépôts dans la banque, une comptabilité des mouvements de fonds opérés sur leurs comptes qui s'avère spécifique et primordial pour les commerçants et grands distributeurs ;
- la conservation des valeurs : la banque met à disposition de ses clients des coffres ;
- le transfert de fonds et la conversion en devises étrangères.

2.6. Les activités de banque de financement et d'investissement :¹⁰

Les activités de banque de financement et d'investissement sont accordées aux grandes entreprises (GE), aux gestionnaires de fonds et aussi aux investisseurs institutionnels et aux états. La banque de financement et d'investissement est active sur les marchés financiers :

- ✓ **pour son propre compte** : elle place sa trésorerie, émet des emprunts obligataires et autres titres de créance, traite des opérations d'achat et de vente d'actions, d'obligations,....
- ✓ **pour le compte de ses clients** : elle conduit les émissions d'emprunts obligataires, les introductions en bourse et les restructurations du capital, et passe également l'ensemble des opérations de ses clients sur les marchés,

2.7. L'activité assurance :

« Cette activité consiste pour une banque à offrir également à ses clients des produits d'assurance de biens ou des produits d'épargne adossés à une assurance de personnes, telle que l'assurance-vie. L'objet pour la banque est de tirer profit de son réseau commercial et de la cohérence évidente de l'offre entre produits bancaires classiques et ceux de l'assurance, comme en atteste les liens entre un crédit immobilier, une assurance emprunteur et une assurance habitation ou encore plus simplement, un crédit automobile et une assurance auto ». ¹¹

3. Les principales opérations de la banque :

« Ce sont des opérations qui sont analysées en détails, d'après la loi 90-10 du 14 avril 1990 relative à la monnaie et au crédit qui vient de définir les émissions principales de la banque. Elle précise dans son article 110 que les opérations des banques comprennent la réception du fonds public. Les opérations de crédits ainsi que à la disposition de la clientèle des moyens de paiements. »¹²

3.1. Les fonctions de la gestion de liquidité :

En cas de déficits temporaire de liquidité, la banque peut emprunter de la liquidité soit auprès de la banque centrale ou soit sur les marchés de capitaux, pour qu'elle réponde à ces besoin quotidiens.

¹⁰ Idem, p13

¹¹ Idem, p15.

¹² Article 110 ; la loi 90-10 relative a la monnaie et au crédit.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

3.2. Les fonctions du service clientèle :

Elles sont des facteurs de la stabilité d'un bilan bancaire puisqu'elles réfléchissent des parts de marché dépendant elles même de la politique commerciale de la banque. Elles dégagent des marges plus élevées par rapport aux opérations du change, et aussi les banques mets les composants d'intérêt du produit net bancaire.¹³

3.3. Les fonctions des opérations de change :

Elle regroupe les opérations de trésorerie et l'interbancaire et les opérations sur titre, qui sont :

- **Les opérations de trésorerie et l'interbancaire :** le support de ces opérations, il convient de distinguer les prêts, les emprunts, ces prêts et ces emprunts sont consentis à taux variable et la marge perçue est peu sensible aux variations de taux d'intérêt.
- **Les opérations sur titre :** les émissions des titres de créance négociable et d'obligation est en passif du bilan de la banque, et à l'actif, le portefeuille titre ventilé entre titre à revenu variable et titre fixe.

4. typologie des banques en Algérie :

Le secteur bancaire algérien se compose actuellement : d'une banque centrale d'Algérie, de banques commerciales publiques, et de banques commerciales privées et mixtes.

4.1. La banque centrale :

La banque d'Algérie : « est un établissement national doté de la personnalité civile et de l'autonomie financière. Elle a pour mission de maintenir dans le domaine de la monnaie, du crédit et des changes ».

Elle a été créée par la loi 62-144 votée par l'assemblée constituée le 13 décembre 1962, sous le nom de la Banque Centrale d'Algérie, maie aux termes de la loi sur la monnaie et le crédit du 14 décembre 1990, la banque d'Algérie est dénommée banque d'Algérie.¹⁴

4.2. Les banques commerciales :

Une banque commerciale est une institution de crédit réalisant des opérations bancaires avec des particuliers, des entreprises ou des collectivités. Elle exerce les activités de collecte des ressources, d'octroi de prêts, ou de gestion des systèmes de paiement.¹⁵

Les banques commerciales sont possédées par des actionnaires personnes physiques ou morales ou des institutions. Leur objectif fondamental est de faire des bénéfices.

¹³ O. Amour et y.kab ; financement des investissements étude comparative entre CNEP banque et SGA banque ; mémoire master2 finance d'entreprise ; univ ADBERAHMANE MIRA Bejaia , 2014 ; p16.

¹⁴ <https://www.bank-of-algeria.dz> consulter le 20/03/2020 à 10:00

¹⁵ I. Pointu, P. Overney, S. Jean-Luc, « vademecum banque », édition arnaud franel, 2^{ème} éd, 2016 ; p.13

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

On distingue : banques commerciales publiques et privées et mixtes.

- **Les banques publiques** : elles exécutent les ordres de l'état et parmi ces banques établissements, nous citons :¹⁶

- Crédit populaire d'Algérie (CPA) en 1967.
- Banque extérieur d'Algérie (BEA) en 1967.
- Banque nationale d'Algérie (BNA) en 1966.
- Banque de développement locale (BDL) en 1985.
- Caisse nationale d'épargne et de prévoyance (CNEP) en 1964.
- Banque algérienne de développement (BAD) en 1972.
- La Banque algérienne de développement rural (BADR) en 1982.
- Caisse nationale de mutualité agricole (CNMA) en 1997.

- **Les banques privées** : elles peuvent avoir la forme d'une société anonyme. Les décisions sont prises par les actionnaires qui ont un titre de propriété sur la banque. Parmi ces établissements, nous citons :

- Cité Bank na corporation Algérien.
- Arabe Bank Algérie Plc.
- Cetelem (Etablissement financier, filiale du groupe BNP Paribas).
- Société Générale Algérie (SGA).
- Natexis Al Amena.
- Trust Bank Algérie.
- Arab Leasing Algérie.
- Al Salam Bank Algérie.
- Calyon Algérie.
- Maghreb Leasing.

- **Les banques mixtes** : une participation publique et privée combinée. L'Etat comme les particuliers qui sont actionnaire ont le même droit de décision dans cette banque.¹⁷

5. notions sur le crédit bancaire :

Les crédits bancaires sont des financements accordés aux différents agents économiques (personnes morales ou personnes physiques) par les établissements de crédit. Il joue un rôle très important dans le développement de l'activité économique.

¹⁶ O. Amour et y.kab ; po-cit, p19.

¹⁷ Idem ; p20.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

Nous essayerons dans ce chapitre, de définir le crédit, de mettre en évidence son rôle, et en fin de présenter les différents types de crédits accordés par la banque.

5.1. Définition du crédit bancaire :

Le mot crédit vient du mot latin « CREDERE » qui veut dire confiance.

« faire crédit, c'est faire confiance ; c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service ». ¹⁸

Juridiquement, « le crédit se définit aussi comme étant tout titre onéreux par lequel une personne met ou promet de mettre des fonds à la disposition d'une autre personne et prend dans l'intérêt de celle-ci un engagement par signature tel qu'un aval, cautionnement ou une garantie sont assimilés aux opérations de crédit et de location assorties d'opérations d'achats, notamment le crédit bail ». ¹⁹

Economiquement, le crédit suppose la réunion de deux éléments : ²⁰

- On y trouve d'abord une idée d'anticipation, d'avance sur le temps par la remise immédiate d'un bien ou d'une somme d'argent à une personne qui devra restituer l'équivalent et par là un facteur de confiance naît.
- L'auteur du crédit n'est pas dans la situation de celui qui achète un bien avec l'espoir d'une revente avantageuse mais il réclame seulement la rémunération de son avance, le « loyer de l'argent ».

5.2. Les caractéristiques d'un crédit :

D'une façon générale, le crédit résulte de la combinaison de trois caractéristiques :

- le temps (l'incertitude) : il est possible qu'une société ne révèle aucun risque de défaillance au moment de l'octroi d'un crédit moyen ou long terme, mais ce dernier peut se révéler dans l'avenir ;
- La confiance entre créanciers et débiteurs : se renforce grâce à la parfaite connaissance qu'elle acquière mutuellement les unes et les autres ;
- La promesse de restitution des fonds prêtés.

¹⁸ BOUYAKOUB. F « l'entreprise et le financement bancaire », CASBAH éditions, 2000, p17.

¹⁹ L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit.

²⁰ Jean BOUSQUET, « L'entreprise et les banques », Collection droit et gestion, Paris, 1997.p63.

5.3. Les typologies des crédits bancaires :

Les types de crédit bancaires sont les crédits qui englobent les diverses activités de prêt d'argent par les banques commerciales. Donc vu la diversité des besoins des agents économiques, nous pouvons distinguer plusieurs types de crédit :²¹

5.3.1. Le crédit d'exploitation :

Les crédits d'exploitations permettent aux entreprises de couvrir en temps leurs besoins de Trésorerie, en finançant l'actif circulant du bilan, plus précisément les valeurs d'exploitation Et/ou réalisable. Les crédits à court terme ou les crédits d'exploitations peuvent être subdivisés en deux catégories (le crédit par caisse et le crédit par signature), à savoir :²²

❖ Les crédits par caisse :

Les crédits par caisse sont considérés comme crédit à court terme, les crédits qui impliquent un décaissement de la part du banquier en faveur de son client et qui lui permet d'équilibrer sa Trésorerie à court terme, on distingue entre :²³

➤ Les crédits par caisse globaux :

Les crédits par caisse globaux permettent à l'entreprise d'équilibrer sa trésorerie en finançant de son actif circulant (stocks et créances) sans qu'il soit, affecté à un besoin bien précis. Les besoins couverts par ces concours sont dus, essentiellement, à la différence en montant et dans le temps entre les recettes et les dépenses d'exploitations réalisées dans le temps. On distingue plusieurs crédits par caisse globaux, qui sont :²⁴

• La facilité de caisse :

La facilité de caisse est « un concours bancaire consenti à l'entreprise, destiné à faire face une insuffisance momentanée de trésorerie due à un décalage de courte durée entre les dépenses et les recettes. Cette situation se produit, généralement, vers la fin de chaque mois, à l'occasion des échéances fournisseurs, des paies du personnel, règlement de la TVA,...etc.»²⁵

• Le découvert ou avance bancaire :

« Est un terme générique qui recouvre un ensemble de concours divers, mais dans les causes doivent pouvoir être définies. Il n'est pas indispensable à la vie de l'entreprise, mais il lui permet de « mieux vivre ». De ce point de vue, il est donc destiné à compléter les moyens de financement, dans des circonstances déterminées, ce qui n'exclut d'ailleurs pas de renouvellement »²⁶

Le principe du découvert est semblable à celui de facilité de caisse, c'est-à-dire avoir un Compte débiteur. La différence entre ces deux techniques du financement se situe dans la Durée.

²¹ F.Bouyacoub, « *L'entreprise et le financement bancaire* », Edition Casbah ; Alger ; 2003 ; P229.

²² Luc B-R. : « *Principe de technique bancaire* » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.286.

²³ Idem, P.287.

²⁴ Benhalima A. : « *Pratique des techniques bancaires* » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997 ; P.60.

²⁵ Luc B-R. Op-cit, P.288.

²⁶ Boudinot A et Frabot J-C. : « *Technique et pratique bancaire* » ; 2^{ème} édition ; Sirey ; Bruxelles ; 1972 ; p.105.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

- **Les crédits de compagnie ou crédit saisonnier :**

Pour différentes raisons, une entreprise peut subir un important décalage entre les dépenses qu'elle règle et les entrées qu'elle doit avoir. Elle peut avoir ce que l'on appelle une « activité saisonnière »

Le banquier doit rendre en considération la nature des produits pour se prémunir contre les risques de la compagnie notamment, le risque de mévente. Deux types de produit peuvent se présenter, à savoir :²⁷

- ✓ Si le produit ne se vend pas, n'est pas périssable et peut être stocké et vendu plus tard, dans ce cas le remboursement du crédit n'est pas compris, mais retardé.
- ✓ Si le produit ne se vend pas, il est périssable, dans ce cas le remboursement du crédit est compris.

- **Le crédit relais :**

Le crédit relais est un concours qui permet à l'entreprise d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis résultat d'une opération ponctuelle hors exploitation (augmentation du capital, vente d'un terrain, un immeuble, un fonds de commerce ou le déblocage d'un emprunt). En accordant ce type de crédit, le Banquier s'expose à deux risques, qui sont :²⁸

- L'opération devant assurer le remboursement du crédit ne se réalise pas.

- Les fonds provenant de l'opération sont déterminés du remboursement du crédit.

Pour cela, le banquier ne doit accorder ce type de crédit que si la réalisation de l'opération est certaine ou quasi-certaine.

- **Les crédits par caisse spécifiques :**

A la différence des crédits de trésorerie globaux qui couvrent des besoins de natures et d'origines très diverses, les crédits par caisse spécifique participent, généralement, au financement de l'actif circulant, c'est-à-dire : les stocks et le poste client dont le poids peut être, particulièrement, lourd pour l'entreprise. Aussi, ces crédits comportent des garanties réelles qui sont directement à l'opération du crédit, contrairement aux crédits de trésorerie où les garanties sont, généralement, accessoires, Ils peuvent revêtir les formes suivantes :²⁹

²⁷ Benhalima A.op-cit ; P.63.

²⁸ Luc B-R.: « Principe de technique bancaire » ; 21ème édition ; Dunod ; Paris ; 2001 ; P.116.

²⁹ Luc B-R .: « Principe de technique bancaire » ; 23ème édition ; Dunod ; Paris ; 2004 ; P.210.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

- **L'escompte commercial :**

« C'est une opération de crédit par laquelle le banquier met à la disposition du porteur un effet de commerce non échu. Le montant de cet effet (déduction faite des intérêts et commissions) est monnayé contre le transfert à son profit de la propriété de la créance et de ses accessoires ». ³⁰

- **L'affacturage ou factoring :**

« c'est un acte aux termes duquel une société spécialisée appelée « factor » devient subrogée aux droits de son client appelé « adhérent » en payant ferme à ce dernier le montant intégral d'une facture à l'échéance fixe, résultat d'un contrat et en prenant à sa charge moyennant rémunération, les risques de non remboursement ». ³¹

- **L'avance sur marchandise :**

L'avance sur marchandises c'est un crédit par caisse qui finance un stock, financement garanti par des marchandises remises en gage au banquier.

- **Avance sur marché public :**

Un marché public est un contrat passé entre un entrepreneur et une administration publique pour la fourniture de biens ou l'exécution de travaux. Les entrepreneurs qui détiennent des marchés publics, surtout dans le domaine de travaux réalisés au secteur du bâtiment. ³²

- **L'avance sur factures :**

L'avance sur facture « est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques, généralement, domiciliées aux guichets de la banque prêteuse ». ³³

- ❖ **les crédits par signature :**

Un crédit par signature est un engagement du banquier envers des tiers à satisfaire aux obligations contractées envers eux par certains de ses clients, en cas où ces derniers s'avèreraient défaillants.

Quatre (04) formes de crédit par signature : ³⁴

- **L'aval :** « est un cautionnement solidaire c'est-à-dire un engagement de payer pour le compte d'un tiers si, ce dernier ne s'acquitte pas. Il est donné, obligatoirement, par signature manuscrite, sur une lettre de change, un billet à ordre et même sur un chèque ». ³⁵

³⁰ Farouk BOUYACOUB, Op cit, p.234.

³¹ Article 543 du code de commerce algérien.

³² Farouk BOUYACOUB, Op cit, p.235.

³³ Benhalima A. Op-cit ; P.165.

³⁴ Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 21^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2001 ; P.280.

³⁵ Beranlard J-P. : « Droit du crédit » ; 4^{ème} édition ; Paris ; 1997 ; P.189.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

- **L'acceptation** : « est l'engagement pris par le tiré de payer la lettre de change à la personne qui sera porteuse légitime à l'échéance ». ³⁶

- **Le cautionnement** : « est un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation en s'engageant envers le créancier à satisfaire à cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ». ³⁷

- **Le crédit documentaire** : « est un crédit par signature en vertu duquel un banquier s'engage à payer la marchandise importée contre remise d'un certain nombre de document prévus à l'ouverture du crédit ». ³⁸

5.3.2. Les crédits d'investissement :

Le crédit d'investissement finance l'actif immobilisé du bilan ; c'est avec ces immobilisations que l'entreprise réalise sa mission socio-économique.

La durée d'un crédit d'investissement à moyen terme est de deux à sept ans. Au-delà commence le crédit d'investissement à long terme, le remboursement du crédit d'investissement est assuré essentiellement par les résultats dégagés par l'entreprise. ³⁹

5.3.2.1. Le crédit à moyen terme d'investissement :

Le crédit à moyen terme accordé pour l'acquisition des biens d'équipements amortissables entre huit et dix ans. Le crédit à moyen terme accordé soit par une seule banque, soit par une banque en concours avec un établissement spécialisé (crédit d'équipement des Petite et Moyennes Entreprises).

Celui-ci, s'applique, à des investissements de durée moyenne tels que les véhicules et les machines et de façon plus générale, à la plus part des biens d'équipements et moyens de production de l'entreprise. On distingue trois types du crédit à moyen terme, à savoir : ⁴⁰

Le crédit à moyen terme réescomptable :

Pour pouvoir faire face l'immobilisation des fonds décaissés à l'occasion de la réalisation du crédit, la banque est obligée de recourir au réescompte auprès de la Banque Centrale.

La Banque Centrale peut réescompter aux banques et aux établissements financiers pour des périodes de six (06) mois au maximum ou prendre en pension les effets créés en représentation du crédit à moyen terme doivent avoir l'un des objectifs suivants : ⁴¹

- Développement des moyens de productions ;
- Financement d'exploitation et construction d'immeubles d'habitation.

³⁶ Idem, P.190.

³⁷ L'article 644 de code civil.

³⁸ A. Benhalima :op-cit ; P.170.

³⁹ Farouk BOUYACOUB, op cit, p251.

⁴⁰ B-R ; Luc : « Principe de technique bancaire » ; 23ème édition ; Paris ; P.260.

⁴¹ L'article 71 de la loi 03-11 relative à la monnaie et au crédit.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

- **Le crédit à moyen terme mobilisable :**

Dans ce type du crédit, la banque ne s'adressera pas à la BC pour se renforcer, mais cherchera plutôt à mobiliser son crédit sur le marché financier.

La mobilisation est une opération par laquelle un créancier retrouve auprès d'un organisme mobilisateur la disponibilité des sommes qu'il a prêtées de son débiteur sur la base du papier constatant sa créance sur ce dernier.

- **Le crédit à moyen terme non refinançable :**

« Est un crédit qui n'offre pas de éventualités de refinancement à la banque, il est absorbé par la propre trésorerie de cette dernière. Il en résulte que le taux d'intérêt débiteur appliqué à ce type de crédit est plus élevé que celui appliqué aux CMT refinançables. »

5.3.2.2. Les crédits à long terme :

Ces crédits ont une durée qui dépasse les sept ans avec une période de différé de deux ans à quatre ans. Ils sont destinés à financer les immobilisations lourdes et en particulier les constructions, la durée du financement correspond, généralement, à la durée d'amortissement ses immobilisation financés et le montant du crédit ne doit pas couvrir la totalité de l'investissement.⁴²

5.3.2.3. Le crédit-bail ou leasing :

Le crédit-bail est « une technique de financement d'une immobilisation par laquelle une Société financière acquiert un bien meuble ou immeuble pour le louer à une entreprise. Cette dernière ayant la possibilité de racheter le bien loué pour une valeur résiduelle, généralement, faible en fin de contrat ».⁴³

Trois (03) partenaires :

- Le crédit bailleur (banque) ;
- Le crédit preneur (l'entreprise) ;
- Le fournisseur.

Il existe deux formes de leasing, selon que le bien à financer sera mobilier ou immobilier :⁴⁴

- **Crédit-bail mobilier :** Il porte sur des biens d'équipements qui doivent être utilisés pour Les besoins de l'entreprise ou à titre mixte et participer à la productivité de l'entreprise ; Il ne peut s'appliquer aux fonds de commerce et aux logiciels informatiques. Il est distribué par des sociétés spécialisées filiale de banques.
- **Crédit-bail immobilier :** il concerne des bien professionnels déjà construits ou à construit. Il pouvant adopter le statut de société immobilière pour le commerce de l'industrie. En effet, l'entreprise choisir son équipement, le fournisseur est réglé par la société du crédit-bail, la durée du contrat doit correspondre à la vie économique du bien loué. A la fin du

⁴² S.BOUICHE ET C.MERABETI ;Op-cit. ; p18.

⁴³ Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25ème édition ; Dunod ; Paris ; 2008 ; P.344.

⁴⁴ Luc B-R. : « Pratique de technique bancaire » ; 23ème édition Dunod ; Paris ;2004; P.345.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

contrat, le locataire peut acquérir le bien loué, le restituer ou dans certains cas renouveler le contrat sur de nouvelles bases.

5.3.3. Les crédits aux particuliers :

Les crédits aux particuliers peuvent être subdivisés en deux catégories, à savoir :⁴⁵

▪ Le crédit à la consommation :

Le crédit à la consommation est un nouveau produit bancaire permettant aux particuliers d'acquérir, sous certaines conditions, des équipements domestiques fabriqués et/ou montés, ou des produits importés tel que les automobiles par le recours à des facilités de paiement. Cette forme de crédit est accordée aux résidant sur le territoire national, avec une activité stable et un revenu régulier. Le montant du crédit pour aller jusqu'à 70% du coût total du bien acheté.

▪ Le crédit immobilier :

Le crédit immobilier est un prêt octroyé par une banque aux particuliers et aux entreprises est destiné à financer une opération immobilière. Le logement peut être affecté à une résidence principale, secondaire ou à un investissement locatif. Les établissements prêteurs prenant, généralement, une hypothèque sur le bien acheté, se protégeant ainsi contre le non remboursement du prêt.

5.3.4. Le financement de commerce extérieur :

Le commerce extérieur désigne l'ensemble des transactions commerciales (importation et exportation) réalisées entre un pays et le reste du monde. Dans le registre destiné au financement des exportations, on distingue :⁴⁶

5.3.4.1. Financement des exportations :

Dans le registre des crédits destinés au financement des exportations, on distingue :

- ✓ **Le crédit fournisseur** : est un crédit bancaire accordé directement au fournisseur (exportateur) qui lui-même consenti un délai de paiement de son partenaire étranger (importateur).
- ✓ **Le crédit acheteur** : est un financement directement consenti à l'acheteur étranger par une banque ou un pool bancaire, afin de permettre à l'importateur de payer au comptant le fournisseur.⁴⁷

5.3.4.2. Financement des importations :

Pour faciliter la réalisation des opérations d'importation, les banques interviennent par des techniques du financement des importations, qui sont :⁴⁸

⁴⁵ Idem, P.272.

⁴⁶ Mannai S et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 7^{ème} édition ; Economica ; Paris ; 2001 ; P.580.

⁴⁷ Lautier D et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 8^{ème} édition ; Economica ; Paris ; 2003 ; P.680.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

- **La remise documentaire :** est une technique de règlement par laquelle, un exportateur mandate sa banque pour recueillir, par l'intermédiaire de son correspondant, le règlement ou l'acceptation de l'acheteur, au moment de la présentation des documents représentatifs de la marchandise.
- **Le crédit documentaire :** est un engagement prise par la banque de l'importateur de garantir à l'exportateur de paiement des marchandises ou l'acceptation d'une traite contre la remise des documents attestant de l'expédition et de la qualité des marchandises prévues au contrat.

⁴⁸ Pasco C. : « Commerce international » ; 6^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2006 ; P.116.

Section 02 : les risques inhérents à l'activité bancaire.

La raison de l'existence de la banque est de prendre des risques, d'en accepter les conséquences et de mettre en place l'assistance nécessaire. Malgré cela, les récentes crises financières et les faillites ou quasi-faillites de certaines banques ont clairement montré l'étendue des risques pesant sur l'activité bancaire.

Toute activité exercée par la banque doit donc faire face à plusieurs risques. C'est donc un risque acceptable que nous cherchions à éviter toute dérive. Au contraire, certaines de ses activités peuvent l'exposer à des risques indésirables, qui existent néanmoins, du fait de son activité. Il s'agit là de risques subis.

Cette section traitera la notion du risque en présentant une définition du risque, sa classification et en abordant de manière particulière le risque bancaire.

1. la notion de risque :⁴⁹

Le risque est défini comme : « la possibilité de survenance d'un événement ayant des conséquences négatives. Il se réfère par nature à un danger, inconvénient, auquel on est exposé. Il est considéré comme la cause d'un préjudice ».

D'une façon courante, le risque a un sens négatif puisque on oppose « le risque d'échec » à « la chance d'un succès ». Néanmoins, Le risque est lié à la condition de probabilité exacte ; si celle-là était augmentée, utiliserait, plus conformément, le terme « danger ». Ainsi, Le risque est considéré comme une urgence négative avec une faible probabilité.

Economiquement : « un risque exprime une probabilité statistique de survenance d'un événement non désiré. Le risque lui-même n'a pas de nature, mais renvoie à l'événement auquel il se rattache, il existe pour les acteurs concernés par l'événement qu'il probabilisé ».

Le risque soutenu par les stakeholders peut s'analyser dans le cadre conceptuel de l'incomplétude des contrats. Il est impossible, ou trop coûteux, des spécifier ex-ante l'ensemble des éventualités futures, les contrats ne peuvent prévoir la disposition applicables à tous les états de la nature, ce qui génère le risque.

En effet, « le risque correspond à la possibilité qu'un événement négatif se produise, entraînent des conséquences néfastes pour ceux qui le subissent ».

Le comité de Bâle, organisme participant à la régulation prudentielle du secteur bancaire, définit le risque comme étant l'association de deux éléments : un aléa et une perte potentielle. Si l'aléa ne porte que sur des scénarios positifs, il n'est pas considéré comme du risque. D'autre part, si la perte est certaine, elle n'est plus considérée comme un risque.

⁴⁹ C.KHAROUBI et P.THOMAS, «analyse du risque de crédit banque & marchés », RB édition, 2016 ; pp 15-16.

2. le risque et la banque :

Le métier de banquier est un métier à risque, « *prendre des risques* » fait partie du quotidien du banquier. La non maîtrise des risques peut provoquer des pertes et conduire à la défaillance de la banque. C'est-à-dire, l'incapacité de celle-ci à honorer ses engagements.

Selon SARDI, « le risque est une source de profits pour la banque et celle qui n'en prendrait aucun, prendrait le plus grand d'entre eux : faire faillite ! ». ⁵⁰La maîtrise des risques exige d'adopter une démarche rationnelle et rigoureuse pour identifier les risques, les mesurer, les analyser et enfin mettre en place les meilleurs dispositifs pour surveiller les risques (meilleurs en termes de coût et de bénéfice). Le Comité de Bâle prétend que « le meilleur dispositif de maîtrise des risques » serait d'instaurer une forte culture de contrôle et un système de contrôle interne efficace dans lequel le management des risques aurait un rôle central. Le risque peut se définir comme un danger éventuel plus ou moins prévisible, la caractéristique propre du risque est donc l'incertitude d'un évènement ayant une certaine probabilité de survenir et de mettre en difficulté la banque.

3. les risques liés à l'activité bancaire :

Dans l'exercice des activités, la banque se trouve exposée à différents risques. Les principaux risques induits par l'activité de la Banque sont ceux prévus par la Note DGIG/BA N°1481/2014 du 25/11/2014. Selon la réglementation en vigueur notamment le Règlement BA N°11-08 du 28/11/2011 relatif au Contrôle Interne, ces risques se définissent comme suit :

3.1. Le risque de liquidité :

Il s'agit du risque de ne pas pouvoir faire face à ses engagements, ou de ne pas pouvoir dénouer ou compenser une position, en raison de la situation du marché, dans un délai déterminé et à un coût raisonnable.

« Le risque de liquidité est le risque qu'une banque bien que solvable, ne dispose pas de ressources financières en suffisance afin de faire face à ses engagements à échéance, ou ne puisse se pourvoir de telles ressources qu'à un coût excessif » ⁵¹.

Il existe deux types de risque de liquidité : ⁵²

- **Le risque de liquidité de financement** : il s'agit du risque que la banque ne soit pas en mesure de satisfaire à ses besoins en flux de trésorerie ou en dépôts de sûretés, présents et futurs, attendus et inattendus, sans nuire à ses opérations journalières ou à situation financière.
- **Le risque de liquidité de marché** : Il s'agit du risque que la banque, qui a un problème de financement, ne puisse pas facilement vendre un article à ses actifs (pour respecter certaines obligations) aux taux du marché, Ceci est dû à une profondeur de marché

⁵⁰Sardi A. « Pratique de la comptabilité bancaire », édition Afges, 1994, Paris, P 39.

⁵¹ Y. BOUDGHENE & E. DE KEULENEER, « Pratiques et techniques bancaires », Edition Larcier, 2013; p165.

⁵² Idem.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

insuffisante ou à des turbulences sur le marché et entraîne donc une décote par rapport au prix de marché théorique de cet actif.

3.2. Le risque opérationnel :

Le règlement CRR définit le risque opérationnel tel que « Le risque de perte résultant d'opérations insuffisantes ou défailtantes, de systèmes internes, d'individus ou d'événements externes, y compris les risques juridiques. Les risques opérationnels peuvent provenir non seulement de la division interne de l'entreprise mais également de menaces externes ». ⁵³

Le risque opérationnel comprend une très large gamme de risques et a montré que les banques le comprennent bien.

Dans ce contexte, le Comité de Bâle utilise la classification des événements liés à ce risque, à savoir : ⁵⁴

- **Fraude interne :** en raison des sommes énormes qu'elles encaissent, conservent, transfèrent et redistribuent, les banques forment par excellence un champ de convoitise pour les manœuvres frauduleuses ;
- **Fraude externe :** « les faux en écriture et dommages dus au piratage informatique, les hold-up » ;
- **Pratiques en matière d'emploi et sécurité sur le lieu de travail :** « cela englobe, la violation des règles de santé et de sécurité des employés, les activités syndicales, les demandes de d'indemnisation de travailleurs..... » ;
- **Pratiques concernant les clients, les produits et l'activité commerciale :** comme exemple, l'utilisation frauduleuse d'informations confidentielles sur la clientèle, des opérations boursières malhonnêtes pour le compte de la banque, le blanchiment d'argent et la vente de produits non autorisés ;
- **Dommages au bien physiques :** par exemple, incendies et inondations, les actes de terrorisme, vandalisme, séisme ;
- **Interruption d'activité et pannes de système :** « les pannes de matériel et de logiciel informatiques, les problèmes de télécommunications et pannes d'électricité » ;
- **Exécution des opérations, livraisons et processus :** « comme l'erreur d'enregistrement des données des défailtances dans la gestion des sûretés, des erreurs d'accès aux comptes de la clientèle et défailtances des fournisseurs avec eux ».

⁵³ I. Pointu, P. Overney, S. Jean-Luc, op-cit ;p26

⁵⁴ Y. BOUDGHENE & E. DE KEULENEER, op-cit, pp190-191

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

3.3. Risques liés aux opérations de commerce extérieur :

Il s'agit des risques induits par les transactions effectuées avec l'étranger et qui transitent par la Banque. Ces transactions sont régies par le Règlement BA N°07-01 du 03/02/2007 portant « règles applicables aux transactions courantes avec l'étranger et aux comptes devises » ainsi que les instructions s'y rapportant, traitant des transactions courantes avec l'étranger et des comptes devises.

3.4. Le risque de taux d'intérêt :

Le risque de taux d'intérêt peut être défini comme le risque, pour la banque, de voir ses résultat et/ou sa valeur économique négativement impactés en raison de l'évolution des taux d'intérêt.

Ce risque est important pour les banques, étant donné que presque tous les actifs et passifs bancaires génèrent des revenus et des coûts, à court, moyen ou long terme, avec des taux d'intérêt. En conséquence, l'évolution défavorable de ces derniers pourrait avoir un impact négatif sur les résultats des banques.⁵⁵

Dans son Article 51, le Règlement BA N°11-08 précise que les banques et établissements financiers doivent, lorsque l'exposition est significative, mettre en place un système d'information interne permettant d'appréhender leur exposition au risque de taux d'intérêt global, d'assurer son suivi et de prévoir les correctifs éventuellement nécessaires.⁵⁶

3.5. Risque de marché :

Les banques qui participent aux marchés financiers (actions, obligations, espèces et devises) doivent faire face à des fluctuations des prix du marché qui peuvent être favorables mais également défavorables. En général, le risque de marché est le risque que la banque subisse des pertes financières après des variations du prix des instruments financiers (actions, obligations...), des taux de change, des taux d'intérêt.....etc.⁵⁷

3.6. Les risques stratégiques :

« Ce sont les risques liés à la prise de décision dans les organes de décision de la banque qui peuvent entraîner des pertes économiques inattendues. Ces décisions stratégiques peuvent être de nature différente ». ⁵⁸

⁵⁵ Y. BOUDGHENE & E. DE KEULENEER, op-cit ; p182.

⁵⁶ Article 51, le Règlement BA N°11-08.

⁵⁷D. Chelly & S. Sébéloué, op-cit; p19

⁵⁸ D. Chelly & S. Sébéloué ; Idem, p21.

Section 03 : Le contrôle interne de la Banque.

1. Le contrôle interne de la banque :

Comme pour toute entreprise, voire organisation, le contrôle de la banque commence au niveau interne, pour cela, la banque doit disposer d'un système de contrôle interne performant. L'efficacité du contrôle interne repose sur la qualité du système d'information mis en place.

L'article 31 du règlement 11-08 dispose que :

«Les banques et établissements financiers doivent respecter les dispositions législatives et réglementaires relatives au système comptable financier, et notamment les règlements du conseil de la monnaie et du crédit et les instructions de la Banque d'Algérie.... »⁵⁹

1.1. Définition du contrôle interne :

Le "Committee of Sponsoring Organizations» (COSO) est défini le contrôle interne comme étant :

« Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et le personnel de l'entité, qui vise à fournir une assurance raisonnable de l'atteinte des objectifs liés aux opérations, au reporting et à la conformité »⁶⁰.

Cette définition indique quelques concepts de base et met l'accent sur les aspects suivants du contrôle interne :⁶¹

- ✓ Ils se concentrent sur la réalisation d'objectifs qui entrent dans une ou plusieurs catégories - objectifs liés aux opérations, aux rapports et à la conformité ;
- ✓ Il s'agit d'un processus qui dépend de l'exécution des tâches et des activités en cours. C'est un moyen, pas une fin en soi ;
- ✓ Il est exécuté par des personnes. Il ne se fonde pas simplement sur un ensemble de règles, de manuels de procédures, de documents et de règlements ; Il est fourni par des personnes qui travaillent à tous les niveaux de l'organisation ;
- ✓ permet à l'administration publique et au conseil d'administration d'obtenir une assurance raisonnable et non une assurance absolue ;
- ✓ Il est adaptable à la structure de toute entité. Il offre une flexibilité d'application pour l'ensemble de l'entité, filiale, division, unité commerciale ou processus métier.

Le contrôle interne des banques et des établissements financiers se compose de l'ensemble des processus, méthodes et mesures visant, notamment, à assurer en permanence :⁶²

- ✓ la maîtrise des activités ;

⁵⁹ article 31 du règlement n°11-08

⁶⁰ Price waterhous coopers, « Coso - Référentiel intégré de contrôle interne : principe de mise en œuvre et de pilotage », édition Eyrolles, 1^{er} éd ; 2014, p19.

⁶¹ Idem,

⁶² Article 3 du règlement N°11-08 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

- ✓ le bon fonctionnement des processus internes ;
- ✓ la prise en compte de manière appropriée de l'ensemble des risques, y compris les risques opérationnels ;
- ✓ le respect des procédures internes ;
- ✓ la conformité aux lois et règlements ;
- ✓ la transparence et la traçabilité des opérations bancaires ;
- ✓ la fiabilité des informations financières ;
- ✓ la sauvegarde des actifs ;
- ✓ l'utilisation efficiente des ressources.

1.2. Composantes du contrôle interne :

Le contrôle interne comprend cinq (05) composants intégrés :⁶³

- **environnement de contrôle :**

L'environnement de contrôle est l'ensemble des normes, processus et structures qui constituent la base de la mise en œuvre du contrôle interne dans toute une organisation. Le conseil d'administration et la direction générale sont exemplaires en ce qui concerne l'importance du contrôle interne, en particulier les normes de comportement attendues. La direction reflète ces attentes et les place à différents niveaux de l'organisation.

- **Evaluation des risques :**

Toute entité est confrontée à une variété de risques qui proviennent à la fois de sources externes et internes. Le risque est défini comme la probabilité qu'un événement se produise et ait un impact négatif sur la réalisation des objectifs. L'évaluation des risques implique un processus dynamique et itératif pour identifier et analyser les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs. Ces risques sont considérés à la lumière des seuils de tolérance au risque. Afin de déterminer comment gérer les risques, il est essentiel de commencer par une évaluation.

- **Activités de contrôle :**

Les activités de contrôle font référence aux procédures spécifiées dans les règles et procédures destinées à fournir une assurance raisonnable que les instructions de gestion pour la maîtrise des risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs ont été mises en œuvre. Les activités de contrôle sont effectuées à tous les niveaux de l'entité et à différentes étapes des opérations commerciales.

⁶³ Price waterhous coopers, op-cit ; p21

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

Il peut également être mis en œuvre via des systèmes d'information. Il peut s'agir de contrôles préventifs ou exploratoires, y compris diverses activités manuelles et automatisées, telles que les licences, les approbations, les contrôles et ajustements, et les examens des performances opérationnelles. La séparation des tâches doit généralement être prise en considération lors de la sélection et du développement des activités de contrôle.

○ **Information et communication :**

Dans le cadre de ses responsabilités de contrôle interne et pour atteindre ses objectifs, toute entité a besoin d'un certain nombre d'informations. La direction obtient, produit et utilise des informations pertinentes et de qualité, de sources internes ou externes, pour faciliter le fonctionnement des autres composantes du contrôle interne. La communication est un processus continu et itératif par lequel les informations nécessaires sont fournies, partagées et obtenues.

○ **Pilotage :**

L'organisation procède à des évaluations continues ou ponctuelles, ou une combinaison de ces deux formes d'évaluation, pour s'assurer que chacune des cinq composantes du contrôle interne et les principes qui y sont associés sont mis en place.

Les évaluations continues, qui sont intégrées aux processus opérationnels à tous les niveaux de l'organisation, fournissent des informations en temps opportun. Les évaluations ponctuelles, qui sont menées périodiquement, varient généralement en portée et en fréquence, selon l'évaluation des risques, l'efficacité des évaluations en cours et d'autres considérations de gestion. Les résultats sont élaborés selon les normes fixées par les régulateurs, les organismes de normalisation reconnus, la direction et le conseil.

1.3. Les objectifs du contrôle interne :

Trois catégories d'objectifs, qui permettent aux organisations de prendre en compte différents aspects du contrôle interne :⁶⁴

- 1) **Objectifs opérationnels :** se rapportent à l'efficacité et à l'efficience des opérations. Ces objectifs comprennent la performance opérationnelle et financière, ainsi que la protection des actifs ;
- 2) **Objectifs de reporting :** liés au reporting interne, externe, financier et non financier. Peut cibler la fiabilité, la rapidité, la transparence ou d'autres exigences des régulateurs, des organismes de normalisation reconnus ou des directives internes ;
- 3) **Objectifs de conformité :** se rapportent au respect des lois et réglementations applicables à l'entité.

⁶⁴ Price waterhous coopers, Idem, p20.

2. Analyse, mesure et surveillance des risques :

La banque doit mettre en place des systèmes d'analyse, de mesure et de surveillance des risques devant permettre de s'assurer que les risques encourus notamment en matière :

- Risquer de crédit ;
- Risquer de marché ;
- Risque de taux global d'intérêt ;
- Risquer de liquidité ;
- Risque de règlement ;
- Ainsi que les risques opérationnels sont correctement évalués et maîtrisés.

4.2.1. Évaluation du système de gestion des risques :

Les systèmes de mesure, de surveillance et de maîtrise des risques doivent :

- être adaptés à la nature, au volume et au degré de complexité des activités de l'établissement de crédit ;
- faire régulièrement l'objet d'un réexamen réalisé dans le cadre du processus d'audit interne.

4.2.2. Efficacité du système de gestion des risques :

Les systèmes de mesure, de la surveillance et de maîtrise des risques doivent permettre :

- D'intégrer les mesures du risque dans la gestion quotidienne des risques ;
- Des' assurer en permanence du respect des procédures set des limites fixées ;
- De procédera l'analyse des causes du non-respect éventuel des procédures et des limites.

4.2.3. Procédure de sélection des risques de crédit dans une banque :

Le risque de crédit s'entend du risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire au sens de la réglementation en vigueur. La banque doit disposer d'une procédure de sélection des risques de crédit et d'un système de mesure de ces risques lui permettant notamment :

- ✓ d'identifier de manière centralisée ses risques de bilan et de hors-bilan à l'égard d'une contrepartie ;
- ✓ d'appréhender différentes catégories de niveaux de risques à partir d'informations qualitatives et quantitatives,

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

- ✓ de procéder des répartitions des ses engagements par niveau de risques et par catégorie de débiteur ainsi que par secteur économique et par zone géographique.
- ✓ d'identifier les personnes ayant des liens avec la banque et de s'assurer du respect des conditions réglementaires.

4.2.4. Le système de surveillance et de maîtrise des risques :

La banque doit mettre en place un système de limites à la prise de risque. Elle doit réviser ses limites autant que nécessaire (au moins une fois par an) en tenant compte des ses fonds propres. Les limites fixées par les responsables opérationnels (au niveau des succursales et des agences) doivent concorder avec les limites globales (fixées au niveau central). La banque doit également se doter d'un dispositif permettant de s'assurer en permanence du respect des limites fixées, d'analyser les causes du non-respect des procédures et des limites et d'informer les personnes désignées à cet effet de l'ampleur des dépassements et des actions correctrices.

Chapitre 1 : généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

Conclusion :

Nous avons conclu dans ce chapitre que les banques gèrent les dépôts et l'épargne, distribuent le crédit, activent les marchés financiers et organisent les paiements et les échanges. Les institutions bancaires ont une fonction majeure, qui est de créer de l'argent (la création monétaire).

Le secteur bancaire a longtemps été considéré comme un monde fermé, mystérieux et complexe, mais il joue un rôle crucial dans le financement de l'économie et de l'ensemble du financement des entreprises.

Il existe plusieurs types de crédit, qui sont généralement classés selon deux critères : la durée et l'objet.

Les banques sont de plus en plus exposées à la menace d'une variété de risques affectant leur activité et leur position sur le marché financier.

Chapitre 02

INTRODUCTION

L'activité bancaire est génératrice de risques variés qui sont de plus en plus aigus à cause notamment de la concurrence accrue dans de nombreux secteurs et de l'ouverture croissante sur l'extérieur.

Le risque de crédit (contrepartie) est à la base de cette activité. Accorder un crédit est un acte complexe, il est lié à des risques dont la couverture est un principe de protection. En effet, il est nécessaire de procéder à des évaluations en utilisant un certains modèles d'évaluation afin de limiter ces risques et de réduire les pertes.

Nous essayerons à travers ce chapitre, de présenter quelques généralités sur le risque crédit (contrepartie) dans la première section, et les principaux axes de la gestion du risque dans la deuxième section, et les principales méthodes pour l'analyse et l'évaluation, à savoir méthode classique, méthodes de scores dans la troisième section.

Section 01 : base théorique sur le risque de crédit :

On va parler dans cette section sur la notion de risque en général et on va présenter quelque généralité sur le risque de crédit et les autres risques liés à l'activité bancaire.

1. définition du risque de crédit :

Le risque de crédit ou de contrepartie défini comme : « Pourcentage d'éventualités que le débiteur ou l'émetteur de l'instrument de paiement ne peut pas payer les intérêts qui lui sont dus ou payer le capital selon les conditions spécifiées dans la convention de crédit, est inséparable à l'activité bancaire. Qui nommé risque crédit dit que les remboursements peuvent être retardés ou bien ne pas avoir lieu du tout en fin de compte, ce qui peut alors engendrer des problèmes de flux de trésorerie et avoir un impact sur la liquidité de la banque. Malgré les innovations réalisées dans le secteur des services financiers, le risque de crédit reste la plus grande cause de faillite des banque ». ⁶⁵

Selon **MICHEL ROUACH** et **GERARD NAULLEUR**, le risque de crédit est : « un engagement portant une incertitude dotée d'une probabilité de gain et de préjudice, que celui-ci soit une dégradation ou une perte ». ⁶⁶

Il s'agit d'un événement qui peut imiter passivement les flux que l'emprunteur paiera en vertu d'un accord de crédit. En pratique, c'est le risque de non-remboursement de ses dettes par un emprunteur défaillant. C'est le risque de non-paiement de la dette par l'emprunteur qui ne paie pas. Il est absorbé au degré d'incertitude qui affecte la capacité de l'emprunteur à exécuter le service de la dette attendu, c'est-à-dire l'incertitude concernant les pertes qui peuvent résulter du crédit au créancier. Globalement, on considère un risque de contrepartie comme le risque de dégradation de la situation de l'emprunteur. ⁶⁷

Le risque de crédit doit être analysé dans le contexte des incohérences de l'information. Lorsque l'emprunteur demande un prêt, la banque connaît moins les dirigeants de l'entreprise quant à l'avenir de ce dernier et à l'impact de l'utilisation du prêt. Le créancier est soumis à une asymétrie d'information, le punissant pour sa capacité à sélectionner les «bons» emprunteurs et le crédit, et cette situation génère une opposition à la sélection. Par ailleurs, lorsque le crédit est en place, le créancier s'expose à un aléa moral. ⁶⁸

Risque de crédit Il existe deux situations différentes, l'une dans laquelle le débiteur n'est pas en mesure de remplir son obligation, il peut s'agir soit d'un déficit temporaire dû à des difficultés spécifiques, soit d'un déficit final lié à des problèmes structurels pouvant entraîner la disparition de l'emprunteur. Ce risque peut être considéré comme l'incertitude affectant les montants et les dates auxquels les paiements du débiteur seront effectués. Il est lié aux fluctuations qui affectent

⁶⁵ H. van Greuning & S. Brajovic Bratanovic, « analyse et gestion du risque bancaire », Editions ESKA, 1^{re} édition, 2004, p.135

⁶⁶ R.MICHEL et N. GERARD « *Le contrôle de gestion bancaire et financier* », Revue banque, Paris, 1998, P30.

⁶⁷ C.KHAROUBI et P.THOMAS, op-cit ; p.24

⁶⁸ Idem,

l'évolution de la situation économique et financière de la contrepartie. Nous supprimons ensuite le risque de crédit comme une possibilité de pertes subséquentes à ce développement du débiteur.⁶⁹

1.1. Formalisation du risque de crédit :⁷⁰

Les composantes du risque de crédit sont les suivantes :

- **Le défaut :**

Si l'emprunteur ne respecte pas un délai précis, il s'agit d'un « accident de crédit » ;

- **L'exposition à la date du défaut :**

« C'est le montant pour lequel la banque est en risque et qui inclut le capital restant dû » ;

- **La perte en cas de défaut :**

« Elle convient à la fraction de l'exposition qui ne pourra être récupérée ; elle appartient fortement du taux de recouvrement (ou de récupération) en cas de défaut, lui-même lié à la situation de l'entreprise, à la législation et à la présence d'éventuelles garanties en faveur de créancier financier » ;

- **L'horizon de défaut :**

Cela signifie le moment futur dans lequel l'erreur peut être générée. Le défaut (non-paiement) correspond à un événement objectif mesurable par le créancier financier ; non-tenu d'une note de crédit, incapacité de l'emprunteur à respecter l'échéance de ses dettes financières.

Cependant, le défaut peut prendre une acceptation plus large comme une rupture de contrat, une restructuration de la dette ou une réduction significative de la notation de l'entreprise.

Au sens strict, Le défaut de paiement est un événement confidentiel connu des seuls débiteurs et créanciers.

2. les facteurs du risque de crédit :⁷¹

Le risque de crédit résulte de plusieurs facteurs.

- les risques généraux associés à la situation économique générale affectent les emprunteurs, rarement en raison des «risques pays», l'insolvabilité en raison de la situation géographique de l'emprunteur. Cela envisage un risque politique (souverain) et économique (une position de trésorerie qui empêche le transfert de fonds).

⁶⁹ C.KHAROUBI et P.THOMAS, op-cit ; p.17

⁷⁰ Idem, pp 25-26

⁷¹ Idem, p24-25

- les risques professionnels sont liés aux gènes du secteur économique auxquels se rapporte le débiteur.
- le risque propre à l'emprunteur concerne sa situation économique et financière spécifique.

3. typologie de risque de crédit :

Ce sont des risques de pertes financières suivants à l'incapacité des clients ou autres contreparties à rembourser leurs engagements financiers.

On sépare entre trois (03) types du risque de crédit :⁷²

- **Le risque de défaut de remboursement :**

Il s'agit du risque de perdre tout ou partie du montant du crédit accordé si l'emprunteur ne rembourse pas sa dette à l'échéance. C'est le cas, par exemple, pour un client qui n'a plus la capacité financière suffisante pour que les moteurs empruntent auprès de la banque. Il pourrait s'agir du non-remboursement de l'individu pour une hypothèque et d'une entreprise pour le prêt d'équipement.

D'où la nécessité pour les banques de détail de sélectionner les clients emprunteurs les plus solvables à l'aide de méthodes de scoring interne, notamment exigés par les accords de Bâle II, complété par Bâle III.

- **Le risque de contrepartie :**

Représente la perte potentielle que pourrait subir la banque si la personne avec qui elle a réalisé une opération de gré à gré, venait à faire défaut. Elle ne sera alors pas en mesure d'honorer ses engagements.

Le risque de contrepartie détermine également le risque de détérioration de la santé financière d'une personne. En l'espèce, il peut s'agir de l'emprunteur ou de l'émetteur d'un instrument financier. En cas de détérioration de la situation financière de la contrepartie, celle-ci est moins en mesure de faire face à ses obligations. Cette dégradation accroît donc la probabilité de défaut (défaillance, le fait que la contrepartie ne parvienne pas à rembourser sa dette à l'échéance ou tout autre engagement).

- **Le risque de règlement :**

Se rapporte également aux activités de marchés (échanges de titres, de devises au comptant ou à terme) des banques. Le risque de livraison correspond soit au non-règlement de la transaction par la contrepartie, soit à la non-livraison due par la contrepartie. C'est le cas par exemple pour l'achat d'actions qui ne seront pas livrées dans les délais prescrits par la loi.

⁷² D. Chelly & S. Sébéroué, « les métiers du risque et de contrôle dans la banque », observation des Métiers, rapport du mars 2014 ; p18.

4. les conséquences du risque de crédit :

Nous considérons le risque de crédit (contrepartie) comme un risque de détérioration de la condition de l'emprunteur. Celui-ci a de nombreuses détériorations à savoir :⁷³

4.1. Dégradation de la solvabilité de la banque :

Lorsque la banque subit des pertes consécutives, les résultats sont amortis, en cas d'insuffisance des résultats pour compensés les pertes observées, par conséquent, la banque est tenue de la déduire de ses fonds propres, ce qui peut conduire à son insolvabilité définitive à moyen ou long terme.

4.2. Dégradation des résultats de la banque :

Cette détérioration est due aux provisions et pertes liées au non-paiement des cotisations, et donc la banque génère de mauvais résultats.

4.3. Dégradation du rating de la banque :

Une diminution des résultats de la banque peut conduire les agences de notation à revoir la récente dégradation de la notation, car les résultats de la banque font partie des critères que les agences de notation prennent en compte.

4.4. Un risque systémique :

C'est le résultat d'une différence entre le comportement des participants dans différents sous-systèmes et les techniques d'organisation qui encouragent un déséquilibre et une taille accrue.⁷⁴

⁷³ F.aidel ;D.ait djaker ; « la gestion du risque de crédit » ;mémoire de master option finance et actuariat ENSSEA KOLEA ; 2011 ; P16-17.

⁷⁴ S.COUSSESGUES et G.BOURDEAUX et T.PERAN ; « gestion de la banque » ; 8eme édition dunod 2017, p42.

Section 02 : la maîtrise et les outils de la gestion du risque de crédit :

Pour faire face aux différents risques auxquels la banque est confrontée au cours de son activité, le banquier dispose d'une « boîte à outils » qui lui permet une parfaite maîtrise et gestion des risques.

1. La maîtrise du risque de crédit :

1.1. La méthodologie de la maîtrise des risques :

Il existe quatre (04) étapes importantes de maîtrise de risque :⁷⁵

A. l'identification du risque :

- ✓ Les risques distinctifs et les sources de ces risques auxquels une entreprise est soumise doivent être identifiés ;
- ✓ La liste des risques auxquels une entreprise est confrontée peut être importante et peut être réduite en fonction des changements de stratégie, de l'adaptation au marché et des développements technologiques ...;
- ✓ La détermination du niveau de risque et de rendement que l'entreprise est disposée à assumer doit être fondée sur ses objectifs et décrite en termes mesurables.

B. l'évaluation des risques :

- ✓ Les mesures doivent être suffisamment complètes pour couvrir toutes les sources importantes de risque ;
- ✓ les processus de mesures doivent répondre et évoluer en fonction des besoins des utilisateurs de ce type d'information ;
- ✓ Les positions ouvertes peuvent être divisées en sous-limites selon les parties, les activités, les produits ou toute autre mesure bénéfique pour la direction de l'entreprise ;
- ✓ les critères communs pour mesurer chaque type de risque doivent reposer sur des principes similaires pour tous les produits et les activités mesurés.

C. la gestion du risque :

- ✓ L'identification et le lancement de réponses appropriées aux risques devraient être basés sur une évaluation continue des risques et du rendement ;
- ✓ la direction doit s'assurer que l'activité opérationnelle n'expose pas l'entreprise à des pertes qui pourraient menacer sa viabilité ;
- ✓ Établir des procédures pour identifier et évaluer les alternatives ouvertes à la gestion du profil de risque afin d'identifier et de prendre les mesures appropriées à travers l'application de la politique de l'entreprise.

⁷⁵ Hicham ZMARROU, « le dispositif de maîtrise des risques & le contrôle interne au sein des Établissements de crédit », Thèse Professionnelle en économie, ESC Lille, 2005 – 2006, P36.

D. le contrôle du risque :

- ✓ Les groupes chargés de contrôler les risques et de déterminer les limites de risque appropriées devraient être indépendants des groupes qui génèrent le risque.
- ✓ Les limites de risque et la politique d'une entreprise doivent être cohérentes ;
- ✓ Les rapports doivent fournir à la direction et aux membres du groupe de manière appropriée des informations faciles à utiliser, complètes et opportunes sur l'exposition au risque.

1.2. Le rôle et l'importance de la maîtrise des risques :⁷⁶

Ces dernières années, la nécessité de gérer le risque interbancaire s'est accrue. En raison de la sophistication croissante des instruments financiers.

La maîtrise des risques traduit la volonté de faire avancer le processus décisionnel dans un contexte d'incertitude. Il soutient également des activités qui contribuent à innover, afin que de meilleurs rendements puissent être obtenus avec des résultats, des coûts et des risques acceptables. Il vise à atteindre l'équilibre optimal dans toute l'organisation.

La banque doit identifier, évaluer et mesurer les risques. Ensuite, il est obligatoire de stabiliser des limites, d'installer un suivi de leur évolution de manière individuelle et globale.

2. les outils de la gestion du risque de crédit :

Les institutions financières ont logiquement des portefeuilles de crédit (tous les prêts et produits que vous contractez et les exposent au risque de crédit), issus de leurs différents métiers.

Ils doivent donc mettre en place une gestion du risque de crédit à travers différentes techniques et outils, afin d'améliorer leur performance, réduire autant que possible les risques qu'ils portent et, surtout, respecter la réglementation prudentielle.

Il est impossible de gérer les risques sans les mesurer et les quantifier. Les modèles, même techniques, ne remplacent pas une bonne gestion, une expertise et un bon jugement. Donc, mesurer le risque ne signifie pas qu'il est géré.

Il existe deux stratégies de gestion des risques différentes :⁷⁷

Tout d'abord, la gestion individuelle de chaque prêt afin de réduire les risques et les conséquences. Ensuite, la gestion globale des risques est assurée par tous les crédits, en utilisant une approche du portefeuille de crédit. Il s'agit donc de définir un code de conduite afin que l'institution financière ne s'expose pas excessivement au risque et puisse le compenser correctement, notamment pour ses actionnaires.

L'impact économique global de la situation financière des banques a conduit les gouvernements à mettre en place des parties prenantes pour démarrer des économies d'échelle

⁷⁶ Hicham ZMARROU, Idem, p35.

⁷⁷ C.KHAROUBI et P.THOMAS, op-cit ; p123

risquant de conduire à la disparition d'une banque. Si ce dernier est naturellement encouragé à gérer le risque général de crédit, des normes prudentielles lui sont imposées.

2.1. L'approche par portefeuille de crédit :⁷⁸

Une banque détient par construction un ensemble de crédits, explicites ou sous-jacents à des produits financiers, sur différentes contreparties, à différentes maturités. Leur total constitue un portefeuille de crédit.

Pour construire un portefeuille de crédit, il est important de distinguer les différentes activités de la banque qui sont sources de risque de crédit :

- **le banking book** : « Comprendre les transactions que la banque s'engage à effectuer jusqu'à sa date d'échéance » ;
- **le trading book** : « contient les produits et opérations destinés à être cédés avant leur maturité ; leur valorisation en marked to market figure au bilan et leur variation au compte de résultat ».

La constitution de portefeuille revient aux emprunteurs du groupe par catégorie de risque sur un certain horizon. Cependant, le raisonnement du portefeuille ne se limite pas à l'accumulation de risques de crédit individuels. Un modèle d'évaluation du risque de crédit de portefeuille est requis.

Ce dernier se définit comme l'incertitude relative aux pertes possibles de ce portefeuille à un horizon donné. Il correspond, en termes de valeur (marked to market), à l'incertitude des changements non anticipés de la valeur du portefeuille induits par les variations de risque des emprunteurs.

Il est alors nécessaire d'intégrer des «effets de portefeuille» classiques, tels que la concentration ou la diversification. Les pertes potentielles dans le portefeuille de crédit dépendent en grande partie de la corrélation des défauts entre les composants du portefeuille.

Toute institution financière adopte une stratégie interne pour gérer le risque de crédit. Cette stratégie comporte plusieurs étapes :

- ✓ la mesure du risque de crédit individuel et la mesure globale du portefeuille ;
- ✓ Analyse des risques du portefeuille : identifier les centres qui ont une forte influence sur le risque et étudier la contribution individuelle et marginale de chaque poste,.....etc. ;
- ✓ la réduction et le hedging : le passage d'une provision pour couvrir les pertes attendues dans les conditions actuelles du marché.

⁷⁸ Idem, pp136-137.

2.2. La gestion réglementaire :

En 1988, les Accords de Bâle ont instauré un encadrement réglementaire strict du risque de crédit, qui a évolué ensuite : Bâle II en 2004 et Bâle III en 2010.

Après les crises bancaires et l'évolution des conditions économiques générales (et donc les risques supportés par les banques), certains pays ont souhaité définir un ensemble de règles prudentes que les banques doivent respecter. Dans l'hypothèse, que l'on observe dans certains cas, de la faillite d'une banque, l'économie est exposée à des risques systémiques : à travers le phénomène d'infection, les banques et autres compagnies d'assurance peuvent rencontrer des difficultés, voire la faillite.

Les conséquences de la faillite de la chaîne bancaire seront si graves que tout le système financier pourrait s'effondrer et, avec lui, financer l'économie. Dans cet esprit, la réglementation prudentielle vise à réduire les risques systémiques.

Les États ont confié à la Banque des Règlements Internationaux (BRI), dont le siège est à Bâle, le soin d'élaborer une réglementation. Il s'agit d'imposer un montant de Fonds Propres couvrant le risque de crédit supporté par les institutions.⁷⁹

➤ Les objectifs de ces règles :

Ces règles dont le but est :

- ✓ l'amélioration de la sécurité des déposants ;
- ✓ Suivre l'évaluation des risques des banques et la comparabilité des établissements de crédit ;
- ✓ le renforcement de la structure financière des établissements de crédit.

2.2.1. Les accords de Bâle I :

Dans la réglementation de Bâle (qui devait par la suite prendre le nom de « Bâle I »), il a été retenu une logique d'adéquation des Fonds Propres des banques aux risques qu'elles prennent. La réglementation de Bâle I pose la première règle commune aux pays européens d'exigence d'un minimum de fonds propres en regard de l'engagement des établissements bancaires applicable à compter de janvier 1993.

Le ratio Cooke⁸⁰ Il est permis de créer un cadre réglementaire unifié applicable à toutes les organisations bancaires. Il favorise le rehaussement du niveau de leurs droits de propriété sur les banques internationales et permet de réduire les distorsions de concurrence entre banques pour des réglementations nationales jusque-là très hétérogènes.⁸¹

Il impose que les Fonds Propres réglementaires d'un établissement de crédit ne doit pas être inférieurs à 8% de l'ensemble des engagements de crédit pondérés de cet établissement :

⁷⁹ Idem, p139.

⁸⁰ Nom du responsable du Comité.

⁸¹ C.KHAROUBI et P.THOMAS, op-cit ; p139

$$\text{Ratio Cooke} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Encours pondérés de crédit}} > 8 \%$$

Les Fonds Propres réglementaires : incluent le capital et les réserves (Fonds Propres de base), mais aussi les Fonds Propres complémentaires (« quasi-capital », y compris les dettes subordonnées).

Les encours de crédit : comprennent les engagements de bilan et hors bilan, selon une pondération spécifique.

A) Les limites du ratio Cooke :

Le ratio Cooke a Soutenu de nombreuses limites :⁸²

- Les pondérations pondérées des stocks de crédit sont fixes et arbitraires sur les actifs et ne reflètent pas les risques de crédit réels ;
- La contrainte est trop élevée pour les grandes entreprises et trop faible pour les petites entreprises (celles qui sont susceptibles d'échouer) ;
- La pondération unique de tout type de crédit crée une certaine confusion entre l'adéquation des actions et la tarification des prêts, quelle que soit la qualité du crédit de la contrepartie ;
- La réglementation ne prend pas en compte la structure par terme du risque avec un traitement uniforme, quelle que soit l'échéance de l'engagement.

B) les exclusions :⁸³

Les facteurs suivants ne sont pas pris en compte :

- ✓ la taille de l'entreprise ;
- ✓ Le rating, la maturité ;
- ✓ la concentration sur un même émetteur, la corrélation entre émetteurs (et donc les effets de diversification du risque de crédit) ;
- ✓ la compensation entre les positions longues et courtes.

2.2.2. Les accords de Bâle II :⁸⁴

La réglementation Bâle II, respectée par les banques à compter du 31/12/2006.

⁸² Idem, p140.

⁸³ Idem.

⁸⁴ C.KHAROUBI et P.THOMAS, Idem, pp140-141.

Chapitre 2 : Gestion et surveillance du risque crédit/contrepartie au sein de la banque.

La mission de Bâle II a été d'améliorer le dispositif Bâle I, par un nouvel accord plus complet, mais il ne s'applique pas uniformément à toutes les institutions bancaires.

La norme présente un avantage particulier pour les grandes banques dans la mesure où Bâle II améliore la consommation de fonds propres. Alors que Bâle I ne considérait que le risque de crédit, ce système couvre trois piliers complémentaires : le risque de marché, le risque de crédit et le risque opérationnel.

Le ratio Mc Donough : nouveau ratio de solvabilité, il se calcule comme suit :

$$\text{Mc Donough} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Risque de crédit} + \text{Risque de marché} + \text{Risque opérationnel}} > 8 \%$$

Dans ce ratio, les Fonds Propres réglementaires doivent couvrir le minimum de fonds propres exigé par le ratio Cooke, plus les risques de marché et les risques opérationnels. Bâle II reste essentiellement une norme de Fonds Propres minimum et ne prend pas en compte tous les risques, comme celui de liquidité par exemple.

2.2.2.1. Les piliers de Bâle II :

Les propositions de Bâle II reposent sur trois piliers :

- l'exigence minimum de fonds propres (pilier 1) ;
- processus de surveillance prudentielle (pilier 2) ;
- une discipline de marché (pilier 3).

Bien que l'accord offre un choix d'approches pour mesurer le risque de crédit, le risque de marché et le risque opérationnel, les mêmes méthodes tentent de trouver un équilibre entre simplicité et précision. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne le risque de crédit, l'approche standard est moins précise, mais plus facile à mettre en œuvre. En revanche, les derniers modèles sont plus précis mais difficiles à mettre en œuvre.⁸⁵

➤ **Pilier 1 : l'exigence minimum de fonds propres :**

La mesure de l'adéquation des fonds propres est déterminée par trois composantes du risque :

- ✓ Le risque de crédit,
- ✓ le risque de marché
- ✓ le risque opérationnel.

Bâle II suppose de pondérer le risque de crédit à hauteur de 75%, à hauteur de 20% pour le risque opérationnel et à 5% pour le risque de marché. Pour chaque risque, Bâle II nécessite le recours à

⁸⁵ H. van Greuning & S. Brajovic Bratanovic, op-cit, p113.

Chapitre 2 : Gestion et surveillance du risque crédit/contrepartie au sein de la banque.

une approche approuvée, globale et comprenant de réels progrès sur le modèle dicté par la Convention de Bâle I.⁸⁶

Tableau n° 1: les différentes approches utilisées pour chaque risque.

Type de risque	Noms des approches
Risque de crédit	-approche standard ; -approches fondées sur la notation interne : <ul style="list-style-type: none">• approche de base ;• approche avancé.
Risque de marché	-approche standard : <ul style="list-style-type: none">• approche par les composantes. -Méthode des modèles internes (VAR...etc.).
Risque opérationnel	-approche par l'indicateur de base : <ul style="list-style-type: none">• un indicateur : le profit brut. -approche standard : <ul style="list-style-type: none">• même indicateur pour différentes ligne d'activité. -Approche avancée fondée sur la mesure : <ul style="list-style-type: none">• approche fondée sur les évaluations internes ;• approche par la distribution des pertes ;• approche par les fiche de marque.

Source : H. van Greuning & S. Brajovic Bratanovic, « analyse et gestion du risque bancaire », Editions ESKA, 1^{re} édition, 2004, p114.

➤ **Pilier 2 : amélioration du processus de surveillance prudentielle :**

Il s'agit du deuxième pilier des propositions de Bâle II, et c'est un élément essentiel du cadre d'adéquation des fonds propres et de la définition de la surveillance par les autorités de surveillance et les banques elles-mêmes.

- Du respect des exigences réglementaires en fonds propres ;
- Des méthodes d'évaluation et de gestion des risques.

L'objectif du deuxième pilier est déterminé dans les meilleurs délais la présence d'une érosion du capital dans un établissement bancaire susceptible de menacer le respect du ratio de solvabilité en incitant les banques à se doter d'outils de détection et de suivi de leurs risques.⁸⁷

Les banques devraient se maintenir au-dessus des ratios minimaux d'adéquation des fonds propres et détenir une politique d'évaluation et un processus interne pour apprécier l'adéquation des fonds propres en ce qui concerne la déclaration de leurs risques, activités et stratégie commerciale.

⁸⁶ I. Pointu, P. Overney, S. Jean-Luc, op-cit ;p29.

⁸⁷ I. Pointu, P. Overney, S. Jean-Luc, Idem, p30.

Chapitre 2 : Gestion et surveillance du risque crédit/contrepartie au sein de la banque.

Le rôle des autorités de contrôle, lors de l'évaluation de la situation de la banque, est de surveiller les évaluations internes de l'adéquation des fonds propres, de vérifier que la position de la banque est conforme au profil de risque et à la stratégie globale et de s'assurer qu'elle peut intervenir dans le cas où les fonds propres de la banque ne constituent pas une protection adéquate contre le risque.⁸⁸

➤ **Pilier 3 : la discipline de marché :**⁸⁹

Les exigences en matière de discipline de marché, troisième pilier de l'accord de Bâle II, visent à inciter fortement les banques à mener leurs activités de manière saine, raisonnable et efficace.

Pour que la discipline de marché soit efficace, il faut :

- Des informations fiables et pertinentes permettent aux acteurs du marché de découler à des évaluations des risques en toute sécurité, et surtout d'évaluer l'adéquation du fonds propres détenu en fonction du classement par rapport aux pertes et de l'exposition aux risques pouvant donner lieu à ces pertes ;
- En conséquence, la diffusion d'informations et la transparence dans l'introduction concernant la question de l'adéquation des fonds propres.

En résumé :

L'approche choisie par le Comité de Bâle a pour objectif d'accuser les banques d'évaluer leurs propres risques et de continuer à accroître la rigidité et la stabilité du système bancaire international et de soutenir l'égalité en termes de concurrence entre les banques internationales.

Les banques ont la possibilité de dégager des modèles internes d'évaluation des risques de crédit, de marché ou des risques opérationnels (pilier 1). En suite, Cette latitude élevée des institutions bancaires s'accompagne de l'élargissement des pouvoirs de contrôle et de coopération entre les autorités nationales (pilier 2), l'obligation d'informer le marché sur le dispositif d'évaluation et de contrôle des risques mis en place par la banque (pilier 3).⁹⁰

2.2.2.2. Les limites de Bâle II :⁹¹

Les limites de ce nouvel ratio de solvabilité est comme suit :

- Il est considéré comme une mesure pro-cyclique. En période d'euphorie financière, le risque pondéré diminue, les banques ont besoin de moins de fonds propres et se contentent de conserver le capital minimum requis. De même, la situation se détériore et les banques doivent renforcer leurs droits de propriété pour répondre aux exigences de solvabilité, avec des ressources devenues plus extraordinaires et coûteuses, ce qui interfère pour les faire tomber

⁸⁸ H. van Greuning & S. Brajovic Bratanovic, op-cit, p120.

⁸⁹ Idem, p121.

⁹⁰ I. Pointu, P. Overney, S. Jean-Luc, Idem, p31.

⁹¹ C.KHAROUBI et P.THOMAS, op-cit ; p141.

Chapitre 2 : Gestion et surveillance du risque crédit/contrepartie au sein de la banque.

dans un état de «goulots d'étranglement financiers» et de baisse du crédit, ce qui soutient le déclin économique.

- Il y a un manque de poids dans le risque de marché ou le produit le plus difficile et donc risqué. Les banques ont donc perdu leur juste évaluation des risques qu'elles prenaient. En conséquence, il a été constaté que leur niveau de droits de propriété n'était pas conforme à la réalité des risques encourus.
- Il est très pénible de développer les positions hors bilan. La taille, et de temps en temps très importante, des produits dérivés hors bilan rend agréable l'analyse des risques correspondants.

2.2.3. Bâle III :

Il est nécessaire de réformer Bâle II, tout en gardant la notion fondamentale d'un niveau de Fonds Propres en fonction du risque, les accords de Bâle III adoptés le 12 septembre 2010 sont des propositions de réglementation bancaire.

La crise financière a, en effet, rudement mis en inscription les défauts et les insuffisances du dispositif précédent : mauvaise progression des marchés financiers, crise de liquidité, critique des agences de notation, ...etc.

Bâle III est un ensemble de nouvelles procédures développées par le Comité de Bâle pour le contrôle bancaire afin de renforcer la réglementation, la surveillance et la gestion des risques dans le secteur bancaire. Cinq mesures principales :⁹²

- une amélioration de fonds Propres ;
- l'entrée d'un coussin contra-cyclique ;
- la composition d'un ratio de liquidité ;
- la mise en place d'un Ratio d'effet de levier ;
- la diminution du risque systémique.

Les objectifs de ces mesures est :

- D'améliorer la disposition du secteur bancaire à absorber les coups résultant des contractions financières et économiques, quelle que soit la source ;
- De développer la gestion des risques et la gouvernance ;
- Consolider la transparence et la correspondance dans les banques.

➤ Les objectifs de Bâle III :

L'objectif de Bâle III est partiellement simple : plus de Fonds Propres, de supérieure qualité, et plus de transparence. En plus la capacité de comparer le pouvoir des banques entre elles et d'assurer leur capacité à absorber de grandes quantités de pertes pour éviter de nouvelles faillites.

⁹² Idem.

➤ Les limites de Bâle III :⁹³

Bien que toutes les recommandations de Bâle III n'aient pas été appliquées, certaines limites sont déjà compréhensibles.

- ✓ Les règles prudentielles de Bâle III auront un impact majeur sur l'économie. Si les banques augmentaient leur fond propre, elles devraient probablement réduire la taille des prêts à l'économie et augmenter le coût.

Bien que les recommandations de Bâle III ne soient pas encore connues, une des options retenues est confirmée : le ratio d'actions n'est pas remis en cause par les règles de précaution des banques, ni les modèles internes de calcul du risque.

2.3. Les garanties :

Les garanties sont d'une importance très importante dans nos économies contemporaines à financement élevé sur une base de gestion des risques. Plus les risques augmentent, plus les garanties jouent un rôle d'amortisseur providentiel pour les créanciers.

Il ne fait aucun doute que les garanties remplissent une fonction fondamentale de la stabilité du système financier, car elles permettent d'offrir des crédits moins chers et donc de soutenir l'activité économique. En équilibrant les risques, il vise à garantir la solvabilité des institutions financières. Par conséquent, l'utilisation de garanties est devenue obligatoire dans de nombreuses opérations.

Une garantie « est un droit qui permet à un tiers de se retourner contre le garant en cas de non-réalisation d'une obligation contractuelle (civil) ou de la présence d'un dysfonctionnement d'un vice ou d'une malfaçon (commercial) »⁹⁴

La décision d'octroyer du crédit doit être motivée par la rentabilité de l'entreprise. Cependant, quelle que soit la rigueur de l'étude, elle ne peut pas éliminer complètement les risques. Donc, le banquier s'entoure d'un maximum de garanties.

Il existe deux (02) types de garanties :

- Les garanties personnelles ;
- Les garanties réelles.

⁹³ Idem, p142.

⁹⁴ I. Pointu, P. Overney, S. Jean-Luc, op-cit, p116.

2.3.1. Les garanties bancaires personnelles :

Les garanties personnelles sont des accords qui donnent au créancier le droit de redemander le paiement de sa créance auprès d'une ou plusieurs personnes autres que le débiteur principal.⁹⁵

Les garanties personnelles ont évolué grâce à leur flexibilité, leur facilité de mise en œuvre et leur faible coût de construction. Il s'agit des droits de créances sur des particuliers et sur leurs biens propres. La valeur de ces garanties est attachée à la solvabilité des personnes qui les fournissent.

Parmi les garanties personnelles les plus utilisées se trouve : le cautionnement et l'aval.

2.3.1.1. Le cautionnement :

L'article 644 du Code civil algérien définit le cautionnement comme « un contrat par lequel une personne garantit l'exécution d'une obligation, en s'engageant, envers le créancier, à satisfaire cette obligation si le débiteur n'y satisfait pas lui-même ».

Le cautionnement, c'est-à-dire le droit civil, peut devenir commercial si l'obligation garantie est de nature commerciale et si la garantie a un intérêt personnel dans l'œuvre dans laquelle elle a été réalisée.⁹⁶

Le cautionnement est une sureté personnelle secondaire créée dans le cadre d'un contrat unilatéral qui lie la caution à la dette du débiteur principal et lui permet de recourir au paiement en échange de cette dernière.⁹⁷

Il existe deux (02) types de cautionnement :

- Le cautionnement solidaire ;
- Le cautionnement simple.

A- le cautionnement solidaire :

Le cautionnement est solidaire lorsque la caution renonce au bénéfice de discussion et de division.

- **principe de discussion** : Le créancier est tenu de continuer à récupérer les biens du débiteur principal avant de s'acquitter de son obligation.⁹⁸

- **principe de division** : Il a exigé que les paiements soient répartis entre les cautions ; le banquier pourrait choisir de poursuivre la personne de son choix.⁹⁹

⁹⁵ Dominique LEGEAS, « suretés et garanties du crédit », édition L.G.D.J. 5^{ème} édition.2006. p 25.

⁹⁶ P. DELEBECQUE, M. GERNAIN, « traité de droit commercial », tome 02, L.G.D.J. 2004, 17 édition, p 412.

⁹⁷ M. CABRILLAC, C. MOULY, « droit des suretés », Edition du Juris-classeur, 2004, 7ème édition, pp 33-34.

⁹⁸ Art. 2298 du code civil.

⁹⁹ Idem.

B- le cautionnement simple :

Toute caution non déclarés solidaire est simple par défaut. Par conséquent, le prêteur devra épuiser tous les recours contre le débiteur avant de s'adresser à la caution et uniquement à hauteur de sa quote part. Elle devient alors un engagement subsidiaire.¹⁰⁰

2.3.1.2. L'aval :

L'article 407 du code de commerce définit l'aval comme suit : « L'aval est obligation de la personne de payer tout ou partie de la dette, généralement un papier commercial ».

2.3.2. Les garanties réelles :

Le remboursement du crédit et le paiement des intérêts sont principalement garantis par les actifs de l'emprunteur et, dans la mesure du possible, par les actifs de l'entité acquise. Les garanties réelles sont des garanties dont l'objet concerne un ou plusieurs biens du débiteur ou d'un tiers. Les suretés réelles financières est en ligne avec les garanties accordées dans le cadre de transactions bancaires ou financières mobilisant généralement des actifs mobiliers ou immobiliers.

2.3.2.1. L'hypothèque :

L'article 882 du code civil a défini le contrat d'hypothèque comme étant « le contrat par lequel le créancier acquiert sur un immeuble affecté au paiement de sa créance, un droit réel qui lui permet de se faire rembourser par préférence aux créanciers inférieurs en rang, sur le prix de cet immeuble en quelque main qu'il passe ».

L'hypothèque concerne les biens que le débiteur possède au moment de la prise d'hypothèque.

Il existe trois (03) types d'hypothèque :¹⁰¹

- l'hypothèque l'égale : réservée à des bénéficiaires particuliers (mineur, administration fiscal...);
- l'hypothèque judiciaire : résultant d'un jugement ;
- l'hypothèque conventionnelle : consentie par le débiteur à la banque.

2.3.2.2. Le Gage :

le gage est définit selon l'article 2233 du code civil comme étant « une convention par laquelle le constituant accorde à un créancier le droit de se faire payer par préférence à ses autres créanciers sur un bien mobilier ou un ensemble de biens mobiliers corporels, présents ou futurs, étant précisé que les créances garanties peuvent être présentes ou futures, à condition cependant d'être déterminables »¹⁰².

¹⁰⁰ I. Pointu, P. Overney, S. Jean-Luc, op-cit, p 119.

¹⁰¹ Idem, p123.

¹⁰² Article N° 2233 du code civil.

2.3.2.3. Le nantissement :

Selon l'article 948 du code civil le nantissement est défini comme étant « un contrat par lequel une personne s'oblige, pour la garantie de sa dette ou de celle d'un tiers, à remettre au créancier, ou à une tierce personne choisie par les parties, un objet sur lequel elle constitue au profit du créancier, un droit réel en vertu duquel celui-ci peut retenir l'objet jusqu'au paiement de sa créance et peut se faire payer sur le prix de cet objet, en quelque main qu'il passe, par référence aux créanciers chirographaires et aux créanciers inférieurs en rang »¹⁰³.

2.4. Les objectifs de la gestion des risques :

La gestion des risques vise à atteindre quatre objectifs :¹⁰⁴

- Extension du contrôle interne du suivi des performances au suivi des risques associés ;
- Facilitez la prise de décision pour les nouvelles opérations et autorisez la facturation Pour les clients
- Assurer la pérennité de l'organisation, en allouant efficacement les ressources et une répartition appropriée des actions permettant une meilleure couverture contre les pertes futures
- Rééquilibrer le portefeuille de l'organisation.

¹⁰³ l'article 948 du code civil.

¹⁰⁴ BESSIS. J, « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », édition Dalloz, 1995, paris, P48.

Section 03 : les techniques d'analyses et d'évaluation du risque de crédit.

L'évaluation du risque de crédit revient à poser une question sur la solvabilité des entreprises. Cette solvabilité dépend non seulement des éléments internes de l'entreprise, mais également d'éléments contextuels tels que sa situation géographique, sa situation économique entière et les conceptions d'exploitation sectorielle.

En termes d'octroi de crédit, il est essentiel que le décideur dispose d'outils d'évaluation quantitative qui lui permettront d'apprécier la solvabilité de contrepartie afin de diminuer le risque de défaut (défaillance).

Le but de cette section est de présenter quelques techniques d'évaluation du risque de crédit. Il est divisé en deux techniques essentielles, la technique classique et les techniques statistiques.

1. les techniques classiques :

Elle est considérée comme la méthode la plus ancienne pour analyser le risque de crédit, utilisé par les banques afin de prendre la décision d'octroi de crédit.

Le principe de base de ces méthodes est le traitement et le contrôle d'un ensemble de données et la conclusion d'une évaluation des risques de l'entreprise, basée sur une explication, quelque peu justifiée.

L'approche est beaucoup descriptive : en examinant un nombre variable de paramètres, l'analyste doit savoir évaluer les risques présentés par l'entreprise. En général, ces méthodes nécessitent une personne compétente chargée d'évaluer le risque.

1.1. L'analyse financière :

L'analyse de l'équilibre financier est très importante dans la vie d'une entreprise, puisque elle permet d'évaluer sa situation financière avec ses forces et ses faiblesses et enfin de proposer des solutions d'aide à la décision.

1.1.1. Définition et objectif de l'analyse financière :

L'analyse financière comporte à montrer la politique financière menée par l'entreprise pour estimer comment elle atteindra ses objectifs et respecter les différentes restrictions qui lui sont imposées, notamment les limites de solvabilité.¹⁰⁵

Selon A. DAYAN « L'analyse financière est un ensemble de concepts, de méthodes et d'outils qui permettent la rétribution des informations internes et externes, dans le but de formuler des recommandations adéquates concernant le statut d'un agent économique particulier, le niveau et la qualité de ses performances, ainsi que le degré de risque dans un environnement très concurrentiel ». ¹⁰⁶

¹⁰⁵ C.KHAROUBI et P.THOMAS, op-cit, p.48

¹⁰⁶ A.Dayan, « *manuel de gestion financière* », volume 2, Edition Marketing, 1999, p.59.

Chapitre 2 : Gestion et surveillance du risque crédit/contrepartie au sein de la banque.

Son objectif principal de l'analyse financière est de créer un diagnostic financier pour l'entreprise, qui aide à la prise de décision. L'analyse financière permet d'améliorer la gestion de l'entreprise, d'effectuer la comparaison avec d'autres entreprises du même secteur d'activité.

Toutes les informations collectées seront traitées pour vérifier la durabilité de l'entreprise et anticiper les éventuels défauts de paiement. Grâce à toutes ces données, la banque peut savoir si :¹⁰⁷

- L'entreprise réalise des bénéfices grâce à ses activités. La question est de savoir si cela rapporte à long terme.
- L'entreprise a un équilibre financier entre ses investissements et ses prêts.
- L'entreprise fait partie du processus de croissance pour protéger la prospérité de l'organisation.
- La société dispose de fonds pour faire face à ses engagements de trésorerie à court terme et imprévus.

L'analyse ne se résume pas à une description historique, elle est saturée d'une dimension future et il faut pouvoir mettre fin à une position contre l'entreprise étudiée. Elle devrait conduire à des propositions concrètes. Il se veut être un outil d'anticipation du futur et un point de départ pour planifier et initier des actions. L'analyse financière comprend également deux sous-groupes :¹⁰⁸

- **Le diagnostic financier** : Il vise à se forger une opinion sur la situation financière actuelle et future de l'entreprise de la manière la plus réaliste, objective et indépendante. Décrit la situation financière de l'entreprise ;
- **La recommandation** : Proposer des actions futures dans une approche future, et définir des comportements vers l'objectif fixé de l'analyse.

1.1.2. Démarche générique de l'analyse financière : ¹⁰⁹

Les normes professionnelles pour l'analyse financière, qui prennent le critère pour la prochaine utilisation d'une approche pratique, indiquent que la réalisation de l'analyse financière suit un processus en 6 étapes.

Les règles professionnelles¹¹⁰ sont caractérisées comme étant organisées de manière standard pour le processus d'analyse en une série d'étapes :

- ✓ La première étape consiste à collecter toutes les informations utiles : les états financiers de l'entreprise mais également les informations qualitatives sur son activité et ses activités. Cette étape comprend la collecte d'informations sur les autres acteurs du secteur et sur le contexte économique et organisationnel dans lequel opère l'entreprise. Elle peut être stressante,

¹⁰⁷ Idem, p 48.

¹⁰⁸ C.KHAROUBI et P.THOMAS, op-cit, p49.

¹⁰⁹ Idem, pp 50-51.

¹¹⁰ Définissant un paradigme anglo-saxon en analyse financière.

coûteuse et nécessite des compétences spécifiques pour identifier les sources d'informations de chaque entreprise et interpréter les données collectées.

- ✓ Ensuite, l'information doit être reformulée. L'analyse est logiquement appropriée aux concepts et modèles développés dans le domaine financier. C'est le résultat d'une lecture originale par l'entreprise, qui ne correspond pas à l'approche que les comptes utilisent pour préparer les informations. Les données comptables doivent être des éléments financiers et qualitatifs doivent être inclus dans le tableau d'analyse. Cette étape équivaut à modifier les informations principales disponibles. Les ajustements peuvent être importants selon le référentiel comptable.
- ✓ À partir des informations modifiées, l'étape de calcul officielle est effectuée. Un ensemble d'outils analytiques est appliqué aux états financiers pour effectuer une série de mesures objectives et quantitatives. De tous les outils, les plus pertinents et les plus importants doivent être choisis. Selon ce que l'analyse cherche à étudier et à étudier, il est nécessaire de choisir l'indicateur le plus approprié et le plus approprié pour effectuer la mesure requise.
- ✓ L'étape précédente montre les résultats, qui doivent être expliqués avec soin. En utilisant une gamme de techniques, les praticiens doivent être capables de comprendre et de qualifier la situation financière de l'entreprise.
- ✓ Enfin, dans une étape à peu près critique, un résumé d'évaluation est généré, qui qualifie la situation financière globale de l'entreprise étudiée et le diagnostic est posé. Cela consiste à identifier les phénomènes financiers qui affectent la société et ses causes. Bien entendu, le diagnostic est implicitement divergent : sa priorité est de distinguer les entreprises saines des entreprises en difficulté. Le diagnostic doit clairement indiquer ce que vit l'entreprise ou ce qui la rend solide, voire authentique.
- ✓ La dernière étape, dans une autre dimension, est la recommandation. Vous devez suggérer, encourager l'action. Peut-être plus subjective, cette dernière étape dépend de l'angle d'analyse choisi. Il «signe» l'analyse financière et la conclut par des prescriptions de procédures pour l'entreprise examinée.

1.1.3. Les sources d'information :

Pour effectuer une analyse financière d'entreprise, l'analyste doit connaître toutes les sources d'information à sa disposition, les comprendre et savoir les interpréter et les exploiter.

L'analyse financière se fait principalement sur la base d'informations comptables et notamment à l'aide de comptes annuels comprenant :

A. Le Bilan :

Le bilan est un document comptable qui exprime à une date donnée la situation patrimonial de l'entreprise. Il se présente sous forme d'un tableau équilibré divisé en deux parties :¹¹¹

¹¹¹ D.OGIEN ; « *gestion financière de l'entreprise* » ; 4e Edition DUNOD ; PARIS, 2018, p09.

- **L'actif réel** : qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entreprise, à savoir les investissements, les stocks, les créances et la trésorerie. Ces biens ont été acquis grâce à des ressources que l'on retrouve au passif du bilan.

- **Le passif réel** : qui recense les éléments du patrimoine ayant une valeur économique négative pour l'entreprise, à savoir les dettes auprès des banques ou auprès des fournisseurs. La différence entre l'actif réel et le passif réel est constituée par les capitaux propres. De fait, les capitaux propres mesurent à un instant donné la valeur nette du patrimoine de l'entreprise.

B. Le compte de résultat :¹¹²

Le compte de résultat fait apparaître la variation de richesse de l'entreprise pour une période donnée, généralement une année. Il récapitule les produits (recettes) et les charges (dépenses), sans tenir compte de leur date d'encaissement ou de décaissement.

Le bénéfice ou la perte de l'exercice se calcule par différence entre l'ensemble des produits et des charges. Ce montant doit être impérativement identique à celui qui apparaît au passif du bilan. Si ce n'est pas le cas, il est impossible d'effectuer l'analyse financière.

C. Les documents annexes :

L'annexe vise à fournir des informations complémentaires au bilan et le compte de résultat, surtout lorsqu'il ne suffit pas de soumissionner une image réelle de la situation financière.

1.1.4. Le diagnostic financier :

Le diagnostic financier est une démarche qui a pour objectif :¹¹³

- ✓ Déterminer les causes des difficultés actuelles ou futures de l'entreprise ;
- ✓ Mettre en évidence des éléments défavorables ou des déséquilibres dans la situation financière et les performances de l'entreprise ;
- ✓ Présenter les perspectives de développement potentiel de l'entreprise et proposer une série de mesures à prendre pour améliorer la situation et les performances de l'entreprise.

Le diagnostic est établi à partir des états financiers (le bilan, le compte de résultat, les documents annexes) précédents dans une perspective dynamique et comparative. Ces documents sont collectés au cours des deux ou trois dernières années pour étudier le développement communautaire et comparer les performances dans le temps. Cette comparaison est faite en utilisant des ratios.

¹¹² D.OGIEN ; Idem, p11.

¹¹³ Idem, p03.

a. l'analyse de la structure financière :

Après avoir obtenu les sources d'informations de l'analyse financière, il est nécessaire de commencer à calculer les agrégats qui permettent d'évaluer le solde de la structure financière de l'entreprise. Ces agrégats sont :¹¹⁴

▪ Le fonds de roulement (FR) :

Le fonds de roulement représente l'excédent permanent de ressources sur les emplois permanents de l'entreprise ou même l'excédent qui finance une partie des besoins de financement du cycle d'exploitation.

$$\begin{aligned} \text{FR} &= \text{Actif circulant} - \text{Dettes à court terme} \\ &= \text{Capitaux permanents} - \text{Actif immobilisé} \end{aligned}$$

- **Un fonds de roulement négatif** reflète un déséquilibre dans la structure du financement des actifs. En effet, le capital permanent n'est pas suffisant pour financer les immobilisations, la société est donc obligée de financer la partie manquante avec des ressources à court terme.

- **Un fonds de roulement positif** signifie que l'entreprise, en plus de financer intégralement ses immobilisations, génère un excédent de capital à long terme destiné à financer son activité actuelle.

- **Un fonds de roulement nul**, signifie que la solvabilité à court terme est garantie car la dette à court terme a été en mesure de couvrir les actifs courants.

▪ Le besoin en fonds de roulement (BFR) :

Le besoin en fonds de roulement est lié au problème de couverture des besoins de financement opérationnel. Il mesure l'écart entre les emplois périodiques et les ressources périodiques.¹¹⁵

Il s'agit donc d'un besoin permanent qui doit être financé par un fonds de roulement.

$$\begin{aligned} \text{BFR} &= \text{Stock} + \text{Réalizable} - (\text{Dettes à court terme} - \text{avances}) \\ &= \text{Emplois cycliques} - \text{Ressources cycliques} \end{aligned}$$

- Si le BFR est négatif, cette société dispose alors de quelques actions et / ou a payé en espèces tout en obtenant des crédits fournisseurs.

- Si le BFR est positif, l'entreprise ne peut pas couvrir ses besoins périodiques avec des ressources périodiques. Le financement du cycle d'exploitation est nécessaire.

¹¹⁴ B et F.GRANDGUILLOT « analyse financière » ; 11eme Edition Gualino, France ;2010 ,p118.

¹¹⁵ F et B.GRANDGUILLOT ; idem ; p119.

C'est le type de situation que l'on retrouve dans les grandes entreprises industrielles à actionnariat important ou les entreprises opérant dans un secteur très concurrentiel qui leur impose d'accorder de longs délais de paiement.

▪ **La trésorerie nette (TN) :**

« La trésorerie d'une entreprise représente la différence entre les actifs et les dettes Dont la liquidité et l'exigibilité sont immédiates ». En d'autres termes, c'est le montant de trésorerie ou de titres facilement disponibles que l'entreprise doit payer facilement sa dette à son échéance.¹¹⁶

Calculé comme suit :

$$TN = FR - BFR$$

$$TN = \text{valeurs disponibles} - \text{DCT bancaires}$$

- Un flux de trésorerie positif signifie que l'entreprise a pu financer ses opérations avec des ressources stables et générer un excédent. Évidemment, nous pouvons dire que l'entreprise est en mesure de résoudre la dette, mais l'excédent de trésorerie inutilisé peut être un signe de mauvaise gestion.

- Un flux de trésorerie négatif signifie que la société ne peut pas financer elle-même la totalité de son BFR, ce qui la rend dépendante de ses liquidités.

- Une trésorerie nulle, situation quasi impossible en pratique, indique la gestion optimale des ressources de l'entreprise, à savoir l'indépendance vis-à-vis des tiers et l'absence de liquidité non utilisée.

b. l'analyse de l'activité :

L'analyse de l'activité de l'entreprise repose sur :

▪ **Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) :**

Pour juger de la situation économique de l'entreprise, notamment au niveau de sa rentabilité, il s'avère que la simple lecture du compte de résultat est plutôt faible. En effet, cela ne fait que mettre en évidence le résultat net de l'exercice des intérêts des actionnaires qui seront versés sur cette base. Pour enrichir l'information, les soldes de gestion intermédiaires (SIG) divisent le résultat net en résultats partiels permettant une meilleure analyse de la performance de l'entreprise à plusieurs niveaux.¹¹⁷

La cascade des huit soldes présentés par le plan comptable permet de dégager plusieurs niveaux de mesure de la performance d'une entreprise :¹¹⁸

¹¹⁶ Fet B.GRANDGUILLOT ;idem ;p123.

¹¹⁷ D.OGIEN ; op-cit, p21.

¹¹⁸ D.OGIEN, Idem , p22.

Chapitre 2 : Gestion et surveillance du risque crédit/contrepartie au sein de la banque.

- **La marge commerciale :** indicatrice du résultat des entreprises commerciales. Cette activité peut être le seul exercé par l'entreprise, elle concerne aussi les entreprises mixtes qui ont à la fois une activité industrielle et commerciale.
- **La production :** Un indicateur de l'activité des entreprises fournissant des services ou transformant des biens pour créer de nouveaux services. Pour éviter toute confusion avec cette activité manufacturière et activité commerciale.

La production est obtenue à partir des comptes totaux suivants :

- ✓ production vendue : ventes des produits finis, des travaux ou des services facturés ;
 - ✓ production stockée : Changement de stock de produits finis et travaux en cours. Positif, traduit en politique de stockage, négatif signifie contrefaçon ;
 - ✓ production immobilisée : investissements que l'entreprise a réalisés pour elle-même.
- **La valeur ajoutée :** exprime la capacité de l'entreprise à procréer des richesses dans ses activités économiques. Elle est modérée par la différence entre la production et les consommations de biens et services de tiers.
 - **L'excédent brut d'exploitation :** mesure de la performance économique de l'entreprise. On rajoute à la VA les subventions d'exploitation et on retranche les impôts et taxes et les charges de personnel.
 - **Le résultat d'exploitation :** L'indicateur privilégié pour étudier la rentabilité commerciale et économique. Il est calculé par la différence entre le résultat opérationnel et les charges opérationnelles, mais il est en fait déjà présenté dans le compte de résultat.
 - **Le résultat courant avant impôt (RCAI) :** Indice de politique financière de l'entreprise. Du résultat d'exploitation, nous ajoutons le produit financier et soustrayons les frais financiers. Le revenu courant comprend les gains ou les pertes réalisées avec les groupes d'intérêt économique.
 - **Le résultat exceptionnel :** Collecte les éléments qui ne correspondent pas à l'activité actuelle de l'entreprise en raison de sa nature inhabituelle, irrégulière et anormale. PCG permet son calcul par la différence entre les revenus exceptionnels et les dépenses extraordinaires. En analyse financière, ce résultat ne nous intéresse que pour l'isoler.
 - **Le résultat net de l'exercice :** Correspond au résultat affiché dans les calculs. Il permet d'évaluer la rentabilité des actionnaires. Il est atteint en ajoutant le résultat exceptionnel au RCAI et en offrant l'engagement des employés et les impôts sur les sociétés.

1.2. L'appréciation par les ratios :

L'estimation par les ratios fait partie de l'analyse financière utilisée pour évaluer les entreprises sollicitant un financement.

Chapitre 2 : Gestion et surveillance du risque crédit/contrepartie au sein de la banque.

Les ratios sont présentés sous la forme d'un rapport qui distingue, à un moment donné, la structure, l'activité ou les capacités d'une entreprise ou d'un secteur particulier. Il s'agit donc d'un indicateur numérique dont la limite, le numérateur et le dénominateur, est généralement placée de manière à ce qu'un quotient plus élevé corresponde à une position plus favorable.¹¹⁹

L'intérêt des ratios réside principalement dans le fait qu'elle permet des comparaisons entre l'une ou l'autre des sociétés. Le choix des ratios à utiliser dépend étroitement des problèmes que l'on cherche à résoudre. Par conséquent, la méthode du ratio doit être utilisée avec prudence. En effet, pour prendre tout sens, les ratios nécessitent une connaissance précise des mécanismes de fonctionnement de l'entreprise et des données sous-jacentes sur lesquelles ils sont basés.

L'analyse par les ratios peut donner des conclusions systématiques et expressives sur la position, l'activité et la performance des entreprises, mais en tenant compte des conditions de base suivantes :¹²⁰

- ✓ Nous devons respecter strictement et systématiquement les définitions et règles d'évaluation prédéfinies, d'abord pour les proportions d'une même entreprise à différentes périodes, puis si possible pour un groupe d'entreprises ;
- ✓ Les activités des entreprises d'un même groupe doivent être réellement comparables ;
- ✓ Les informations doivent se rapporter à une période similaire et les différents ratios combinés pour fournir un résumé doivent être à la même date ;
- ✓ Nous devons toujours penser à l'impact d'une dévaluation de la monnaie ;

Les ratios peuvent être classés en trois catégories principales :

- Les ratios de structure.
- Les ratios de rentabilité.
- Les ratios de financement.

A. Ratios de structure financière :

Les ratios de structure analysent principalement les gros blocs en haut du bilan. Ils exposent les conditions dans lesquelles l'entreprise garantit son équilibre financier à partir du cycle de financement et des opérations du cycle d'investissement. Les ratios utilisés peuvent être appliqués soit en analyse de liquidité, soit en analyse fonctionnelle.¹²¹

Il ya quatre ratios principales :¹²²

¹¹⁹ G. ABDELGHAFOR, « l'analyse financière », Rapports version du janvier 2010 ; p26.

¹²⁰ G. ABDELGHAFOR, Idem.

¹²¹ M. Gérard, « Gestion financière » ; Edition Breal, France, 1999, p 146.

¹²² G. ABDELGHAFOR, op-cit ; pp28-29.

- **Ratio de financement des actifs immobilisés :**
$$\frac{\text{Capitaux permanents}}{\text{Actifs immobilisés}}$$

Interprétation : Indique le taux auquel les emplois fixes sont couverts par des ressources stables et permet de vérifier que les postes fixes sont bien couverts par des ressources stables. L'évolution de ce ratio dépendra de l'évolution des éléments qui le composent.

- **Ratio de financement externe :**
$$\frac{\text{Dette totales}}{\text{Total actifs}}$$

Interprétation : Ce ratio permet d'évaluer le niveau de couverture de l'entreprise en ressources étrangères, ou le montant de l'intervention de capitaux étrangers dans le financement de l'entreprise. L'évolution de ce ratio est intéressante car elle donne un aperçu du financement de l'entreprise.

- **Ratio d'autonomie financière :**
$$\frac{\text{Capitaux propres}}{\text{Endettement total}}$$

- **Ratio de trésorerie ou de liquidité :**

Parmi les ratios de structure financière les plus utilisés dans la pratique, figurent les ratios suivants :

Actifs circulants

Dettes à court terme

Valeurs réalisables + Disponibilité

Dettes à court terme

Disponibilité

Dettes à court terme

Chapitre 2 : Gestion et surveillance du risque crédit/contrepartie au sein de la banque.

Ces ratios indiquent dans quelle mesure les actifs en circulation sont échangés dans un délai d'un an par rapport aux dettes financières exigibles dans un délai d'un an. Leur objectif est de vérifier la règle d'équilibre financier minimum selon laquelle les ressources que l'entreprise utilise pour financer un emploi doivent pouvoir rester à la disposition de l'entreprise, pour une période au moins cohérente avec celle de l'équilibre. Durée de ce travail.

B. ratios de rentabilité :

Examiner la rentabilité de l'entreprise signifie évaluer le résultat et porter un jugement sur l'efficacité de la gestion dirigée par les dirigeants de l'entreprise. La rentabilité est un indicateur clé de la croissance de toute entreprise, car les entreprises non rentables ne peuvent pas faire face au développement.

Pour évaluer la rentabilité de l'entreprise, nous proposons principalement les ratios suivants :¹²³

- **Ratio de rentabilité des fonds propres :**

$$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Fonds propres}}$$

Ce ratio permet de confronter le résultat net avec le montant des fonds propres. Ce ratio devrait être convenablement élevé, sinon l'entreprise pourrait détenir des difficultés à attirer de nouveaux actionnaires, si nécessaire. Obtenir un ratio élevé est également un objectif important pour l'entreprise car elle doit tirer le meilleur parti de sa participation.

- **Taux de rentabilité nette :**

$$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Chiffre d'affaire (HT)}} * 100$$

Il vous permet de comparer le revenu net qui apparaît au bilan avec le montant des ventes hors taxes.

- **Taux de rentabilité des capitaux engagés :**

$$\frac{\text{Résultat net}}{\text{Passifs}} * 100$$

Il est permis de comparer le bénéfice net avec le montant du capital utilisé.

C. ratios de financement :

- **L'autofinancement :** Il peut être défini comme le financement qu'une entreprise se trouve, en réalisant toujours une partie de son résultat d'exploitation.¹²⁴

¹²³ G. ABDELGHAFOR, Idem ; p30

Autofinancement

Investissements au cours de l'exercice

Ce ratio se réfère au taux de financement des investissements réalisés au cours d'un exercice sur les ressources propres de l'entreprise.

2. la méthode des scores :

Le crédit scoring est le processus d'attribution d'une note (score) à un emprunteur éventuel pour estimer la performance future de son prêt. Cet outil est évident dans le travail d'ALTMAN, les véritables défricheurs de l'application des techniques de «crédit scoring» au travail de crédit d'entreprise.

Les modèles de scores sont de plus en plus utilisés dans les institutions financières, spécialement dans la banque de détail. Il est devenu un outil populaire pour les subventions au crédit à la consommation, mais il a également tendance à évoluer pour mesurer les risques des prêts au logement, des prêts aux professionnels et des prêts aux petites et moyennes entreprises.

2.1. Définition du crédit scoring :

« Les modèles de score sont des outils de mesure des risques qui utilisent des données historiques et des techniques statistiques. Son objectif est de déterminer les effets des différentes caractéristiques des emprunteurs sur la possibilité de défaut. Ils constituent des scores qui sont des notes évaluant le risque de défaut des emprunteurs éventuels ou tangibles. Les Institutions financières peuvent utiliser ces notes pour aligner les emprunteurs en classes de Risque ».¹²⁵

Un bon modèle d'évaluation est celui qui attribue des scores élevés aux emprunteurs sans problème dont les prêts fonctionnent bien et des scores faibles pour ceux dont les prêts sont médiocres. Pour accéder cette cible, les modèles de scores doivent être capables de découvrir les causes de risque les plus importants, c'est-à-dire ceux qui amènent le plus le risque de défaut de l'emprunteur, et de mesurer la participation relative de chaque facteur de risque au défaut.¹²⁶

Les scores sont utilisés de deux manières :¹²⁷

- Premièrement, il sert principalement à évaluer et à observer le risque de l'entreprise : c'est la mesure du risque, ou diagnostic, d'un individu. Pendant une certaine période, le système attribue à l'entreprise un diplôme permettant l'évaluation des risques. Cette note peut également être comparée de manière chronologique et fournir des informations sur l'évolution

¹²⁴ Idem, p31.

¹²⁵ Michel. DIETCH et J.PETHEY, « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières », éd. Revue banque, Paris, 2003, P47.

¹²⁶ Idem ; p48.

¹²⁷ C.KHAROUBI et P.THOMAS, op-cit, p84.

des risques ; Il peut également être évalué en termes de score moyen du secteur et d'identification des risques.

- En revanche, il peut s'appliquer à un groupe, un groupe de la population, au sens large, un groupe d'entreprises, et constitue ainsi un panneau de contrôle sur les clients. Cela est particulièrement vrai pour les institutions financières à des fins de gestion des risques, mais aussi en raison des règles de précaution qui leur sont applicables. L'automatisation des résultats est un atout majeur, car elle est peu coûteuse à mettre en œuvre et le système nécessite peu de données.

2.2. Les éléments requis pour la construction d'un modèle de scoring :

En général, la combinaison de plusieurs proportions, exprimées par une fonction, est appelée score. L'objectif est que le résultat du calcul (le score) soit statistiquement significativement différent pour les entreprises à risque de défaut et les entreprises saines, permettant de distinguer le plus possible les deux catégories. Les notes sont des notes qui aident à classer les entreprises. Il peut ensuite être traité pour exprimer la possibilité d'échec.¹²⁸

La conception du modèle de classification suit une procédure relativement standard. Il est basé sur le suivi ultérieur de l'avenir des entreprises dont nous savons avec certitude si elles échouent ou non. L'objectif est de choisir individuellement les variables les plus distinctes, puis de construire un modèle statistique qui établit une relation à deux volets entre ces variables et si vous connaissez ou non la faillite.

L'élaboration d'un système de crédit scoring dans une banque passe par les étapes suivantes :

A. définir l'événement à détecter et la constitution de l'échantillon :¹²⁹

Dans une analyse du risque de crédit, cet événement peut être de deux types. La faillite, c'est-à-dire le prononcé du premier jugement, peut se faire dans le cadre d'une des procédures légales de mise en faillite, par le tribunal compétent. Cet événement est objectif. Il peut également s'agir d'un défaut, c'est-à-dire d'une violation d'une obligation de crédit.

Pour bâtir le modèle de score, il est indispensable d'arranger de données historiques sur le défaut et de constituer un échantillon comprenant un nombre suffisant d'emprunteurs en cas de défaut. Naturellement, cet échantillon est représentatif de la population défailtante des emprunteurs. De plus, les données virtuelles devraient couvrir, si possible, un cycle économique complet. Ces conditions sont nécessaires pour garantir la qualité de l'outil de scoring.

« Enfin, vous devez garder un horizon de modèle. L'horizon est d'un an si les informations de l'année précédente N-1 sont utilisées pour prévoir les erreurs de l'année en cours N ».

¹²⁸ Idem ; p81.

¹²⁹ Michel. DIETCH et J.PETHEY, op-cit ; p49

B. Le Choix des variables explicatives :

Le choix des variables est précis, il dépend d'abord des données que le modèle peut traiter (quantité et / ou qualité). Différents types de données peuvent être utilisés :

- Comptables et financières, qui permettent de créer des ratios financiers qui suivent différentes dimensions de risque ;
- Bancaires (données sur les travaux de compte permettant de déterminer la régularité du comportement de paiement de l'emprunteur, mais aussi l'état de son solde de compte, ses comptes d'épargne liquide ou financière et le poids relatif de ses dettes);
- Qualitatives (âge, profession, ancienneté dans cette profession, présence d'accidents dans le passé, etc.) utilisée spécifiquement pour marquer des points spécifiques de clients dans le domaine du crédit à la consommation.

L'une des exigences pour la construction d'un modèle de score est que les facteurs de risque (différentes variables utilisées) ne sont pas corrélés. Les variables associées (par exemple, les ratios financiers) fournissent les mêmes informations sur les risques et sont redondantes.

C. le choix de la technique utilisé :

Les techniques de scoring sont nombreuses mais l'objectif reste identique : augmenter l'efficacité des prises de décision.

1) L'analyse discriminante :¹³⁰

L'analyse discriminante est une technique de classification : elle consiste à reclasser les emprunteurs en deux groupes - défaut et absence de défaut - en fonction de leurs caractéristiques observées. Vous recherchez donc un ensemble de variables (ratios) qui permettent de prédire ce qui manquait le mieux dans le passé.

Statistiquement, l'analyse discriminante de la prise de décision est basée sur la comparaison des distances des entreprises avec les points moyens des différentes couches. Ensuite, les entreprises sont triées et affectées à la catégorie au point moyen le plus proche.

Si deux groupes sont classés, l'analyse discriminante peut être réduite à une analyse de régression. La fonction discriminante est présentée comme un ensemble linéaire de ces variables.

D'où la relation suivante :

$$\text{Score} = a_1 R_1 + a_2 R_2 + \dots + a_n R_n + b$$

Avec :

R_i : les ratios comptables et financiers ;

¹³⁰ Michel D. ; Petey J. (2003), op. cit p.55- 56.

α_i : les coefficients associés aux ratios ;

B : une constante.

La technique d'analyse discriminante linéaire permet de trouver des valeurs des coefficients permettant de mieux distinguer les deux groupes d'entreprises. Cela fournit des informations sur la probabilité d'un déficit à court terme pour cet emprunteur : un score très faible - situé en dessous d'un seuil spécifique déterminé par le modèle lui-même - indique une forte probabilité de défaut, et un score plus élevé désigne le contraire. Faible risque d'échec à court terme. Ainsi, la fonction de score permet de prédire la probabilité de tout emprunteur, y compris ceux qui ne sont pas impliqués dans la construction de la fonction de score, à la valeur par défaut.

De plus, en raison de la nature des multiples critères d'une fonction, le résultat donne une prédiction plus fiable de la faiblesse que les ratios individuels qui entrent dans la fonction de score.

Aucune fonction de score n'a un pouvoir de séparation absolu ; Il y a toujours une zone de chevauchement entre deux sous-groupes générant deux erreurs :¹³¹

- Erreur de type 1 : implique la classification d'une entreprise défaillante à l'aide de la fonction de score entre les bonnes entreprises ;

- Une erreur du deuxième type : il s'agit de classer une entreprise de santé comme une entreprise défaillante selon le modèle.

❖ Les types de l'analyse discriminante :¹³²

Il existe deux types d'analyse discriminante :

a. analyse discriminante géométrique :

Cela suppose que les matrices variances covariance sont égales et ne considère que les concepts de distance. Cela signifie que l'objectif est d'augmenter la séparation entre les deux groupes (variance ou inertie au degré extrême) et de réduire la distance entre deux éléments d'un même groupe.

L'idée est très simple. Cela comprend le calcul de la distance entre la nouvelle note et le centre de chaque groupe. La nouvelle note sera classée dans le groupe où cette distance est inférieure au minimum.

b. analyse discriminante probabiliste :

¹³¹ Azzouz Elhamma. La gestion du risque crédit par la méthode du scoring: cas de la Banque Populaire de Rabat Kénitra. Revue marocaine de recherche en management et marketing, CNRST-IMIST 2009, pp.291.

¹³² A. BAGUI Med ; Prédiction de la défaillance des entreprises par la méthode du scoring ; mémoire de fin d'études master ; école supérieure de banque ; Alger ; 2012, p37.

Ce type suppose l'égalité des matrices variances covariances ainsi la normalité des variables.

L'idée est d'arranger une note dans un groupe où la probabilité conditionnelle d'enchaîner à ce groupe compte tenu des valeurs observées est maximale. Concrètement, ces possibilités ne peuvent être calculées que si les observations découlent de multiples lois normales. Sinon, nous devons d'abord convertir les données afin de nous en raccorder le plus possible.¹³³

❖ Les conditions de l'analyse discriminante :

La méthode d'analyse discriminatoire contient cinq (05) conditions :¹³⁴

- L'homogénéité ;
- les variables doit être pas corrélée ;
- la normalité des variables doit être vérifiée ;
- Sélection aléatoire de variables ;
- la performance de la fonction de discrimination.

2) La méthode VAR :

La valeur à risque est définie comme la perte potentielle à laquelle une institution financière peut être exposée dans une période de temps déterminée (horizon fixe) et à un certain niveau de probabilité (période de confiance). Il peut être mesuré au niveau agrégé ou à un niveau de portefeuille spécifique. Vous pouvez ainsi connaître les situations exactes qui génèrent les risques. De plus, le choix des paramètres permet de définir une stratégie de risque.¹³⁵

La prudence s'exprime en définissant clairement trois paramètres : l'horizon de rétention, le niveau de risque et les limites de la valeur à risque. L'horizon de réservation dépend de la nature du portefeuille. Il est supposé être lié à l'organisation de la liquidation du portefeuille sur le marché. Quant au niveau de probabilité, il reflète l'aversion au risque de l'entreprise en question.

Exemple explique la VAR :

Une VaR à 10 jours pour un intervalle de confiance de 99 % égale à 1 million € indique que si le portefeuille est prisonnier pendant 10 jours, cependant on a 99 % de chance de ne pas déposséder plus d'1 million € sur 10 jours, mais aussi que l'on a 1% de chance de perdre plus qu'1 million € sur les dix prochains jours. Cependant, la VaR vous permet de savoir ce que vous pouvez perdre dans le pire des scénarios.¹³⁶

¹³³ Gilbert Saporta « Analyse discriminante, classification supervisée, scoring » Version du 8/11/2009 ; p 80.

¹³⁴ مطبوعة دروس في مقياس تحليل المركز الجامعي نور البشير البيض معهد العلوم التجارية والعلوم الاقتصادية وعلوم التسيير البيانات. ص 72

¹³⁵ C.KHAROUBI et P.THOMAS, op-cit, p143.

¹³⁶ Idem, p144.

Selon SAUNDERS et ALLEN, L'objectif est de mesurer l'évolution de la valeur future du portefeuille par rapport à l'évolution de la qualité du crédit.¹³⁷

3) Arbre de décision :

Un arbre de décision est une hiérarchie de règles logiques générées automatiquement à partir d'une règle de note. L'objectif est de soustraire automatiquement les règles, représentées dans l'arborescence, qui racontent les relations entre les valeurs d'attribut et les catégories auxquelles les notes dépendent de la base de données. L'arborescence utilisée pour représenter ces règles correspond au tri des attributs en fonction de leur effet sur l'attribut cible.¹³⁸

Le principe des arbres de décision est de prédire une variable quantitative ou qualitative, dans notre cas bon ou mauvais payeur, à l'aide de variables explicatives quantitatives ou qualitatives.

4) L'utilisation des réseaux de neurones artificiels :¹³⁹

Les réseaux de neurones n'est pas un moyen de résoudre tous les problèmes du service de crédit. Ceci est juste un moyen puissant d'analyser les données.

Elles se proposent d'imiter le traitement de l'information par le système neurologique humain en élaborant un algorithme d'apprentissage. Chaque neurone remplit une fonction de transfert en traitant mathématiquement des inputs par une méthode non linéaire, ce qui génère un résultat (output). Chaque input fait l'objet d'un poids qui affecte le résultat. Une phase d'apprentissage recherche la meilleure combinaison du poids des inputs dans chaque nœud jusqu'à ce que le résultat corresponde à la réalité observée.

Appliqués à la condition de défaillance, les neurones insérés ont des rapports choisis comme entrées. Pour les neurones, la sortie à deux sorties : échec ou non. Parmi eux, les neurones cachés traitent les informations. Les neurones sont organisés en arborescence, en couches. Pendant la phase d'apprentissage, le réseau est appliqué à l'échantillon de référence des entreprises défaillantes et non défaillantes.

D. Validation du modèle :¹⁴⁰

Il est basé sur des méthodes d'inférence statistique standard et des procédures de test de durabilité pour estimer le modèle sur des échantillons de contrôle qui contiennent d'autres options pour les entreprises en difficulté ou solvables.

La validation du modèle inclut également la cohérence des marques de transaction du formulaire d'enregistrement avec les principes de l'analyse financière et la stabilité des résultats dans le temps.

¹³⁷ A. SAUNDERS, L. ALLEN ; Credit ratings and the BIS capital adequacy reform agenda ; article de Journal of banking and finance n°26, 2000 ; p 909.

¹³⁸ MS. Gassouma « gestion et couverture du risque de crédit bancaire » ; édition universitaires européennes ; Allemagne ; 2014. P44.

¹³⁹ C. KHAROUBI et P. THOMAS, op-cit, p89.

¹⁴⁰ Michel D. ; Petey J. (2003), op. cit p.51.

2.3. Les limites des modèles de score :¹⁴¹

Les limites suivantes peuvent être définies pour les modèles de score :

- les modèles de score enregistrent mal les changements de toute nature qui modifient l'attitude des emprunteurs face au défaut de paiement ;
- Les modèles suppriment les éléments qualitatifs liés à la qualité des gestionnaires ou aux caractéristiques spécifiques des marchés sur lesquels réalisent les emprunteurs ;
- Les modèles de score ne peuvent en aucun cas remplacer la théorie de l'échec ;
- Les modèles de score sont des outils statistiques. Il existe deux types d'erreurs, l'erreur (type II) dans la classification des emprunteurs sains comme défaut et l'erreur (type I) qui est classée comme emprunteurs dont la probabilité hypothétique est vraiment élevée. Ces erreurs ont naturellement un coût pour le prêteur en utilisant un modèle de score.

¹⁴¹ Idem ; p65.

Conclusion

Pour une bonne maîtrise des risques, le premier souci des autorités bancaires est de limiter autant que possible la prévalence des défauts, qui peuvent entraîner de graves perturbations pour le reste des agents économiques. En fait, La gestion et la surveillance des risques a acquis une place distincte dans les institutions financières. Bonne connaissance des activités bancaires et interbancaires pour inciter les banques à développer les moyens de gérer les risques de contrepartie.

Comme nous l'avons vu, il existe de nombreuses techniques pour gérer et évaluer les risques, et une fois que les risques surviennent, ils doivent être gérés rapidement, ce qui conduit à la mobilisation de ressources humaines et financières.

Lorsque la situation d'un client se détériore, la banque n'est pas totalement sûre de récupérer l'intégralité de son investissement. Cette l'incertitude constante qui effraie les banques. La prévision par l'analyse initiale des risques permet de combler une partie de cet avenir incertain et sécuriser l'activité de crédit.

Les banquiers utilisent donc des méthodes classiques et statistiques pour faire face aux risques de contrepartie, et la mise en place de règles prudentielles pour la gestion.

Chapitre 03

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

Introduction

Après avoir présenté un cadre théorique sur la gestion et la surveillance du risque de Crédit/Contrepartie, nous essayerons dans cette partie de projeter les éléments traités dans la partie précédente, tout en inspirant d'un cas d'une banque algérienne « Crédit populaire d'Algérie ».

Afin de développer, au mieux, notre cas pratique nous avons jugé utile de répartir ce chapitre en trois (03) sections :

La première est consacrée à la présentation générale de la banque Crédit Populaire d'Algérie (CPA) ainsi que la présentation de la structure d'accueil qui est la Division des Engagements du CPA plus précisément la Direction de la Surveillance du Risque Crédit (DSRC).

Quant à la deuxième section présente les dispositifs de gestion et de surveillance du risque Crédit/Contrepartie au sein du CPA. Enfin, la troisième section consacré à l'élaboration d'un modèle de prévision basé sur la méthode d'analyse discriminante au niveau de CPA.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

Section N°01 : Une présentation générale de l'organisme d'accueil.

Dans cette section, nous présenterons d'une façon générale le Crédit Populaire d'Algérie, par le biais de son organigramme et de ses différentes Directions, et Départements afin de connaître ses missions, ses activités, et d'une façon particulière la Division chargée des Engagements du CPA plus précisément la Direction de la Surveillance du Risque Crédit (DSRC).

1. Généralité sur le Crédit Populaire d'Algérie

Nous présenterons dans ce point l'organisme d'accueil CPA « le Crédit Populaire d'Algérie ».

1.1. L'historique du CPA :

Le crédit populaire d'Algérie (CPA) a été créé par l'ordonnance N° 66-366 du 29 décembre 1966 avec un capital initial de quinze (15) millions de dinars.

Le CPA est une banque commerciale. Aux termes de ses statuts originaux (du 29/12/1966), cette banque a la qualité de « banque de dépôt ».

Le CPA a hérité notamment des activités gérées auparavant par les cinq (05) banques populaires à savoir :

- La banque Populaire Commerciale d'Alger (BPCI Alger).
- La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Oran (BPCI Oran).
- La Banque Populaire Commerciale et Industrielle de Constantine (BPCI Constantine).
- La Banque Populaire Commerciale et Industrielle d'Annaba (BPCI Annaba).
- La Banque Populaire du Crédit d'Alger.

Les moyens d'intervention du CPA furent ensuite renforcés par la reprise des activités d'autres banques étrangères :

- ✓ En 1967, les activités antérieurement exercées en Algérie par la banque Algérie-Misr ;
- ✓ En 1968, les activités gérées par la Société Marseillaise de crédit en Algérie (SMC) ;
- ✓ En 1972, les activités gérées par la Compagnie Française de Crédit et de Banque (CFCB) ;
- ✓ En 1975, les activités gérées par la Banque Populaire Arabe (BPA).

Lors de la restructuration du secteur bancaire au début des années 80, le CPA a donné naissance à la Banque de Développement Local (BDL), et ceci le 15 Mai 1985 par la cession de 40 agences bancaires, le transfert de 550 employés et cadres ainsi que 89 000 comptes clientèle.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

Suite à la promulgation de la loi sur l'autonomie des entreprises en 1988, le CPA est devenue, à l'instar des autres banques publiques, une Entreprise Publique Economique (EPE) par actions dont le capital est la propriété exclusive de l'Etat.

Depuis 1996, en vertu de l'ordonnance relative à la gestion des capitaux marchands de l'Etat, les banques publiques sont placées sous tutelle du Ministère des Finances.

Après avoir satisfait aux conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la loi sur la monnaie et le crédit (loi 90/10 du 14 Avril 1990), le CPA a obtenu, le 07 Avril 1997, son agrément du conseil de la Monnaie et du Crédit, devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréer.

Après avoir satisfait aux conditions d'éligibilité prévues par les dispositions de la loi sur la monnaie et le crédit (loi 90/10 du 14 Avril 1990), le CPA a obtenu, le 07 Avril 1997, son agrément du conseil de la Monnaie et du Crédit, devenant ainsi la deuxième banque en Algérie à être agréée.

Le capital social de la banque, initialement fixé à 15 millions de dinars. A évolué comme suit :

Tableau n° 2 : Evolution du capital du CPA.

Unité : Dinars Algérien (DA)

Année	Capital social
1966	15 millions
1983	800 millions
1992	5,6 milliards
1994	9,31 milliards
1996	13,6 milliards
2000	21,6 milliards
2004	25,3 milliards
2006	29,3 milliards
2010	48 milliards

Source : www.cpa-bank.dz

Le conseil de la monnaie et du crédit de la banque d'Algérie a autorisé en 2010, le CPA a augmenté son capital social pour le porter à 48 milliards de dinars.

Le réseau d'exploitation du CPA est constitué de 133 agences encadrées par 15 groupes d'exploitation. Ce réseau emploi 74% des effectifs de la banque qui compte environ 3900 employés.

1.2. Les missions du Crédit Populaire d'Algérie :

Conformément à la réglementation en vigueur en Algérie, le CPA traite les opérations de crédit de banque, il peut recevoir des dépôts, accorder des crédits sous toutes les formes, prendre des participations dans le capital de toutes les entreprises, mobiliser pour le compte d'autrui tout crédit consenti par d'autres institutions, ... etc.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

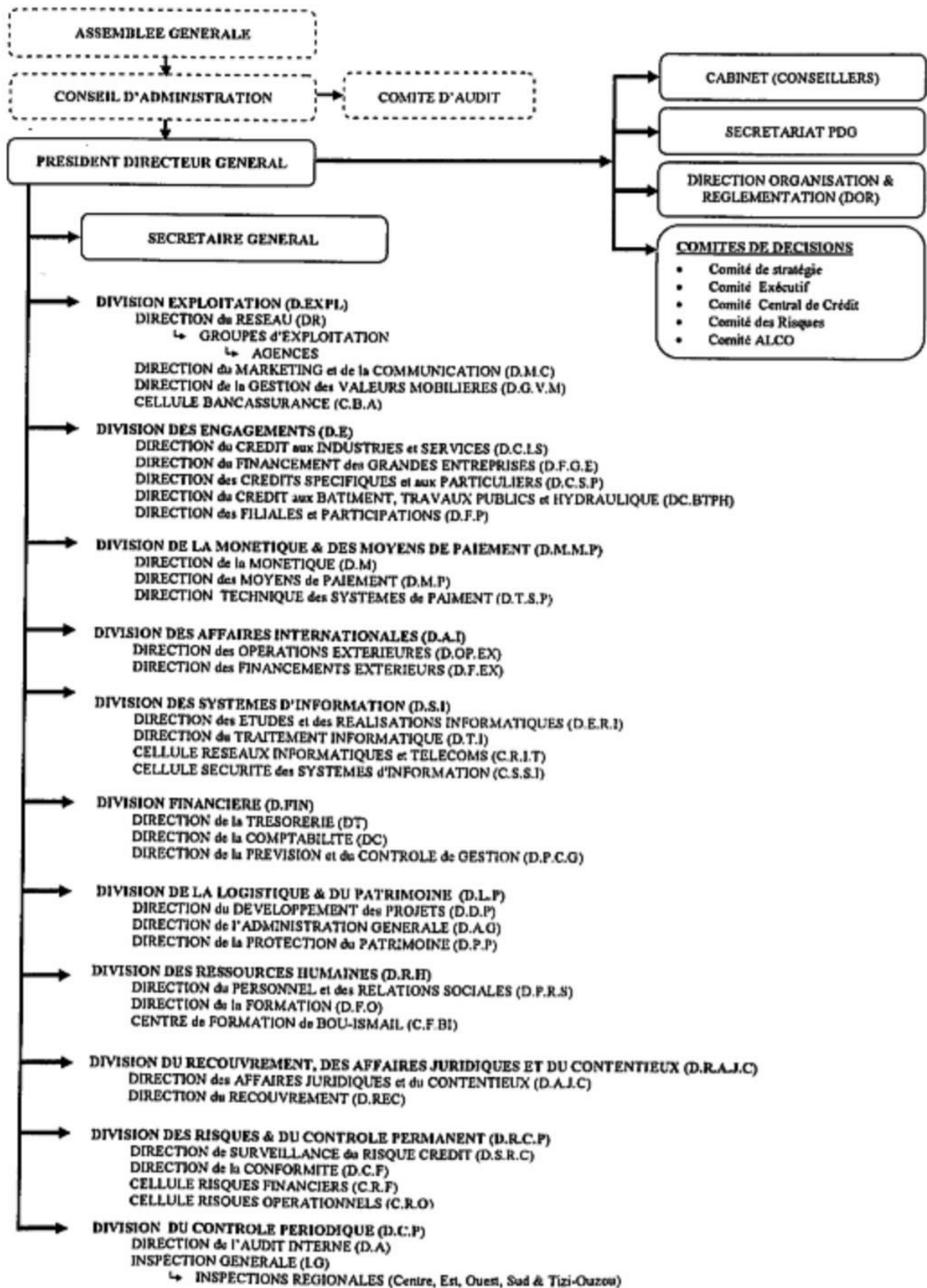
Le CPA a pour mission de promouvoir le financement de l'économie nationale grâce à une politique commerciale dynamique en direction de la PME/PMI du BTPH, du commerce et de la distribution, de la santé et du médicament, du tourisme, de l'hôtellerie, de l'artisanat et des médias.

1.3. L'organisation générale de l'organisme d'accueil :

Le CPA est organisé en Divisions sous la tutelle desquelles évoluent des structures opérationnelles ainsi qu'en structures directement rattachées à la Direction Générale. L'organigramme du CPA qui se présente de la manière suivante :

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

Figure N° 5 : L'organigramme du CPA



Source : documents internes de CPA

2. présentation de La Direction de la surveillance du risque crédit (DSRC) :

I- Préambule :

La banque a entrepris des actions de mise à niveau visant la réorganisation et la modernisation des fonctions crédit et recouvrement des créances.

Dans ce cadre et en accord avec les exigences du contrôle interne, la Direction de la Surveillance du Risque Crédit (DSRC) a été rattachée à la nouvelle Division des Risques et du Contrôle Permanent (DRCP).

Cette structure est née de la réorientation de la mission de la Direction des Etudes et du Suivi des Engagements, qui dépendait de la Direction Générale Adjointe chargée des engagements, vers une mission de contrôle. Ceci s'inscrit dans le cadre du respect du principe de séparation des tâches, au sens de l'article n°16 du règlement Banque d'Algérie n°11-08 du 28 Novembre 2011 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers qui stipulent « les dispositifs en charge du contrôle permanent doivent fonctionner de manière indépendante par rapport aux unités opérationnelles à l'égard desquelles elles exercent leurs missions ».

A ce titre, dans le cadre de l'exercice de ses nouvelles missions de contrôle permanent, la DSRC assure la surveillance des risques crédits qui se présentent sous deux (02) principales formes :

- La couverture des risques prudentiels telle que définie par les règlements Banque d'Algérie n°14-01, 14-02 et 14-03 du 16 Février 2014 portant respectivement sur les coefficients de solvabilité applicables aux banques et établissements financiers, les grands risques et le classement et provisionnement des créances et des engagements par signatures.
- La couverture du risque crédit telle que définie par le règlement n°11-08 relatif au contrôle interne en ses articles n°02 et n°39 :

1- Article n°02 fait référence aux :

- a- **Risque crédit** : Le risque encouru en cas de défaillance d'une contrepartie ou de contreparties considérées comme un même bénéficiaire.
- b- **Risque de concentration** : Le risque résultant de crédits ou d'engagements consentis à des contreparties opérant dans le même secteur d'activité ou la même zone géographique « Risque de concentration de contreparties, Risque de concentration sectoriel et risque de concentration géographique ».

2- Article n°39 :

- ✓ Identifier d'une manière centralisée les risques de Bilan et Hors Bilan.
- ✓ Identifier les contreparties en défaut et surveiller l'évolution de leur risque.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

- ✓ Procéder à la répartition des engagements par niveau de risque encouru.
- ✓ S'assurer de la conformité des engagements avec la réglementation, en suivant le dispositif de surveillance en vigueur. Ce dispositif doit faire l'objet d'améliorations en continu. Il est basé actuellement sur un ensemble de pratiques de suivi liées aux conditions et moyens disponibles.

II. Principales Missions et Fonctions de la D.S.R.C :

1- Missions de la D.S.R.C

La Direction de Surveillance du Risque Crédit a pour principales missions de :

- Œuvrer en vue de la diminution et de la maîtrise du risque crédit encouru par la Banque ;
- Participer à la mise en place des réglementations de gestion et de suivi des crédits distribués ;
- Veiller à l'amélioration et au renforcement de la surveillance permanente du risque crédit ;
- Veiller au respect de la réglementation prudentielle ;
- Participer à la mise en place de toute mesure à même de permettre l'amélioration de la tenue des engagements et de maîtriser les risques y afférents ;
- Assurer un contrôle permanent lié au respect des procédures de surveillance et assister l'ensemble des acteurs internes dans le processus de surveillance ;
- Contribuer à rendre plus efficace la fonction risque crédit de la Banque et contribuer, en amont, à la prise de décision de crédit en participant à l'élaboration des études sectorielles et statistiques ;
- Evaluer périodiquement les ratios prudentiels et établir les rapports y afférents pour la Direction Générale et les organes habilités de la Banque ;
- Etablir et transmettre à la Banque d'Algérie les statistiques et reportings réglementaires inhérents au risque crédit ;
- Identifier les dossiers à risque et en assurer le suivi ;
- Suivre le processus de classement et de provisionnement des créances.

2- Fonctions de la D.S.R.C :

2-1- Département Surveillance du Risque Crédit :

- Un suivi mensuel des dépassements ;
- Un suivi trimestriel des garanties exigées en couverture des crédits octroyés ;
- Identifier mensuellement les risques de bilan et de hors bilan à l'égard d'une contrepartie ;

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

- Surveiller les concentrations des risques de crédit par contrepartie, par groupe d'affaires, par région, par secteur d'activité et par groupe d'exploitation ;
- Identifier les contreparties en défaut et surveiller l'évolution de leurs risques, notamment les clients figurant dans la Watch List ;
- Déclaration mensuelle des crédits rééchelonnés au titre du soutien financier de l'Etat.

2-2- Département Risque et Règles Prudentielles :

- Classer, trimestriellement, les créances suivant les propositions des structures concernées à chaque niveau de délégation et approuvées par le Comité de Classement et Provisionnement ainsi que l'organe exécutif ;
- Procéder au calcul des provisions à proposer au Comité du classement et Provisionnement ainsi qu'à l'organe exécutif et communiquer les provisions approuvées à la Direction de la Comptabilité pour comptabilisation ;
- Etablir trimestriellement, la déclaration relative aux coefficients de solvabilités et des grands risques ;
- Etablir mensuellement, la déclaration des engagements extérieurs par signature ;
- Elaborer bimestriellement la déclaration des crédits consentis aux filiales de la banque.
- Elaborer et transmettre un état décadaire des impayés consistant à contenir le niveau des impayés et leur aggravation et prévenir les risques de non-paiement.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

Section N°02 : Dispositif de Gestion et de surveillance du risque Crédit/Contrepartie au sein du CPA

Les risques de crédit sont associés aux opérations de crédit réalisées dans le cadre des différentes formules de financement mises en place par la Banque (CPA) en direction de différents segments de clientèle : entreprises, professionnels et particuliers.

La distribution des crédits s'opère dans le respect de la politique de prêts définie par la Banque (CPA) en application des dispositions réglementaires en vigueur de la Banque d'Algérie en matière de règles prudentielles applicables aux Banques et Etablissements Financiers.

La distribution des crédits s'opère aussi, dans le cadre des textes réglementaires régissant les différents types de crédit. Ces textes définissent les modalités et les procédures de mise en place ainsi que les critères d'encadrement de ces crédits dans le respect de la réglementation prudentielle.

1. Dispositif de sélection des risques de crédit

1.1. Critères prédéfinis de sélection des risques de crédit :

Ils sont subdivisés en deux (02) catégories :

- les critères qualitatifs qui concernent l'identification de l'emprunteur, la nature de ses activités, sa situation juridique, sa situation patrimoniale, la qualité des dirigeants principaux actionnaires, l'environnement (marché, produit et concurrence), son endettement auprès des confrères de la place, etc.... ;
- les critères quantitatifs qui concernent la situation financière de l'opérateur, sa capacité de remboursement, son plan de financement, la rentabilité de l'activité ou du projet financé ainsi que les types de garanties en contrepartie des risques pris par la Banque à son endroit.

1.2. Eléments d'analyse de la rentabilité prévisionnelle des opérations de crédit pris en compte lors des décisions d'engagement :

Des études de faisabilité sont effectuées lors du montage des dossiers de crédit pour juger de la rentabilité préalable du projet, objet de financement, ainsi que le passage en revue des garanties et éléments de solvabilité de la relation.

L'analyse financière est basée, quant à elle, sur l'appréciation du cash-flow sur une période donnée ainsi que les critères de rentabilité (Taux de rentabilité interne (TRI), Valeur actuelle nette (VAN), Délai de récupération de la créance, retour sur investissements, retour sur la trésorerie...).

L'examen de l'éligibilité du dossier s'effectue par palier et selon les niveaux des latitudes autorisées. Les prises de décision se font au niveau des comités mis en place à différents paliers (Agence, Groupe d'Exploitation, Direction Générale Adjointe chargée des Engagements et Direction Générale) et ce, après étude des aspects de conformité liés aux dossiers de demandes de crédit introduites par la clientèle.

2. Description des procédures d'octroi de crédit y compris le dispositif de délégation de pouvoir

En matière de procédures d'octroi de crédit, on distingue trois (03) niveaux d'intervention :

- **Au niveau de l'agence :** il s'agit d'assurer le montage du dossier de crédit, quels que soient le montant de la demande de crédit et le niveau de délégation sauf en ce qui concerne les crédits consortiaux. Ces derniers sont, compte tenu de la complexité de leur étude et de leur montage financier, pris en charge directement par la Cellule de Financement des Grandes Entreprises instituée par Lettre Commune N°01/2008 du 12/03/2008. L'aspect financement, quant à lui, est pris en charge par la Direction de la Trésorerie.

Pour ce qui est des autres crédits, le service crédit de l'agence instruit le dossier et le soumet au Comité de Crédit de cette structure pour décision lorsque le montant de crédit sollicité entre dans le cadre de sa délégation de pouvoirs. Lorsque ce montant dépasse la délégation accordée, le dossier, revêtu de l'avis du comité de crédit agence, est transmis au palier supérieur pour décision.

Dans tous les cas, l'agence étudie le dossier et émet son avis en Comité de Crédit. Il convient de noter que le résultat de la consultation préalable de la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie fait partie intégrante de la constitution du dossier en agence et de son étude. Il existe également, au niveau interne, une Centrale des impayés qui est consultée lors de l'étude des dossiers de demande de crédit.

- **Au niveau du Groupe d'Exploitation :** l'étude du dossier transmis par l'agence est reprise par la Cellule Etudes et Analyses, instituée à ce niveau, qui le soumet pour décision au Comité de Crédit du Groupe d'Exploitation lorsque le montant du crédit relève de la délégation de pouvoirs accordée à cette structure régionale ou pour avis lorsque ce montant dépasse le niveau de cette délégation.

- **Au niveau des Directions Centrales du Crédit :** le dossier est réexaminé en vue de l'élaboration de l'étude finale à soumettre à la décision du Comité de Crédit Direction Générale Adjointe chargée des Engagements ou du Comité de Crédit de Direction Générale, le cas échéant, lorsque le montant relève des limites de la délégation de crédit fixée pour cette structure centrale.

Dans l'étude, il est prévu également, au niveau central, un contrôle systématique des engagements auprès des confrères par le biais de :

- l'exploitation des situations bimensuelles reçues de la Banque d'Algérie (SCAR) en ce qui concerne les clients ayant déjà bénéficié de crédits. Ces situations, qui sont reçues par la Direction de Surveillance du Risque Crédit (DSRC), sont transmises par cette dernière aux structures concernées notamment les Directions de Crédit ;
- la vérification de l'existence du résultat de la consultation de la centrale des risques dans le dossier de l'étude de l'agence en ce qui concerne la nouvelle clientèle, faute de quoi, l'agence est immédiatement instruite à l'effet de procéder à cette consultation et à en communiquer le résultat au Comité de Crédit concerné.

Une lettre de notification d'accord de principe de financement est établie par l'agence domiciliataire et adressée au client pour l'informer et l'inviter à signer la convention de crédit. Il y a lieu de rajouter qu'une clause de dénonciation de financement est introduite, en 2016, dans cette

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

lettre afin de prévenir les risques pouvant affecter et/ou compromettre un financement avant signature de la convention.

La mise en place du crédit est effectuée au niveau de l'agence qui se charge préalablement du recueil des garanties exigées ainsi que de la réalisation des conditions prescrites sur la lettre d'autorisation de crédit.

3. Dispositif de mesure et de surveillance des risques de crédit Organisation et procédures

3.1. Suivi et maîtrise des risques de crédit

3.1.1. Identification des différentes catégories d'encours et de contreparties :

Au 31/12/2018, le total des engagements de la Banque s'élève à 1 607 301,6 millions DA, dont :

- Engagements directs : 1 125 080,8 millions DA, soit 69,9% des engagements de la Banque.
- Engagements par signature : 218 722,4 millions DA, soit 13,6% des engagements de la Banque.
- Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle : 263 498,4 millions DA, soit 16,4% des engagements de la Banque.

3.1.2. Répartition des engagements par niveau de risque :

La classification des créances par catégories de risques au 31/12/2018 se présente comme suit :

Tableau n° 3 : classification des créances par catégories de risques

U: million DA

Classification des créances classées	Montant des Engagements	Garanties Financières	Hypothèques	Montant net
Créances courantes (0%)	1 521 585	735 650	120 021	665 915
Créances à problèmes potentiels (20%)	624 550	32 127	4 035	588 389
Créances très risquées (50%)	8 528	2 871	2 844	2 813
Créances compromises (100%)	74 524	29 749	5 580,6	39 195
Au 31 Décembre 2018	2 229 187	800 397	132 480	1 296 311

Source : documents internes de CPA.

La répartition des provisions (49 833,17 millions DA) au 31/12/2018 se présente comme suit :

- 48 844,4 millions DA au titre de la couverture des créances sur bilan ;
- 988,76 millions DA pour les créances sur hors bilan.

Par statut juridique du secteur, les provisions sont ventilées comme suit :

- **Secteur Privé** : 45 271,7 millions DA dont 44 372,8 millions DA pour les crédits directs et 898,8 millions DA pour les engagements par signature ;
- **Secteur Public** : 31.1 millions DA au titre des crédits directs (bilan).

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

3.1.3. Modalités et périodicité d'analyse de la qualité des engagements et des garanties s'y rapportant :

L'analyse de la qualité des engagements et des garanties y afférentes se fait dans le cadre du classement et du provisionnement des créances qui est effectué trimestriellement depuis septembre 2005.

Pour rappel, un Comité de classement et de provisionnement des créances a été créé en 2003 (LC N°02/2003 du 27/02/2003 modifiée par la LC N°02/2015 du 29/04/2015). Il a pour missions principales d'examiner, en concertation avec les structures habilitées (Agence, Groupe d'Exploitation, Directions Centrales de Crédit et DSRC), de valider ou corriger les propositions émises par les structures intervenantes dans l'octroi des crédits en matière de provisions à constituer, d'arrêter le niveau de celles-ci et, enfin, de présenter les conclusions de ses travaux au Comité Exécutif de la Banque pour validation et, ensuite, au Conseil d'Administration pour approbation.

Depuis 2014, les critères internes d'appréciation du niveau de risque sont adossés à la nouvelle réglementation prudentielle édictée par le Règlement Banque d'Algérie N°14-03 du 16/02/2014 relatif au classement et au provisionnement des créances et des engagements par signature.

A noter qu'un projet de Lettre Commune annulant et remplaçant la LC N°02/2003 du 27/02/2003, est en cours de finalisation pour l'actualiser aux dispositions des nouveaux règlements de la Banque d'Algérie en matière de classement et de provisionnement des créances.

Dans ce cadre, la démarche mise en œuvre par le CPA pour le classement de ses créances et la constitution des provisions y afférents pour risque-crédit se présente comme suit :

a- Centralisation et traitement des engagements et des garanties :

Des fiches analytiques, normalisées par entreprise, sont renseignées par les agences et les Groupes d'Exploitation. Ces fiches, revêtues des avis de ces structures régionales, sont transmises aux Directions Centrales de Crédit pour exploitation.

Ces dernières, après vérification, apposent leurs appréciations et transmettent les fiches à la Direction de Surveillance du Risque Crédit (DSRC).

La DSRC procède aux travaux de consolidation et de traitement des engagements ainsi que des garanties par contrepartie en vue de préparer les propositions en ce qui concerne les provisions à constituer par créance.

b- Classement de l'ensemble des créances détenues sur la clientèle commerciale :

Conformément au Règlement BA N°14-03 cité ci-dessus, les créances de la Banque sont classées en créances courantes et créances classées à risque, selon les trois catégories de risque prévues.

Les créances courantes sont celles dont le recouvrement intégral dans les délais contractuels paraît assuré. Elles incluent également les créances assorties de garanties sûres (garanties de l'Etat, dépôts constitués auprès de la Banque ou titres nantis pouvant être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée).

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

Les créances classées sont celles qui présentent soit un risque probable ou certain de non recouvrement total ou partiel, soit des impayés depuis plus de trois (03) mois. Selon leur niveau de risque, ces créances peuvent être à problèmes potentiels, très risquées ou compromises.

Il est à noter qu'en cas de restructuration d'une créance classée, celle-ci est maintenue dans sa catégorie pour une durée d'au moins douze (12) mois et ce, conformément à l'Article 7 dudit Règlement.

Enfin, il y a lieu de rajouter que la gestion des créances « douteuses et litigieuses » est appelée à connaître une amélioration sensible et ce, à la faveur de la mise en œuvre de la solution qui permet le comptage du nombre de jours des créances en impayé. Cette solution devrait servir à une utilisation rationnelle pour le classement des créances et le provisionnement, de manière automatique et simplifier l'examen des créances par le comité chargé du classement et provisionnement des créances.

c- Constitution des provisions :

Au titre de l'exercice 2018, le processus de classement des créances pour risque crédit a concerné la revue individuelle de l'ensemble des créances détenues sur le secteur public et les créances supérieures ou égales à 5 millions DA détenues sur le secteur privé. Quant à celles qui sont inférieures à 5 millions DA, elles sont provisionnées selon les mêmes règles mais avec un dispositif automatique.

En application du courrier n°864/DGIG/DP du 20/04/2017 de la Direction Générale de l'Inspection Générale de la Banque d'Algérie (DGIG-BA) traitant des modalités de calcul du Fonds pour Risques bancaires Généraux (FRBG), le montant à constituer est calculé sur la base des créances courantes brutes à hauteur de 3% sans déduction des garanties admises.

Quant aux créances classées, leur provisionnement est calculé sur la base de l'évaluation du risque net affecté du taux de provisionnement applicable pour chaque catégorie de créances, en fonction de leur niveau de risques. Dans ce cadre et en application du Règlement Banque d'Algérie n° 14-03 sus indiqué, en son article 10, il a été adopté pour le classement des créances à problèmes potentiels le taux de 20%, taux qui est en conformité avec la réglementation prudentielle en vigueur qui prévoit, en effet, un minimum de 20% pour cette catégorie de risques. Pour les autres catégories de risques, il a été retenu les minimas, soit 50% pour les créances très risquées et 100% pour les créances compromises.

Seules les garanties financières, les garanties délivrées par le Trésor Public, les montants reçus en garantie de la clientèle sous forme de dépôts ou d'actifs financiers, les garanties de la CGCI-PME et autres garanties délivrées par les fonds de garantie dans le cadre des dispositifs étatiques sont déduites de l'assiette de calcul du provisionnement.

Il y a lieu de préciser qu'en application de ce même Règlement, en ces articles 12 et 13, les garanties hypothécaires, inscrites et de premier rang, sont déduites de l'assiette de calcul des provisions à hauteur de 50% de leurs valeurs expertisées.

A fin 2018, le total des créances classées est de 153 002 millions DA, représentant 7,60% du total des engagements de la Banque. Il y a lieu de signaler que ce niveau de créances s'explique principalement par le classement d'une partie importante des créances détenues sur les Micro-

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

Entreprises, au titre des dispositifs aidés et ce, suite aux tombées massives des échéances sur les crédits accordés à compter de 2011 et qui correspondent à l'entame de la période de remboursement.

Au 31/12/2018, le volume des provisions constituées sur les créances clientèle Bilan et Hors Bilan a enregistré une progression de près de 2%, s'établissant à 56 628,6 millions DA, contre 55 529,9 en 2017. Ce niveau de provisions représente 73,6% du total des créances classées nettes à risques d'un montant de 76 905,9 millions DA (77 778 millions DA en 2017).

3.1.4 Modalités, périodicité et résultats de l'actualisation et de l'analyse des dossiers de crédit :

Une revue détaillée des dossiers est faite trimestriellement dans le cadre du classement et du provisionnement des créances dépassant le montant de cinq (05) millions de DA.

La mise à jour des dossiers de crédit s'effectue aussi dans les cas suivants :

- lors des demandes de renouvellement et de prorogation d'échéance ainsi que lors de la survenance d'impayés.
- Lors de l'actualisation annuelle des dossiers de crédit par les agences.

4. Dispositif de contrôle permanent de la gestion du risque crédit

La Banque dispose d'une Direction de Surveillance du Risque Crédit (DSRC) qui dépend hiérarchiquement de la Division du Risque et du Contrôle Permanent (DRCP). Cette Direction est chargée de la mission de surveillance du risque crédit.

4.1. Modalités de suivi des recommandations résultant des contrôles permanents :

La prise en charge et le suivi des recommandations relatives à la gestion et à la supervision du risque crédit s'effectuent sur la base des outils suivants :

- Dispositif de suivi des engagements irréguliers et des dépassements sur seuils autorisés ainsi que l'échange interbancaire d'informations commerciales ayant trait aux créances compromises ;
- Dispositif de déclaration des encours de crédit à la Centrale des Risques de la Banque d'Algérie ainsi que la consultation à distance des fichiers de cette dernière en ce qui concerne les engagements chez les confrères ;
- Dispositif mis en place par la DSRC pour assurer une supervision soutenue des cas d'impayés de crédit et un suivi mensuel des autorisations à échoir ;
- Dispositif de Veille sur les impayés au niveau de la DSRC avec pour missions de :
 - Surveiller quotidiennement les mouvements des comptes d'attente de règlement en signalant au groupe d'exploitation concerné tout solde comptabilisé la veille pour prise en charge et régularisation par le client ;

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

- Signaler à la Direction du Recouvrement les aggravations par le compte d'attente des créances logées au compte douteux-litigieux afin de suivre la prise en charge de leur traitement par les groupes d'exploitation (Directions Régionales) concernés ;
- Suivre la mise en œuvre par le réseau d'exploitation des décisions de traitement concernant les créances douteuse-litigieuses par le Comité de Crédit Direction Générale ;
- Connexion de la DSRC au site central informatique lui permettant la consultation des soldes de la clientèle pour les besoins d'un suivi ciblé ;

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

Section 03 : Proposition d'un modèle d'aide à la prise de décision basé sur la méthode d'analyse discriminante.

Dans le cadre de notre travail de recherche et dans l'objectif d'appuyer les responsables de la Banque habilités dans la maîtrise et l'appréciation du risque de crédit, nous proposons la mise en place d'un outil d'aide à la prise de décision en matière d'octroi de crédit aux PME, à savoir « le Modèle scoring »

Pour développer notre étude de cas, nous allons utiliser une analyse discriminante linéaire afin d'obtenir une meilleure composition de variables permettant la distinction entre les entreprises à risque des entreprises saines.

Avant de procéder à la dite analyse, il est nécessaire de passer à priori par un diagnostic descriptive des données.

L'étude de la base de données nécessite notamment d'identifier certains éléments de base :

- 1) Identification de la population ciblée ;
- 2) Détermination de l'échantillon d'étude et de ses caractéristiques ;
- 3) La sélection des variables ;
- 4) l'élaboration du modèle ;

1. Identification de la population ciblée :

La population que nous avons extraite constitue un échantillon d'entreprises du portefeuille crédit au sein du Crédit Populaire d'Algérie (CPA).

La population représente un ensemble de clients corporatifs, plus précisément les petites et moyennes entreprises qui entretiennent des relations avec la banque en termes d'octroi de crédits d'investissement.

2. Détermination de l'échantillon d'étude et ses caractéristiques :

2.1. L'échantillon de l'étude :

Pour les besoins de notre travail, nous avons divisé le principal échantillon, composé de cent quarante (140) entreprises, en deux sous-échantillons : un échantillon de construction et un échantillon de validation.

A. L'échantillon de construction :

L'échantillon de construction se compose de cent (100) entreprises ayant bénéficié d'un prêt d'investissement auprès de crédit populaire d'Algérie (CPA d'Alger). Le destin de ces crédits bien connus, nous avons pu découvrir soixante-sept (67) entreprises saines et trente-trois (33) entreprises défaillantes, La sélection était aléatoire.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

B. L'échantillon de validation :

L'échantillon de validation comprend quarante (40) entreprises, dont trente-deux (32) entreprises saines, et huit (08) entreprises défailtantes.

2.2. Caractéristiques de l'échantillon choisi :

La sélection d'une population composée par des PME est motivée principalement par l'importante position occupée par ce segment d'entreprise dans l'économie algérienne. Notre population est caractérisée par ce qui suit :

❖ Par secteur d'activité :

Nous avons plusieurs secteurs d'activités :

- **Secteur industriel** : Cette classe comprend toutes les activités industrielles (agro alimentaire, chimie, pharmacie, plastique, ...etc.).
- **Le secteur commercial** : commerce de gros et de détail.
- **Secteur des services** : cette classe comprend principalement les services de santé, la réparation de produits électroniques, le transport,etc.

Durant toute notre analyse, le secteur des entreprises peut prendre trois valeurs comme suit :

- 1 si le secteur est industriel ;
- 2 si le secteur est commercial ;
- 3 si le secteur est de services.

❖ Par situation (Le comportement actuel) :

- les entreprises saines : ces entreprises sont sans aucun doute dans un état stable et leurs échéances sont régulières et sans délai.
- Les entreprises défailtantes : ces entreprises sont dans une situation instable et sont en retard de remboursement de 90 jours.

Le comportement actuel des entreprises peut prendre deux valeurs comme suit :

- 1 si le comportement est bon c'est-à-dire entreprise saine ;
- 0 si le comportement n'est pas bon, c'est-à-dire entreprise défailtante.

Le tableau suivant résume la composition des deux échantillons :

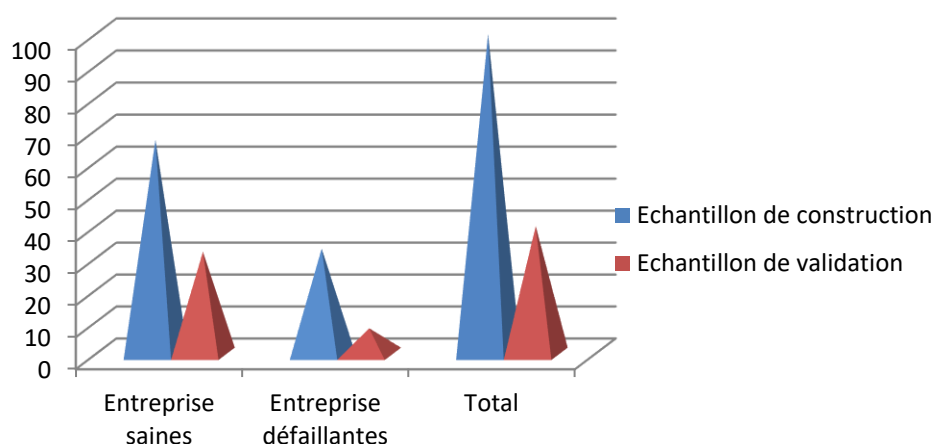
Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

Tableau n°4 : Echantillonnage des entreprises.

Catégorie d'entreprises	Echantillon de construction		Echantillon de validation	
Entreprises Saines	67	67,0%	32	80,0%
Entreprises défailtantes	33	33,0%	08	20,0%
TOTAL	100	100,0%	40	100,0%

Source : établie par nos soins à partir de notre base des données à l'aide d'Excel.

Figure 6 : Diagramme détaillé des deux sous-échantillons qui composent l'échantillon total.



Source : établie par nos soins à partir des données de tableau n°04 à l'aide d'Excel.

A partir de cette figure, nous remarquons que notre population est divisée en deux sous-échantillons :

- Échantillon de construction de 100 entreprises, (67 saines, 33 défailtantes).
- Echantillon pour valider le modèle est de 40 entreprises, (32 saines et 08 défailtantes).

Et pour cela dans notre étude, nous devrions soulever certains problèmes liés à la construction de modèles, en particulier :

- La taille de l'échantillon de construction, est limitée à cents (100) entreprises, ce qui nuira à la qualité des résultats car un bon modèle nécessite quelques milliers d'individus pour espérer un niveau de crédibilité optimal.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

- La périodicité d'une étude qui ne couvre pas un cycle économique complet est estimée à sept (07) ans, selon le Comité de Bâle.

❖ La forme juridique :

Les entreprises qui composent notre base de données se composent de quatre (04) formes juridiques :

- Société Par Action (SPA) ;
- Société à Responsabilité Limitée (SARL) ;
- Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée (EURL) ;
- Société au Nom Collectif (SNC).

La forme juridique des entreprises peut prendre quatre (04) valeurs comme suit :

- **1** si les entreprises sont des **SPA** ;
- **2** si les entreprises sont des **EURL** ;
- **3** si les entreprises sont des **SARL** ;
- **4** si les entreprises sont des **SNC**.

2.3. Analyse statistique de variables qualitatives :

Nous utiliserons le test d'indépendance de khi-deux qui nous permettra de déterminer la relation de dépendance entre les différentes variables qualitatives et la variable de la défaillance.

Le test du khi deux est utilisé pour tester l'hypothèse nulle selon laquelle il n'y a pas de relation entre deux variables. On peut aussi dire que ce test vérifie l'hypothèse d'indépendance de ces variables.

Les hypothèses de test étant :

- H_0 : Indépendance entre les deux variables.
- H_1 : Dépendance entre les deux variables.

On rejette l'hypothèse H_0 si la marge d'erreur est inférieure à 0.05 (c'est-à-dire **sig < 0.05**), et contrairement on accepte l'hypothèse H_0 si la **sig \geq 0.05**.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

A. Étude du risque selon la variable « forme juridique » :

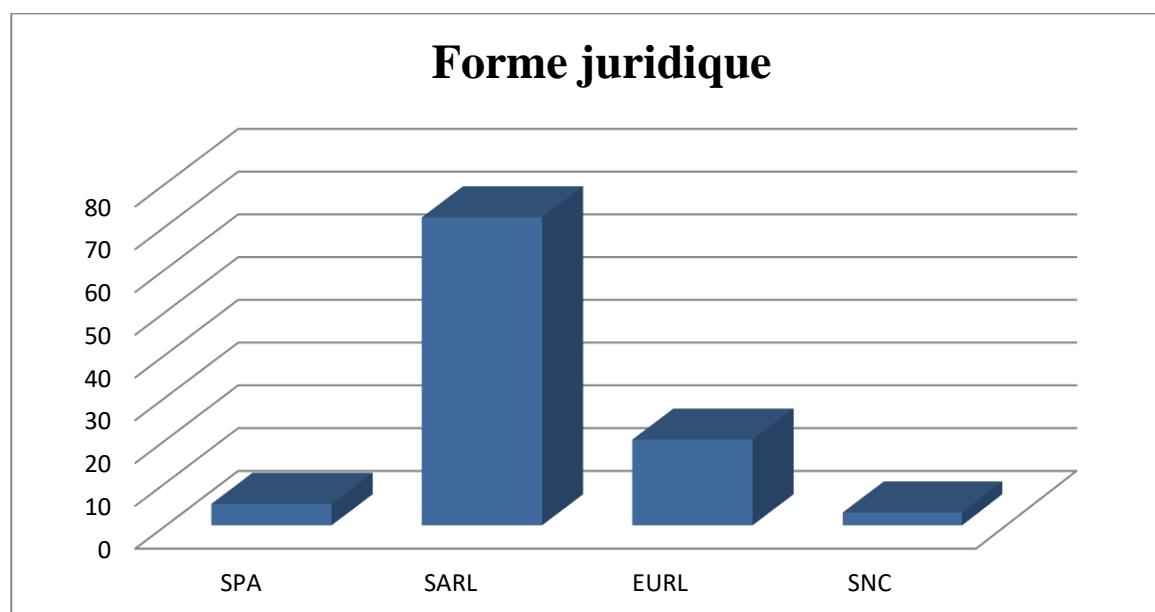
Tout d'abord il faut commencer par le tableau croisé, qui montre l'intersection entre la variable « secteur d'activité » et la variable à expliquer.

Tableau n° 5 : Tableau croisé (Défaillance*Forme Juridique) :

			Forme juridique				Total
			EURL	SARL	SNC	SPA	
C	défaillante	Effectif	8	22	1	2	33
		% compris dans C	24,2%	66,7%	3,0%	6,1%	100,0%
C	saine	Effectif	12	50	2	3	67
		% compris dans C	17,9%	74,6%	3,0%	4,5%	100,0%
Total		Effectif	20	72	3	5	100
		% compris dans C	20,0%	72,0%	3,0%	5,0%	100,0%

Source : output de logiciel SPSS à partir de notre base des données.

Figure 7 : histogramme d'effectif des entreprises par forme juridique :



Source : établie par nos soins à partir des données de tableau n°05 à l'aide d'Excel.

A partir de cet histogramme nous remarquons que notre échantillon de construction est majoritairement composée par des entreprises de forme juridique « SARL », dont la part représente 72%, suivies par des EURL, des SPA et des SNC dont la part est de 20%, de 5,0% Et de 3,0% respectivement.

Après avoir exécuté l'indépendance entre la variable de la défaillance et la variable de forme juridique, à travers le test khi-deux qui repose sur deux hypothèses :

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

- **H0** : l'indépendance entre le risque de crédit et la forme juridique.
- **H1** : dépendance entre les deux variables.

Le test de Khi-deux affiche les résultats du test d'indépendance suivant :

Tableau n° 6 : statistique de khi deux* forme juridique.

	valeur	Degré de liberté	signification
Khi-deux de pearson	0,749	3	0,862

Source : résultats du logiciel SPSS

D'après ce test nous remarquons que : la marge d'erreur est égale à 0,862 qui est largement supérieure à 0,05 (**sig = 0,862 ≥ 0,05**), on conclut que il n'ya pas de relation entre les deux variables. Donc l'hypothèse H0 est vraie.

La forme juridique de l'entreprise n'a donc rien à voir avec son comportement vis-à-vis de ses obligations.

B. Étude du risque selon la variable « Secteur d'activité » :

La conversion de la variable «forme juridique» en une variable multiforme donne le tableau récapitulatif suivant :

Tableau n° 7 : Tableau croisé (défaillance* Secteur d'activité) :

			Secteur d'activité			Total
			Commerce	Industrie	Services	
C	défaillante	Effectif	10	11	12	33
		% compris dans C	30,3%	33,3%	36,4%	100,0%
C	saine	Effectif	17	21	29	67
		% compris dans C	25,4%	31,3%	43,3%	100,0%
Total		Effectif	27	32	41	100
		% compris dans C	27,0%	32,0%	41,0%	100,0%

Source : output de logiciel SPSS à partir de notre base des données.

La banque a accordé (47,50%) de son portefeuille de crédits en faveur des entreprises de services, malgré le fait que le taux de défaut occupe la première place (36,4%) et en revanche le taux de défaut des entreprises du secteur industrielles est de 33,3% et 30,3% Pour les entreprises commercial.

Après avoir exécuté l'indépendance entre le défaut (le risque) et la variable secteur d'activité, à travers le test khi-deux qui repose sur deux hypothèses :

- **H0** : l'indépendance entre le risque de crédit et la Secteur d'activité.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

- **H1** : dépendance entre les deux variables.

Le test de Khi-deux affiche les résultats du test d'indépendance suivant :

Tableau n° 8 : statistique de khi deux* secteur d'activité.

	valeur	Degré de liberté	signification
Khi-deux de Pearson	0,485	2	0,785

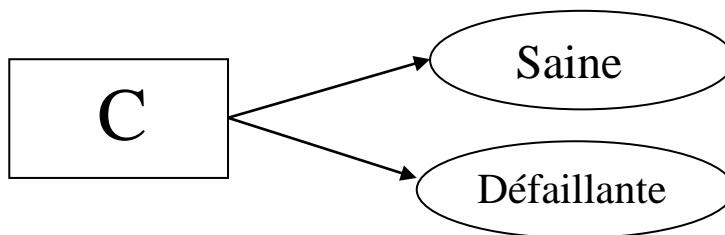
Source : résultats du logiciel SPSS

D'après ce test nous remarquons que : la marge d'erreur est égale à 0,785 qui est largement supérieure à 0,05 ($\text{sig} = 0,785 \geq 0,05$), on conclut que il n'ya pas de relation entre les deux variables. Donc l'hypothèse H0 est vraie.

3. présentation des variables :

3.1. La variable dépendante du modèle :

Nous avons choisi une variable qualitative dépendante (C) qui représente le comportement des PME et prend deux valeurs comme suit :



Le codage de la variable a expliqué par SPSS est le suivant :

Figure 8 : codage de la variable a expliqué.



Source : output de logiciel SPSS 21 à partir de notre base des données.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

A partir de cette figure, la variable dépendante C est égale à :

- 1 si le comportement est bon c'est-à-dire entreprise saine ;
- 0 si le comportement n'est pas bon, c'est-à-dire entreprise défailante.

3.2. Les variables explicatives :

Avant d'accorder un crédit, le banquier procède à une analyse financière de chaque entreprise afin de se prononcer sur la capacité de remboursement de l'emprunteur.

Les variables explicatives sont des variables quantitatives, principalement des ratios financiers que nous avons calculés pour les entreprises constituant notre base de données au niveau du CPA à partir des états financiers de chaque entreprise. Ces ratios concernent en particulier la rentabilité, la liquidité, structure financière de l'entreprise et les ratios de trésorerie.

Tableau n° 9 : les variables explicatives.

Ratios	Type
S1 = Total dettes / Total Actif S2 = Dette financière / Fonds propres S3 = Fonds propres / Passif non courant S4 = Fonds propres / Total actif S5 = Dette financière / Résultat net S6 = Dette à long terme / CAF	Ratios De Structure financière
L1 = ACT - Stocks / DCT L2 = Disponibilité (net) / Actif L3 = Disponibilité (net) / DCT L4 = Charges financières / EBE L5 = DCT/Total dette L6 = Rotation des stocks	Ratios De Liquidité

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

<p>R1 = Résultat net après impôts / Total actif R2 = Résultat net / Fonds propres R3 = CAF / CA R4 = Valeur Ajoutée d'exploitation / CA R5 = EBE / CA R6 = Résultat opérationnel / CA R7 = Résultat Financier / CA R8 = Résultat net avant impôts / CA R9 = Résultat net après impôts / CA</p>	<p>Ratios De rentabilité</p>
<p>T1 = Valeur Ajoutée / CA T2 = Fond de roulement en jour de CA (FR x 360)/CA T3 = Besoin en fond de roulement en jour de CA (BFR x 360)/CA T4 = Délai de règlement des clients (créances clients x 360)/CA T5 = Délai de règlement des fournisseurs (dettes frs x 360)/CA</p>	<p>Ratios De Trésorerie</p>

Source : feuille de dépouillement de la banque CPA

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

4. la construction du modèle par la méthode d'analyse discriminante linéaire (ADL) :

Le but de l'analyse discriminante est de distinguer, de s'opposer et de séparer.

L'analyse discriminante vise à solutionner deux classes de problèmes :

- Comment peut-on séparer deux groupes d'individus grâce à l'utilisation des critères mesurés sur ces individus ? (c'est l'analyse discriminante à but descriptif)
- Comment réattribuer ces individus à leurs groupes ? Comment déterminer la catégorie du nouvel individu avec la seule connaissance de la valeur des critères choisis ? (c'est l'analyse discriminante à but décisionnel)

Dans notre recherche, notre objectif est double : descriptif et décisionnel, et donc les deux approches d'analyse discriminante seront utilisées.

4.1 Vérification des conditions de l'analyse discriminante :

Nous vérifions nos conditions de notre travail comme suit :

A. Le choix des variables d'une manière aléatoire :

Nous avons pris 100 observations pour la construction de modèles générées aléatoirement et 40 entreprises pour la validation de modèles, donc la première condition est vérifiée.

B. Homogénéité des variables :

Pour vérifier l'homogénéité des variables, nous avons développé le test M-BOX.

Tableau n° 10 : résultat du test de l'homogénéité.

Résultats du test		
	M de Box	2059,757
F	Approximativement	5,781
	ddl1	253
	ddl2	13314,950
	Signification	,000

Source : output de logiciel SPSS 21 à partir de notre base des données.

A partir de ce tableau on remarque que le sig = 0.00 il est strictement inférieur a 0.05 cela vous dire que l'homogénéité est vérifier.

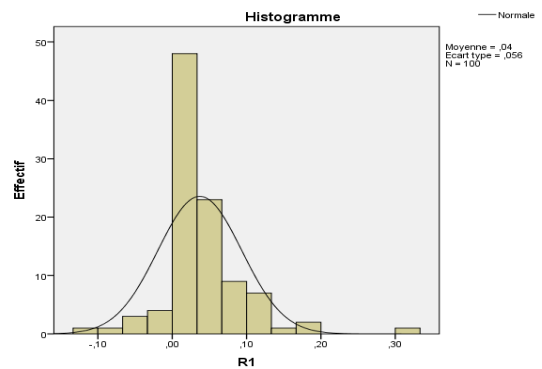
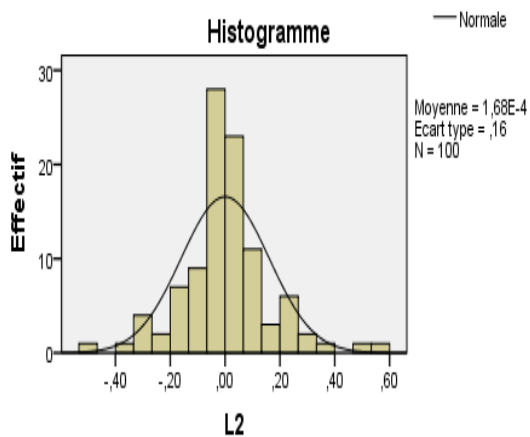
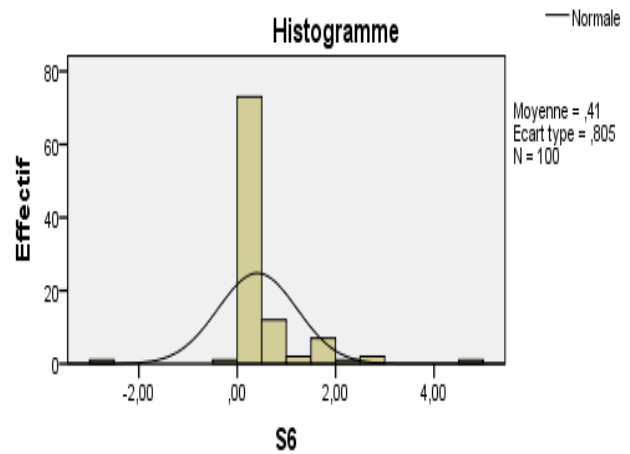
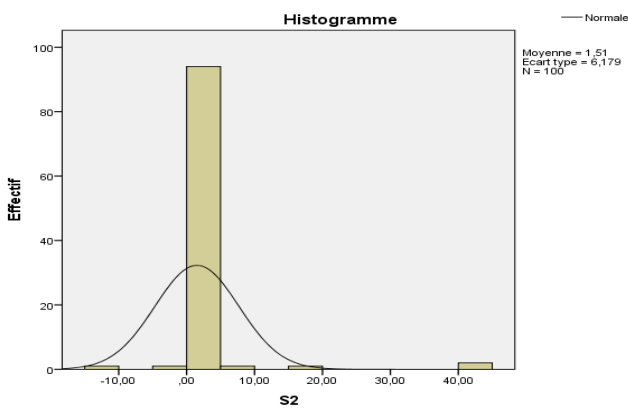
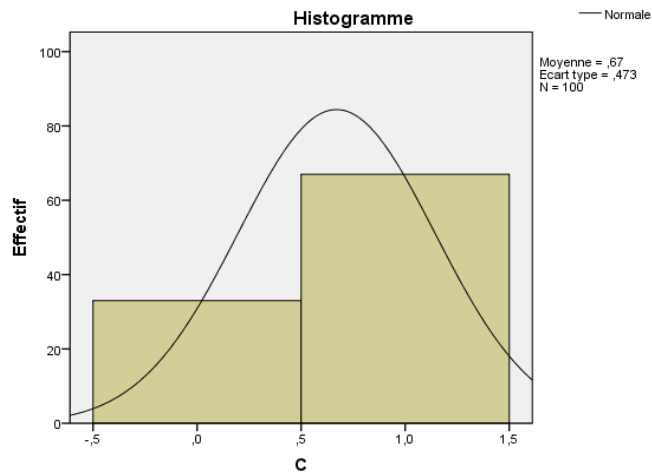
On remarque aussi que le quantile de M - Box est très élevé (2059,757), L'analyse est donc valide.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

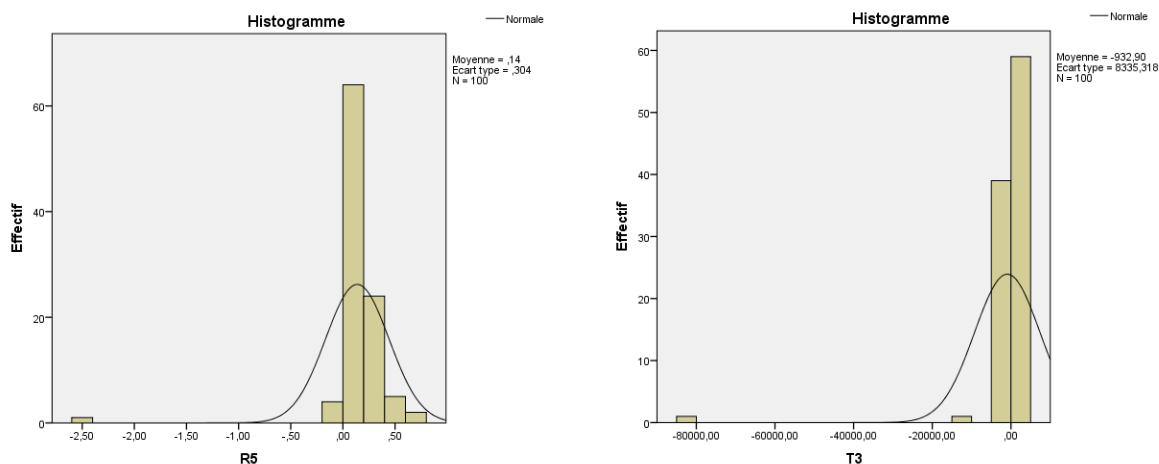
C. vérification de la normalité des variables :

Les figures suivantes montrent la distribution approximative à la loi normale.

Figure N° 9 : quelque histogramme de la distribution approximative a la loi normale des variables du modèle.



Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.



Source : output de logiciel SPSS22 à partir de notre base des données

4.2. Présentation de la fonction de discrimination et sa performance :

4.2.1. Sélection des variables :

Nous avons utilisé une méthode pas à pas (stepwise) pour identifier les variables les plus discriminantes, cette méthode est effectuée pour réduire la statistique lambda de wilks.

Le principe de la méthode pas à pas est le suivant :

- Faire rentrer toutes les variables discriminantes transformées en variables dichotomiques (1, 0) sur Excel.
- Cette méthode triera toutes les variables en ne laissant que les plus pertinentes et les plus caractéristiques qui nous permettront de d'élaborer le modèle du crédit scoring.
- Les variables que ce modèle maintient sont celles qui distinguent le mieux les deux groupes d'emprunteurs (en bonne santé et en défaut).

Les six (06) variables retenues par cette méthode sont les présentées dans le tableau suivant :

Tableau n° 11 : les variables discriminantes.

pas	introduite	Lambda de wilks	F exacte	signification
1	S2	0,779	43,826	0,000
2	S4	0,652	50,140	0,000
3	R2	0,538	43,686	0,000
4	R4	0,528	38,680	0,000
5	L2	0,417	36,027	0,000
6	L4	0,413	31,478	0,000

Source : output de logiciel SPSS22 à partir de notre base des données.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

A chaque étape, la variable qui minimise le Lambda de Wilk's est introduite, Ce processus s'arrête lorsque la dernière variable saisie ne contribue pas à la discrimination.

La variable d'entrée doit être significative à une limite (5%). Lorsque la variable présentée a déjà une signification supérieure à (10%), elle est systématiquement supprimée.

La troisième colonne montre la valeur de Wilks lambda qui diminue à mesure que les pas augmentent.

La dernière colonne nous dit que ces variables sont importantes, et même leur signification est égale à zéro (0), ce qui correspond à la règle d'introduction, qui est inférieure à (5%).

4.2.2. Détermination de la fonction score :

Tableau 12 : Fonction score identifier.

Fonction 1	
S2	0,109
S4	2,832
L2	-2,545
L4	-0,117
R2	0,250
R4	2,790
(constante)	-2,220

Source : output logiciel SPSS, à partir de notre base de données.

La mise en relation de la variable défaut de remboursement (comportement actuel) avec les variables sélectionnées par le biais de l'analyse discriminante a donné lieu la construction de la fonction score « C » suivante :

$$C = 0,109S2 + 2,832S4 - 2,545L2 - 0,117L4 + 0,250R2 + 0,790R4 - 2,220$$

Afin de voir la relation entre le défaut de remboursement et la valeur du score, on calcule les scores moyens des emprunteurs sains et des emprunteurs défaillants.

Ce tableau permet de tracer deux seuils qui divisent l'échantillon total en deux groupes (saine, défaillante).

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

Tableau n° 13 : ADL coefficients moyens des classes.

C	Fonction 1
Entreprise défaillante	M0 = -0,434
Entreprise saine	M1 = 0,714

Source : Réalisé par nous même.

Nous remarquons que la relation comme directe, plus le score est élevé, plus l'entreprise se montrera saine. Ainsi, nous concluons que le risque et le score sont négativement liés, une augmentation du score réduira le risque.

- Si : $C(i) > 0,714$ l'entreprise est considéré comme saine.
- Si : $C(i) < -0,434$ l'entreprise est considéré comme défaillante.
- Si : $-0,434 < C(i) < 0,714$ l'entreprise se trouve dans une situation de doute.

Tel que $C(i)$ est la note de l'entreprise (i) obtenu par la fonction « C ».

Chaque score différentiel individuel est ensuite comparé au score moyen et attribué au groupe le plus proche. Mais la question qui se pose est la suivante : à partir de quel score peut-on affecter les individus au groupe 1 (entreprises saines) et non pas au groupe 2 (entreprises défaillantes) ? Pour ce faire, nous devons déterminer un score discriminant qui sert de frontière entre les deux groupes. Si les groupes sont de dimensions inégales, le score critique est égal à la moyenne des moyennes des scores des groupes. Dans notre cas, ce score est égal à la moyenne des moyennes des scores des deux groupes :

$$(M0+M1)/2 = (-0,434+0,714)/2 = 0,28/2 = 0,14$$

Donc le score frontière = 0,14

Cette situation nous emmène à constater que chaque entreprise peut se classer selon la règle de décision suivante :

Tableau n° 14 : la règle de décision.

Valeur du score	Affectation selon notre modèle
$C \geq 0,14$	saine
$C < 0,14$	défaillante

Source : Réalisé par nous même.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

Concernant les fonctions de classement, Le tableau ci-dessous fournit les coefficients de ces deux fonctions que procure le traitement statistique. Ces coefficients admettent de classer les entreprises en classes.

Tableau 15 : Coefficients des fonctions de classement.

Ratios	C	
	défaillante	saine
S2	0,082	0,152
S4	6,768	8,603
L2	-3,282	-4,931
L4	0,252	0,176
R2	0,402	0,570
R4	10,421	12,164
(constante)	-3,502	-4,869

Source : output de logiciel SPSS21, à partir de notre base des données.

Ainsi, les fonctions de classement peuvent être écrites comme suit :

$$C_{\text{saine}} = 0,152S2 + 8,603S4 - 4,931L2 + 0,176L4 + 0,570R2 + 12,164R4 - 4,869$$

$$C_{\text{défaillante}} = 0,082S2 + 6,768S4 - 3,282L2 + 0,252L4 + 0,402R2 + 10,421R4 - 3,502$$

Chaque entreprise est classée en fonction du score obtenu, elle est attribuée au groupe dans lequel elle obtient le score le plus élevé.

4.2.3. Les tests du modèle élaboré :

Concernant les premiers tests, nous utilisons la valeur propre, la corrélation canonique et Lambda de Wilks.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

A. La valeur propre et la corrélation canonique :

Le tableau suivant permet de calculer la valeur propre, qui nous renseigne sur la qualité de la séparation entre les deux groupes d'entreprises : plus la valeur propre est proche de 1, meilleure est la séparation.

Tableau n° 16 : La valeur propre.

fonction	Valeur propre	% de la variance	% cumulé	Corrélation canonique
1	2,295 ^a	100,0	100,0	0,726

Source : output logiciel SPSS22 à partir de notre base des données.

Dans notre cas, la corrélation canonique est de 0,726, cette valeur est proche de 1. Meilleur est le modèle.

La corrélation canonique est égale à 72,6%. Ce résultat est très encourageant car cette valeur confirme un pouvoir discriminant assez élevé de la fonction discriminante.

B. Lambda de Wilks :

C'est le déterminant de la matrice de variance-covariance intra classe, rapporté au déterminant de la matrice des variances-covariance totale. Il se situe donc entre 0 (bonne discrimination) et 1.

• Lambda de wilks de la fonction score :

Nous avons récapitulé dans ce tableau les différentes valeurs calculées :

Tableau 17 : Lambda de wilks de modèle.

Lambda de Wilks				
Test de la ou des fonctions	Lambda de Wilks	Khi-deux	ddl	Signification
1	0,413	180,627	6	,000

Source : output logiciel SPSS, à partir de notre base des données.

D'après ce tableau nous remarquons que :

La valeur de Lambda de Wilks est faible, et est égale à 0,413. Rappelons que plus cette valeur est proche de 0, meilleure est la signification du modèle. Donc, Les variables définies dans le modèle ont la capacité de distinguer les deux groupes d'individus.

Et un khi-deux ayant un degré de signification nul (Le sig=0.000 < 0.005) cela indique que le modèle est bon.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

4.2.4. Interprétation des résultats :

Notre modèle de score est évalué par rapport au taux de bon classement global, ce qui signifie que le nombre d'entreprises bien classé en fonction de leurs scores.

A. Résultats d'affectations liés à l'échantillon de construction :

L'application de la fonction score à l'échantillon de construction de 100 entreprises, dont 67 en bonne santé et 33 en défaut, a donné les résultats suivants, résumés dans le tableau ci-dessous :

Tableau n° 18 : Résultats d'affectation relative à l'échantillon de construction.

C		Appartenance à la classe prévue		TOTAL	
		0	1		
Original	Effectif	0	25	08	33
		1	05	62	67
	%	0	75,75	24,25	100,0
		1	07,46	92,54	100,0

Source : output logiciel SPSS, à partir de notre base de données.

Interprétation du tableau :

A partir de ce tableau nous avons remarqué que :

Sur 67 entreprises saines du classe 1 la fonction « C » à donnée les résultats suivantes :

- 62 entreprises de classe 1 sont bien classées représenter par un taux de bon classement égal à 92,54%.
- 05 entreprises de classe 1 sont classées dans la classe 2 avec un taux d'erreur de classement égale à 07,46%.

Et pour les 33 entreprises défailtantes du classe 2 la fonction « C » à donnée les résultats suivantes :

- 25 entreprises de classe 2 sont bien classées représenter par un taux de bon classement égal à 75,75%.
- 08 entreprises de classe 2 sont classées dans la classe 1 avec un taux d'erreur de classement égale à 24,25%.

Le taux de bon classement global pour l'échantillon de construction est égal au rapport du nombre des entreprises bien classés dans les deux groupes sur le nombre total des entreprises :

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

$$[(25+62) / 100] = 87,0\%$$

B. Les résultats d'affectation relative à l'échantillon de validation :

Les résultats de l'application de la fonction « C » sur l'échantillon de validation a permet de construire le tableau suivant :

Tableau n° 19 : Résultats d'affectation relative à l'échantillon de validation.

C			Appartenance à la classe prévue		TOTAL
			0	1	
Original	Effectif	0	06	02	08
		1	04	28	32
	%	0	75,0	25,0	100,0
		1	12,5	87,5	100,0

Source : output logiciel SPSS, à partir de notre base de données.

Interprétation du tableau :

Les 40 entreprises qui constituent l'échantillon de validation, par 32 entreprises saines et 08 autres défailtantes, ont données les résultats apparent dans le tableau, suit a l'application de la fonction « C ».

Sur les 32 autres entreprises de la classe 1, la fonction a fait sortir :

- 28 entreprises saines avec un taux de bon classement de 87,5%.
- 04 entreprises du classe 1 sont affectées au classe 2, créant du faite, un taux d'erreur de 12,5%.

Sur les 08 entreprises défailtantes du classe 2, la fonction score a maintenu la décision de la banque, en les classant comme suit :

- 06 entreprises de la même classe 2, avec un taux de bon classement de 75,0%,
- 02 entreprises dans la classe 1, avec un taux d'erreur de 25,0%.

Nous concluons des résultats obtenus du tableau de validation, un taux de bon classement global équivalant a : $[(28+06)/40] = 85,0\%$, est un taux d'erreur global du même échantillon est $[(04+02)/40] = 15,0\%$.

Chapitre 3 : Etude empirique au sein de CPA.

❖ **Interprétation des coefficients de la fonction de score :**

- les ratios de structure financier S2 et S4 ont des coefficients positifs, ce qui explique que il existe une forte probabilité d'appartenir à la classe1 d'entreprises saines pour les entreprises bien structurées financièrement et rentables.
- Un signe positif pour les coefficients des ratios de rentabilité R2 et R4 apparaît dans la fonction de discrimination, et ce signe indique que les entreprises ayant un bon contrôle sur leurs ratios de rentabilité sont les mieux placées pour avoir un score élevé.
- Les ratios de liquidité ont des coefficients négatifs, ceci peut être expliqué par le fait qu'une entreprise disposant d'une liquidité importante au niveau de sa trésorerie enregistre un manque à gagner important de fait que cette importante liquidité devrait être investie à travers des placements bancaires réalisant des produits financiers non négligeable, ou même réinvestie dans le cycle d'exploitation de l'entreprise permettant ainsi la réalisation d'une rentabilité nettement meilleure.
- Notre constante de modèle est négative, à titre d'exemple de nouvelle entreprise qui n'a pas des ratios, elle présente un risque et est classée directement dans la zone de risqué.

Conclusion

Dans ce dernier chapitre, nous avons tenté, à partir du portefeuille de crédit octroyé aux petites et moyennes entreprises dans différents secteurs d'activité, de construire un modèle de crédit scoring de crédit en faveur du crédit populaire en Algérie.

Nous avons abordé la présentation de la banque CPA et Direction de la Surveillance du Risque Crédit (DSRC), et la présentation des Dispositifs de Gestion et de surveillance du risque Crédit (Contrepartie) au sein du CPA et l'application du modèle de scoring sur les données obtenus.

A cet effet, et au cours de ce chapitre, nous avons essayé de mener dans les meilleures conditions la construction de notre modèle de crédit-scoring, en faisant recours à l'analyse discriminante linéaire, dans la mesure de respecter d'une part, les étapes préliminaires précédant l'estimation du modèle tels que la présentation et la sélection des données, ainsi que les tests statistiques de dépendance et de corrélation.

D'autre parts, nous avons clôturé le chapitre en abordant les techniques les plus essentielles de validation du modèle et de son bon fonctionnement, et ce afin de se prononcer définitivement sur la qualité du modèle estimé.

D'après les résultats que nous avons obtenus avec le modèle, nous constatons que le degré d'efficacité du score et la rapidité de mise en œuvre dans la prise de décision avec un taux de précision très élevé, ce qui reflète un taux d'erreur minimum.

Conclusion générale

Conclusion générale

La gestion et surveillance du risque crédit sont au cœur du bon fonctionnement des banques car si des incidents surviennent, la survie de l'établissement peut être en danger.

Tout au long de notre travail, nous avons tenté d'étudier l'activité bancaire, les crédits accordés, les différents risques inhérents à cette activité, ainsi que les méthodes dédiées à l'évaluation, la gestion et surveillance du risque de crédit (contrepartie).

L'objet de notre étude est d'élaborer un modèle de prévision au sein d'une banque en prenant le cas du CPA, en utilisant l'approche d'analyse discriminante afin de discriminer deux échantillons des entreprises saines et les entreprises défaillantes et ce, dans l'objectif de mieux apprécier le risque de Crédit/Contrepartie et aider ainsi le banquier dans la prise de sa décision en matière de crédit.

Rappelons que notre problématique est la suivante : **« Comment élaborer un modèle de prévision au niveau d'une banque permettant de détecter la détresse financière des entreprises sollicitant un crédit et ce, afin de mieux apprécier et surveiller le risque Crédit/Contrepartie ? »**

Pour apporter une réponse probante à cette question, on a identifié les variables qui ont un impact sur le comportement des entreprises demandant un crédit auprès de la banque CPA et plus précisément les Petites et Moyennes Entreprises (PME) qui représentent le segment dominant du portefeuille crédit de cette banque, et par la suite, on a proposé un modèle statistique basé sur l'analyse discriminante en utilisant les données des variables explicatives qui nous ont été fournies par le CPA, pour gérer et analyser au mieux le risque de crédit/contrepartie.

Les résultats de nos recherches se résument comme suit :

Résultats de l'étude théorique :

La banque joue un rôle important dans la croissance économique, et cela est dû à son rôle dans l'octroi de crédit aux agents économiques, afin de mettre en œuvre leurs projets, le crédit est l'une des principales fonctions des banques et le moteur de la création monétaire. Il existe plusieurs types de crédit, qui sont généralement classés selon deux critères, la durée et l'objet.

Aucune banque ne peut prévoir avec certitude les pertes sur son portefeuille de crédit à un horizon donné. Le risque de crédit de la banque fait partie intégrante de l'activité de crédit dans sa mission d'intermédiaire financier, Ce risque peut aller d'un léger retard de remboursement à une perte totale de dette et d'intérêts. Pour la banque, le risque de contrepartie est le non-paiement dû à la faillite de l'emprunteur en raison de la situation opportuniste, elle souffre donc d'une perte de capital.

Tous les acteurs bancaires ont fait des progrès pour assurer une bonne capacité financière à long terme afin de développer la rentabilité et la durabilité du secteur. Il est impératif que les établissements de crédit puissent traiter rapidement et efficacement les données dont ils disposent pour gérer et contrôler le risque de contrepartie. Il est donc crucial pour elle de développer des modèles internes fiables pour répondre aux exigences d'une tarification efficace des crédits en fonction du niveau de risque, comme un modèle de scoring.

Conclusion générale

Les banques utilisent des méthodes classiques et statistiques pour gérer et surveiller le risque de crédit, et fixent des règles prudentielles de gestion. Ces techniques comprennent le diagnostic financier et des techniques sophistiquées de gestion du risque de crédit, y compris des méthodes de scoring.

L'analyse discriminante est un outil de notation important pour savoir quelles entreprises sont en bonne santé et lesquelles échouent d'une part, et prédire d'autre part.

L'analyse discriminante est un outil de classification important pour savoir quelles entreprises sont en bonne santé et lesquelles sont en mauvaise santé d'une part, et pour faire des prévisions d'autre part.

Le but de cette méthode est de faire la distinction entre les bons et les mauvais emprunteurs sur la base d'une combinaison linéaire d'informations disponibles (variables) à fort pouvoir discriminant.

Résultats de l'étude empirique :

Nous avons construit un modèle de classification à partir des variables quantitatives, pour évaluer chaque nouvelle entreprise qui demande un crédit bancaire, les résultats de notre étude sont significatifs et qui sont reflétés par la fonction score.

Les résultats que dégagent le modèle sur l'échantillon de construction montrent que la fonction score a fait un taux de bon classement de 87,0% cela indique que notre fonction a un pouvoir de discrimination d'un côté, et une capacité d'évaluation et de maîtrise du comportement de l'entreprise d'un autre côté, et un taux d'erreur de l'échantillon de validation est de 15,0% ce qui signifie que notre modèle a plus au moins pu identifier le risque de défaillance.

Ainsi, la technique d'analyse discriminante nous permet de connaître les ratios les plus importants en analyse financière. Les ratios que nous avons identifiés font partie des ratios qui permettent de classer les entreprises mais il existe d'autres ratios.

Enfin, Le risque existe et existera toujours, mais tout cela ne doit pas geler les banques dans une situation d'attente. Il est inhérent au crédit, il ne peut être éliminé, il se limite uniquement à :

- ✓ La connaissance du client ;
- ✓ L'identification du risque de crédit ;
- ✓ La prise de garanties.

Examen des hypothèses :

Hypothèse 01 : le risque de crédit/contrepartie est lié à des aspects internes de la banque et d'autres à des autres aspects externes.

Hypothèse confirmée : le risque de crédit/contrepartie a un aspect externe qui découle de l'insolvabilité de l'emprunteur, et un aspect interne lié à la manière dont la banque organise la distribution du crédit, qui est encadrée par des procédures formelles internes basés sur la

Conclusion générale

réglementation prudentielle édictés principalement par les règlements, instructions et notes de la Banque d'Algérie.

Hypothèse 02 : la banque, dans son dispositif de gestion et surveillance des risques, ne procède pas correctement à l'appréciation du risque de crédit/contrepartie.

Hypothèse non confirmée, le CPA procède à l'appréciation du risque Crédit/Contrepartie en s'assurant du strict respect de la réglementation prudentielle en vigueur et les normes définies en la matière.

Hypothèse 03 : l'analyse discriminante est une méthode fiable qui donne une fonction score efficace pour faire un modèle de classification afin d'identifier les entreprises saines de celles qui sont défaillante et aider ainsi les responsables habilités à prendre les meilleures décisions en matière de crédit.

Hypothèse confirmée, l'analyse discriminante constitue un outil important de prévision permettant la classification des entreprises afin de connaître les entreprises saines de celles qui sont défaillante et ce, dans l'objectif d'aider les banquiers à prendre des meilleures décisions en matière d'octroi de crédit et à évaluer le risque de crédit/contrepartie.

Les limites de la recherche :

Nos recherches nous ont permis d'élaborer une fonction score de manière pratique. Cependant, il doit être utilisé avec une extrême prudence pour un certain nombre de raisons :

- La mesure de leur efficacité était limitée seulement à l'échantillon de validation, et ce type de validation conduit souvent à des résultats trop optimistes.
- Le manque d'intégration des données qualitatives constitue un obstacle au fait que l'analyse financière du risque de crédit soit complétée par une autre analyse économique qui intègre certaines variables de la position de l'entreprise sur le marché, de maîtrise d'appréciation de la qualité de gestion de l'entreprise,..Etc.
- les limites portant sur l'analyse discriminante et notamment celles liées aux conditions théoriques de son utilisation. Mais dans la pratique, les variables utilisées dans les études suivent rarement des lois de probabilité connues. Par conséquent, les conditions théoriques d'application des modèles sont rarement remplies.

Les perspectives de la recherche :

A partir des limites expliquées ci-dessus, nous pouvons suggérer de futures méthodes de recherche, à savoir :

- L'utilisation du logiciel R car c'est un langage de programmation qui a été développé plus que le logiciel SPSS.
- L'augmentation de la taille de l'échantillon pour généraliser les résultats de l'étude.
- Les résultats des méthodes de scoring varient d'une méthode à l'autre, Dans ce cas, une étude comparative est nécessaire pour déterminer le meilleur modèle de prédiction.

Bibliographie

Ouvrages :

- EDIGHOFFER J-R, « Crédit management : prévention et gestion des risques d'impayés dans l'entreprise », Edition Nathan, Paris 1993,
- Laurance ; « Economie bancaire, édition la découverte », paris, 2004,
- A.VEYRENC, Banque, bourse et assurances, G. DURASSIE & Commerce, Paris, 1998
- LE GOLVAN. Y, «Banque Assurance » », éd DUNOD, Bordas, Paris, 1988,
- I. Pointu, P. Overney, S. Jean-Luc, « vademecum banque », édition Arnaud franel, 2^{ème} éd, 2016
- BOUYAKOUB. F « l'entreprise et le financement bancaire », CASBAH éditions, 2000
- Jean BOUSQUET, « L'entreprise et les banques », Collection droit et gestion, Paris, 1997.
- F.Bouyacoub, « *L'entreprise et le financement bancaire* », Edition Casbah ; Alger ; 2003
- Luc B-R.: « Principe de technique bancaire » ; 21^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2001.
- Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 23^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2004.
- Luc B-R. : « Principe de technique bancaire » ; 25^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2008.
- Benhalima A. : « Pratique des technique bancaire » ; Edition Dahlab ; Alger ; 1997.
- Boudinot A et Frabot J-C. : « Technique et pratique bancaire » ; 2^{ème} édition ; Sirey ; Bruxelles ; 1972.
- Beranlard J-P. : « Droit du crédit » ; 4^{ème} édition ; Paris ; 1997.
- Mannai S et Simon Y. : « Technique financière internationale » ; 7^{ème} édition ; Economica ; Paris ; 2001.
- C.Pasco , « Commerce international » ; 6^{ème} édition ; Dunod ; Paris ; 2006.
- C.KHAROUBI et P.THOMAS, «analyse du risque de crédit banque & marchés », RB édition, 2016.
- Sardi A. « Pratique de la comptabilité bancaire », édition Afges,1994, Paris.
- Y.BOUDGHENE & E. DE KEULENEER, «Pratiques et techniques bancaires », Edition Larcier, 2013.
- Price waterhous coopers, « Coso - Référentiel intégré de contrôle interne : principe de mise en oeuvre et de pilotage », édition Eyrolles, 1^{er} ed ; 2014,
- H. van Greuning & S. Brajovic Bratanovic, « analyse et gestion du risque bancaire », Editions ESKA, 1^{re} édition, 2004.

- COUSSERGUES et G.BOURDEAUX et T.PERAN ; « gestion de la banque » ; 8eme édition dunod 2017.
- Dominique LEGEAIS, « suretés et garanties du crédit », édition L.G.D.J. 5^{ème} édition.2006.
- P. DELEBECQUE, M. GERNAIN, « traité de droit commercial », tome 02, L.G.D.J. 2004, 17 édition.
- M. CABRILLAC, C. MOULY, « droit des suretés », Edition du Juris-classeur, 2004, 7ème édition.
- BESSIS. J, « Gestion des risques et gestion Actif-Passif des banques », édition Dalloz, 1995, paris.
- A.Dayan, « *manuel de gestion financière* », volume 2, Edition Marketing, 1999.
- D.OGIEN ; « *gestion financière de l'entreprise* » ; 4e Edition DUNOD ; PARIS, 2018.
- R.MICHEL et N. GERARD « *Le contrôle de gestion bancaire et financier* », Revue banque, Paris, 1998.
- B et F.GRANDGUILLOT « analyse financière » ; 11eme Edition Gualino, France ; 2010.
- M. Gérard, « Gestion financière » ; Edition Breal, France, 1999.
- Michel. DIETCH et J.PETEY, « Mesure et gestion du risque de crédit dans les institutions financières », éd. Revue banque, Paris, 2003.
- MS.Gassouma « gestion et couverture du risque de crédit bancaire » ; édition universitaires européennes ; Allemagne ;2014.

Articles :

- Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003, relative à la monnaie et au crédit.
- article 110 ; la loi 90-10 relative a la monnaie et au crédit.
- L'article 68 de l'ordonnance n° 03-11 du 26/08/2003 relative à la monnaie et au crédit.
- L'article 71 de la loi 03-11 relative à la monnaie et au crédit.
- Article 543 du code de commerce algérien.
- L'article 644 de code civil.
- article 31 du règlement n°11-08
- article 3 du règlement N°11-08 relatif au contrôle interne des banques et établissements financiers.
- Article 2298 du code civil.

Mémoires :

- Gregory HEEM, le contrôle interne du risque de crédit bancaire, thèse de doctorat en science de gestion, université de Nice, 2000.
- O. Amour et y.kab ; financement des investissements étude comparative entre CNEP banque et SGA banque ; mémoire master2 finance d'entreprise ; univ ADBERAHMANE MIRA Bejaia , 2014.
- F.aidel ;D.ait djaker ; « la gestion du risque de crédit » ;mémoire de master option finance et actuariat ENSSEA KOLEA ; 2011.
- Hicham ZMARROU, « le dispositif de maitrise des risques & le contrôle interne au sein des Établissements de crédit », Thèse Professionnelle en économie, ESC Lille, 2005 – 2006
- Azzouz Elhamma. La gestion du risque crédit par la méthode du scoring: cas de la Banque Populaire de Rabat Kénitra. Revue marocaine de recherche en management et marketing, CNRST-IMIST 2009.
- A. BAGUI Med ; Prévision de la défaillance des entreprises par la méthode du scoring ; mémoire de fin d'études master ; école supérieure de banque ; Alger ; 2012.

Rapports et documents :

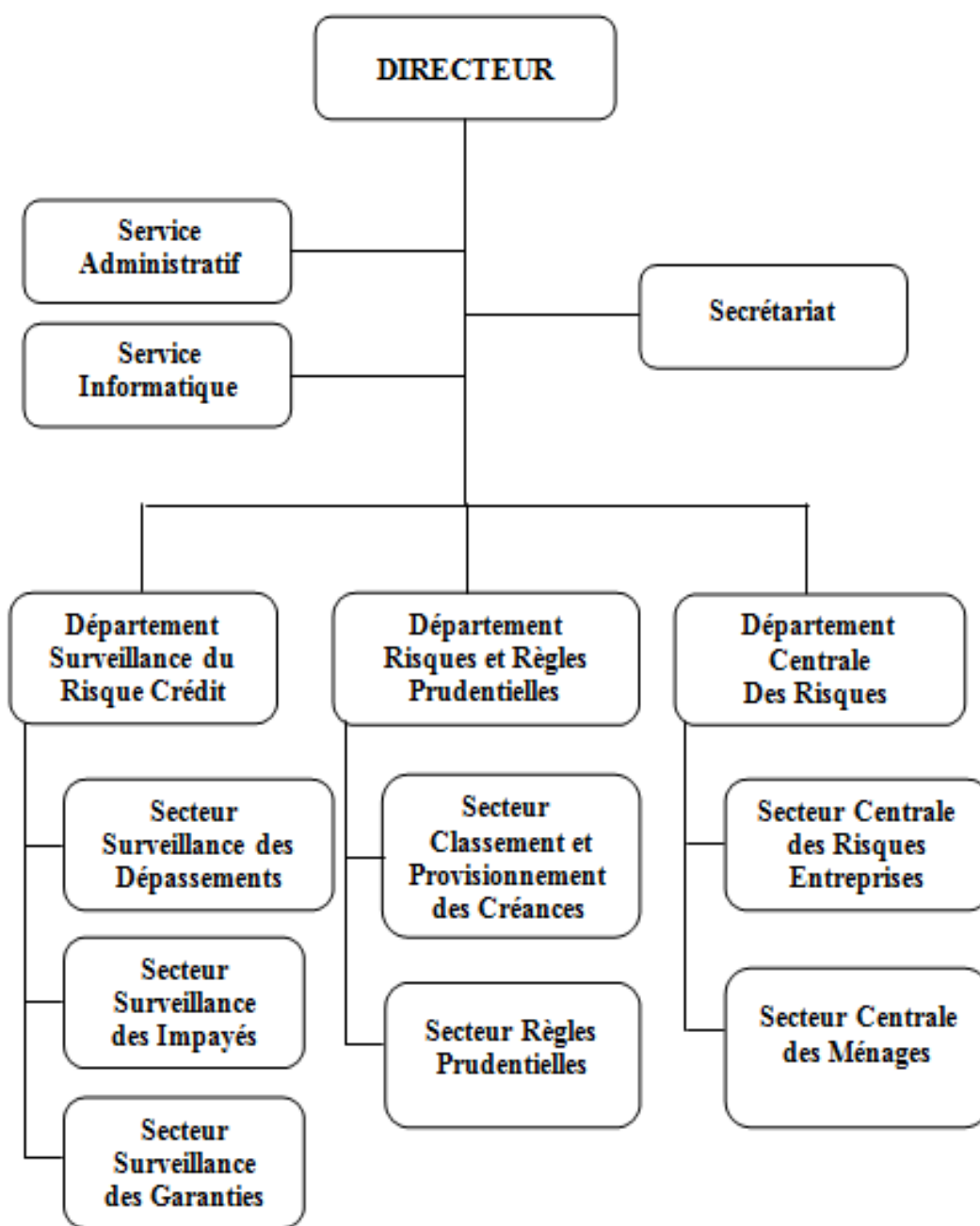
- S. DERBAL, « le contrôle interne dans les banques », support de cours Tunis, version 2018.
- D. Chelly & S. Sébéloüé, « les métiers du risque et di control dans la banque », observation des Métiers, rapport du mars 2014.
- G. ABDELGHAFOR, « l'analyse financière », Rapports version du janvier 2010.
- Gilbert Saporta « Analyse discriminante, classification supervisée, scoring » Version du 8/11/2009.
- مطبوعة دروس في مقياس تحليل المركز الجامعي نور البشير البيض معهد العلوم التجارية والعلوم الاقتصادية وعلوم التسيير البيانات

Sites internet :

- <https://www.bank-of-algeria.dz>.
- www.cpa-bank.dz

ANNEXES

Annexe 01 : SCHEMA ORGANISATIONNEL DE LA DIRECTION DE LA SURVEILLANCE DU RISQUE CREDIT



Annexe 02 : les étapes de l'analyse discriminante.

*Sans titre2 [Ensemble_de_données1] - IBM SPSS Statistics Éditeur de données

Fichier Edition Affichage Données Transformer Analyse Marketing direct Graphes Utilitaires Fenêtre Aide

	Nom	Type	Largeur	Décimales	Etiquette	Valeurs	Manquant	Colonnes	Align	Mesure	Rôle
1	FJ	Chaîne	4	0		Aucun	Aucun	4	Gauche	Nominales	Entrée
2	C	Numérique	12	0		{0, Défaillan...	Aucun	12	Droite	Nominales	Entrée
3	S1	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
4	S2	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
5	S3	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
6	S4	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
7	S5	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
8	S6	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
9	L1	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
10	L2	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
11	L3	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
12	L4	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
13	L5	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
14	L6	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
15	R1	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
16	R2	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
17	R3	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
18	R4	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
19	R5	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
20	R6	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
21	R7	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
22	R8	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
23	R9	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
24	T1	Numérique	17	2		Aucun	Aucun	17	Droite	Echelle	Entrée
25	T2	Numérique	16	2		Aucun	Aucun	16	Droite	Echelle	Entrée

Affichage des données Affichage des variables

Le processeur IBM SPSS Statistics est prêt

Etiquettes de valeurs

Valeur:

Etiquette:

Ajouter
Changer
Éliminer bloc

1 = "SPA"
2 = "EURL"
3 = "SARL"
4 = "SNC"

Orthographe...

OK Annuler Aide

Analyse discriminante

Statistiques...
Méthode...
Classification...
Enregistrer...
Bootstrap...

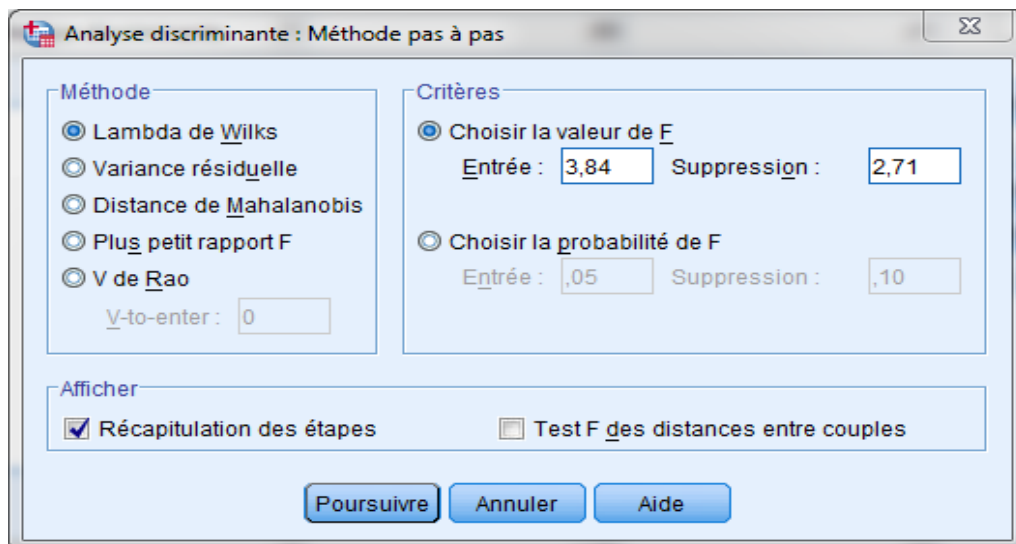
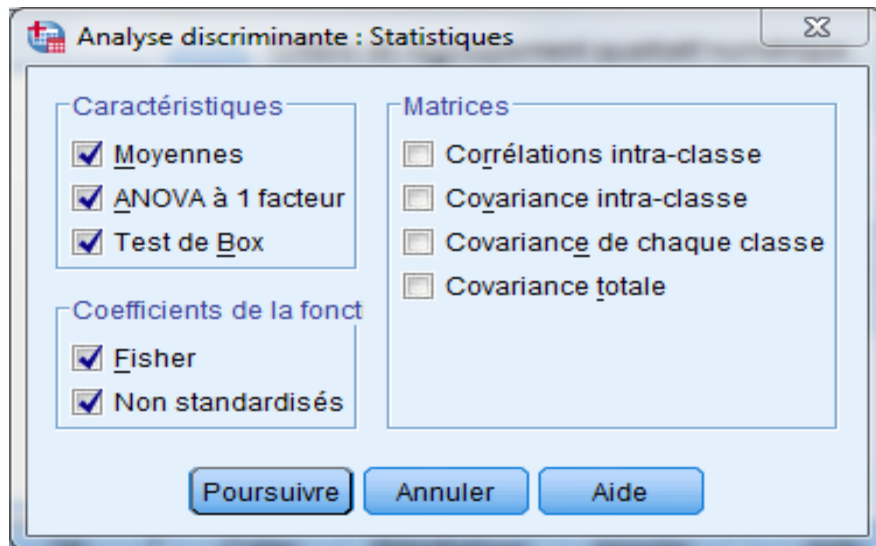
Critère de regroupement qualitatif numérique :
C(0 1)
Définir intervalle...

Variables indépendantes :
S1
S2
S3

Entrer les variables simultanément
 Utiliser la méthode pas à pas

Variable de filtrage : Valeur...

OK Coller Réinitialiser Annuler Aide



Annexe 03 :

Lambda de Wilks									
Pas	Nombre de variables	Lambda	ddl1	ddl2	ddl3	F exact			
						Statistique	ddl1	ddl2	Signification
1	1	,779	1	1	1998	43,826	1	1998,000	,000
2	2	,652	2	1	1998	50,140	2	1997,000	,000
3	3	,538	3	1	1998	43,686	3	1996,000	,000
4	4	,528	4	1	1998	38,680	4	1995,000	,000
5	5	,417	5	1	1998	36,027	5	1994,000	,000
6	6	,413	6	1	1998	31,478	6	1993,000	,000

Annexe 04 :

Variables introduites/éliminées ^{a,b,c,d}									
Pas	Introduite	Lambda de Wilks							
		Statistique	ddl1	ddl2	ddl3	F exact			
						Statistique	ddl1	ddl2	Signification
1	S2	,779	1	1	1998,000	43,826	1	1998,000	,000
2	S4	,652	2	1	1998,000	50,140	2	1997,000	,000
3	R4	,538	3	1	1998,000	43,686	3	1996,000	,000
4	R2	,528	4	1	1998,000	38,680	4	1995,000	,000
5	L2	,417	5	1	1998,000	36,027	5	1994,000	,000
6	L4	,413	6	1	1998,000	31,478	6	1993,000	,000

A chaque pas, la variable qui minimise le lambda de Wilks global est introduite.

- Le nombre maximum de pas est 12.
- Le F pour introduire partiel minimum est 3.84.
- Le F partiel maximum pour éliminer est 2.71.
- Seuil du F, tolérance ou VIN insuffisant pour la poursuite du calcul.

Annexe 05 :**Valeurs propres**

a. Les 1 premières fonctions discriminantes canoniques ont été utilisées pour l'analyse.

fonction	Valeur propre	% de la variance	% cumulé	Corrélation canonique
1	2,295^a	100,0	100,0	0,726

Lambda de Wilks

Test de la ou des fonctions	Lambda de Wilks	Khi-deux	ddl	Signification
1	,413	180,627	6	,000

**Coefficients des
fonctions
discriminantes
canoniques
standardisées**

	Fonction
	1
L2	-,410
L4	-,222
R2	,391
R4	,448
S2	,669
S4	,761

Annexe 06 :

Coefficients des fonctions Discriminantes canoniques

	Fonction
	1
L2	-2,545
L4	-,117
R2	,260
R4	2,690
S2	,109
S4	2,832
(Constante)	-2,220

Coefficients non
standardisés

Fonctions aux barycentres des groupes

C	Fonction
	1
Défaillante	-,434
saine	,714

Fonctions discriminantes
canoniques non
standardisées évaluées
aux moyennes des
groupes

Annexes 07 :

Coefficients des fonctions de classement

	C	
	Défaillant e	saine
L2	-3,282	-4,931
L4	,252	,176
R2	,402	,570
R4	10,421	12,164
S2	,082	,152
S4	6,768	8,603
(Constante)	-3,502	-4,869

Fonctions discriminantes linéaires de Fisher

Résultats du classement^a

C			Classe(s) d'affectation prévue(s)		Total
			Défaillante	saine	
Original	Effectif	Défaillante	25	08	33
		saine	05	2	67
	%	Défaillante	75,75	24,25	100,0
		saine	07,46	92,54	100,0
Validé-croisé ^b	Effectif	Défaillante	06	02	08
		saine	04	28	32
	%	défaillante	75,0	25,0	100,0
		saine	12,5	87,5	100,0

a. 87,0% des observations originales classées correctement.

b.85 ,0% des observations validées-croisées classées correctement.

Liste des tableaux :

Tableau n° 1 : les différentes approches utilisées pour chaque risque.....	43
Tableau n° 2 : Evolution du capital du CPA.....	71
Tableau n° 3 : classification des créances par catégories de risques.....	79
Tableau n°4 : Echantillonnage des entreprises.	86
Tableau n° 5 : Tableau croisé (Défaillance*Forme Juridique) :	88
Tableau n° 6 : statistique de khi deux* forme juridique.	89
Tableau n° 7 : Tableau croisé (défaillance* Secteur d'activité) :	89
Tableau n° 8 : statistique de khi deux* secteur d'activité.....	90
Tableau n° 9 : les variables explicatives.....	91
Tableau n° 10 : résultat du test de l'homogénéité.....	93
Tableau n° 11 : les variables discriminante.	95
Tableau 12 : Fonction score identifier.	96
Tableau n° 13 : ADL coefficients moyens des classes.	97
Tableau n° 14 : la règle de décision.....	97
Tableau 15 : Coefficients des fonctions de classement.....	98
Tableau n° 16 : La valeur propre.	99
Tableau 17 : Lambda de wilks de modèle.....	99
Tableau n° 18 : Résultats d'affectation relative à l'échantillon de construction.....	100
Tableau n° 19 : Résultats d'affectation relative à l'échantillon de validation.	101

Liste des figures

Figure N° 1 : Activité d'intermédiation financière.-----	7
Figure N° 2 : Situation d'excédent de Trésorerie de la banque. -----	8
Figure N° 3 : Situation de déficit de Trésorerie de la baque. -----	8
Figure N° 4 : activité de service de la banque. -----	9
Figure N° 5 : L'organigramme du CPA -----	73
Figure 6 : Diagramme détaillé des deux sous-échantillons qui composent l'échantillon total. ----	86
Figure 7 : histogramme d'effectif des entreprises par forme juridique :-----	88
Figure N° 8 : codage de la variable a expliqué. -----	90
Figure N° 9 : quelque histogramme de la distribution approximative a la loi normale des variables du modèle. -----	94

Table des matières

Remerciements

Dédicaces

Liste des abréviations

Sommaire

Introduction générale.....A-C

Chapitre 01 : Généralité sur l'activité bancaire et ses différents risques.

Introduction5

Section 01 : Généralités sur la banque et les crédits bancaires.....6

1. La banque et son rôle économique.....6

1.1. Définition d'une banque.....6

1.2. Le rôle économique de la banque.....6

2. Les différentes activités du secteur bancaire.....7

2.1. Activité d'intermédiation financière.....7

2.2. Activité de trésorerie.....8

2.3. Activité de services.....9

2.4. Activité de recouvrement et de contentieux9

2.5. Activités juridiques.....9

2.6. L'activité traditionnelle10

2.7. Les activités de banque de financement et d'investissement10

2.8. L'activité assurance10

3. Les principales opérations de la banque11

3.1. Les fonctions de la gestion de liquidité11

3.2. Les fonctions du service clientèle11

3.3. Les fonctions des opérations de change11

4. typologie des banques en Algérie11

4.1. La banque centrale11

4.2. Les banques commerciales12

5. Notions sur le crédit bancaire	13
5.1. Définition du crédit bancaire	13
5.2. Les caractéristiques d'un crédit	14
5.3. Les typologies des crédits bancaires	14
5.3.1. Le crédit d'exploitation	14
5.3.2. Les crédits d'investissement	17
5.3.3. Les crédits aux particuliers	19
5.3.4. Le financement de commerce extérieur	19
Section 02 : Les risques inhérents à l'activité bancaire.....	21
1. La notion de risque	21
2. Le risque et la banque	22
3. Les risques liés à l'activité bancaire	22
3.1. Le risque de liquidité	22
3.2. Le risque opérationnel.....	23
3.3. Risques liés aux opérations de commerce extérieur	24
3.4. Le risque de taux d'intérêt	24
3.5. Risque de marché	24
3.6. Les risques stratégiques	24
Section 03 : Le contrôle interne de la Banque.....	25
1. Le contrôle interne de la banque	25
1.1. Définition du contrôle interne	25
1.2. Composantes du contrôle interne	26
1.3. Les objectifs du contrôle interne	27
2. Analyse, mesure et surveillance des risques	28
2.1. Évaluation du système de gestion des risques	28
2.2. Efficacité du système de gestion des risques	28
2.3. Procédure de sélection des risques de crédit dans une banque	29
2.4. Le système de surveillance et de maîtrise des risques.....	29

Conclusion	30
Chapitre 02 : gestion et surveillance du risque crédit/contrepartie au sein de la banque.	
Introduction	32
Section 01 : base théorique sur le risque de crédit	33
1. définition du risque de crédit	33
1.1. Formalisation du risque de crédit	34
2. les facteurs du risque de crédit	34
3. typologie de risque de crédit	35
4. les conséquences du risque de crédit	36
4.1. Dégradation de la solvabilité de la banque	36
4.2. Dégradation des résultats de la banque.....	36
4.3. Dégradation du rating de la banque	36
4.4. Un risque systémique	36
Section 02 : La maîtrise et les outils de la gestion du risque de crédit	37
1. La maîtrise du risque de crédit	37
1.1. La méthodologie de la maîtrise des risques	37
1.2. Le rôle et l'importance de la maîtrise des risques	38
2. Les outils de la gestion du risque de crédit	38
2.1. L'approche par portefeuille de crédit	39
2.2. La gestion réglementaire	40
2.2.1. Les accords de Bâle I	40
2.2.2. Les accords de Bâle II	41
2.2.2.1. Les piliers de Bâle II	42
2.2.2.2. Les limites de Bâle II	44
2.2.3. Bâle III	45
2.3. Les garanties	46
2.3.1. Les garanties bancaires personnelles	47
2.3.1.1. Le cautionnement	47

2.3.1.2. L'aval	48
2.3.2. Les garanties réelles	48
2.3.2.1. L'hypothèque.....	48
2.3.2.2. Le Gage	48
2.3.2.3. Le nantissement	49
2.4. Les objectifs de la gestion des risques	49
Section 03 : les techniques d'analyses et d'évaluation du risque de crédit.....	50
1. les techniques classiques	50
1.1. L'analyse financière	50
1.1.1. Définition et objectif de l'analyse financière.....	50
1.1.2. Démarche générique de l'analyse financière.....	51
1.1.3. Les sources d'information	52
1.1.4. Le diagnostique financier	53
1.2. L'appréciation par les ratios	57
2. La méthode des scores	60
2.2. Les éléments requis pour la construction d'un modèle de scoring	61
2.3. Les limites des modèles de score	66
Conclusion.....	67
Chapitre 03 : Etude empirique au sein de CPA	
Introduction	69
Section 01 : Une présentation générale de l'organisme d'accueil.....	70
1. Généralité sur le Crédit Populaire d'Algérie	70
1.1. L'historique du CPA.....	70
1.2. Les missions du Crédit Populaire d'Algérie.....	71
1.3. L'organisation générale de l'organisme d'accueil	72
2. Présentation de la Direction de la Surveillance du Risque Crédit	74
Section 02 : Dispositif de Gestion et de surveillance du risque Crédit/Contrepartie au sein du CPA.....	77

1. Dispositif de sélection des risques de crédit.....	77
1.1. Critères prédéfinis de sélection des risques de crédit	77
1.2. Eléments d'analyse de la rentabilité prévisionnelle des opérations de crédit pris en compte lors des décisions d'engagement	77
2. Description des procédures d'octroi de crédit y compris le dispositif de délégation de pouvoir.....	78
3. Dispositif de mesure et de surveillance des risques de crédit.....	79
3.1. Suivi et maîtrise des risques de crédit.....	80
3.1.1. Identification des différentes catégories d'encours et de contreparties	80
3.1.2. Répartition des engagements par niveau de risque.....	80
3.1.3. Modalités et périodicité d'analyse de la qualité des engagements et des garanties s'y rapportant.....	80
4. Dispositif de contrôle permanent de la gestion du risque crédit.....	83
4.1. Modalités de suivi des recommandations résultant des contrôles permanents.....	83
Section 03 : Proposition d'un modèle d'aide à la prise de décision basé sur la méthode d'analyse discriminante.....	84
1. Identification de la population ciblée	84
2. Détermination de l'échantillon d'étude et ses caractéristiques	84
3. La sélection des variables	90
4. la construction du modèle par la méthode d'analyse discriminante.....	92
Conclusion.....	103
Conclusion générale.....	105
Bibliographie	
Annexes	
Liste des tableaux et figures	
Table des matières	

